



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de janvier 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour de janvier deux mille quinze (27/01/2015) à 15 h 5, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

**15-01-01**

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 PACTE RURAL, PRÉSENTATION DES PROJETS PAR MONSIEUR THOMAS LE PAGE-GOUIN, AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL, CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**S.T.2 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Présentation du Mémoire sur une perspective territoriale et populationnelle de la santé et facturation du consultant;
- b) Retour sur la marche du 25 janvier 2015;
- c) Restructuration du CLD, suivi;
- d) Retour sur la visite de Promotion Saguenay;
- e) Régionalisation de Réseau Charlevoix;
- f) « Touche pas à mes régions », manifeste de la Solidarité rurale;
- g) Développement fluvial;
- h) Commission scolaire de Charlevoix, suivi du processus de fusion.

**S.T.3 PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS DE LA MRC ET SON PLAN D'ACTION PAR MONSIEUR MATHIEU BILODEAU, AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

**S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Transfert du programme de certification Équi-Temps Charlevoix, 5 à 7 le 27 janvier 2015 au Voga Café de l'Allegro;
- b) Sécurité incendie, embauche d'un coordonnateur régional/préventionniste;
- c) Sécurité incendie, suivi sur le nouveau programme d'aide financière;
- d) Résolution numéro 14-12-16 concernant les déplacements de la conseillère en sécurité civile, suivi;
- e) Résolution numéro 14-11-03 concernant les affiches du MTQ, suivi;
- f) Traîneau d'évacuation en forêt, demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Siméon, résolution numéro 15-01-06;
- g) Lots intramunicipaux, offre d'achat du lot 16 à Saint-Siméon;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Politique de dons et commandites de la MRC;
- b) Fonds locaux de solidarité FTQ, correspondance du directeur général, monsieur Jean-René Laforest;
- c) Aéroport de Charlevoix, entente de location avec *JGK Integrated solutions*;
- d) Soutien informatique, renouvellement du contrat pour 2015;
- e) Adoption du rapport annuel 2014 du programme d'aide financière des MRC du MAMOT;
- f) Génératrice au siège social de la MRC, acceptation de l'offre de service de Gestion Aérotech inc.;
- g) Résolution numéro 14-11-10 concernant les demandes de Produits forestiers Résolu, correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- h) Produits forestiers Résolu, suivi;
- i) Association de conservation de la Vallée du Gouffre, demande d'appui pour l'installation d'une barrière de comptage du saumon;
- j) Transfert de la moitié des sommes prévues au budget du TNO aux comités de Sagard–Lac Deschênes;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Écocentre La Malbaie, suivi;
- b) Boues de La Malbaie, résumé de la rencontre avec Sani-Charlevoix;
- c) Gestion des boues de fosses septiques, présentation sommaire de la politique régionale d'application de Q-2, r. 22;
- d) Paiement compte à compte pour compte en souffrance : légalité juridique;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Projet de doctorat en agroforesterie, présentation par madame Geneviève Laroche, étudiante à l'Université Laval;
- b) PISRMM : suivi;
- c) Accueil d'une stagiaire en technique d'aménagement du territoire et urbanisme;
- d) Rencontre avec la direction régionale du MTQ, suivi;
- e) Carrefour des savoirs de Charlevoix, suivi;
- f) Financement de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, retour sur la résolution adoptée du 16 décembre dernier;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-01-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2014.

**15-01-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2014 ET DE JANVIER 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Décembre 2014 et Janvier 2015 », et ce, pour les mois de décembre 2014 et de janvier 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Janvier 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Décembre 2014 et Janvier 2015 », et ce, pour les mois de décembre 2014 et de janvier 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-01-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Octobre à Décembre 2014 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/ Octobre à Décembre 2014 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2014.

**15-01-05**      **ATELIER MARTIN-PÊCHEUR INC., RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler pour l'année 2015 le contrat d'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec avec Atelier Martin-pêcheur inc. au coût de 1 379,80 \$ taxes incluses par mois.

c. c. Atelier Martin-pêcheur inc.

**15-01-06**      **MÉMOIRE SUR UNE PERSPECTIVE TERRITORIALE ET POPULATIONNELLE DE LA SANTÉ, ACCEPTATION ET PAIEMENT DES HONORAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable du schéma d'aménagement et de développement de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la gouvernance de la MRC est constituée par des élus représentant la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation géographique de l'Hôpital de La Malbaie permet à 72 % de la population de tout Charlevoix de bénéficier d'un accès équitable aux services de santé;

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre les représentants de la MRC et le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, où la réécriture du Plan clinique a été discutée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'adopter le Mémoire sur une perspective territoriale et populationnelle de la santé de la MRC de Charlevoix-Est et ses quatre recommandations;
- de faire parvenir le mémoire au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette;
- de payer les honoraires pour la rédaction du mémoire à *Denis Thibault coach* d'une somme de 4 846 \$.

15-01-07

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2014 de la MRC de Charlevoix-Est relatif au programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

c. c. M. Jean-Philippe Robin, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAMOT

15-01-08

**GÉNÉRATRICE AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GESTION AÉROTECH**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-12-10 concernant la demande d'une offre de service;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est veut assurer l'autonomie énergétique de son siège social en cas de panne électrique majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autonomie peut être assurée par des travaux d'installation d'une génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC de Charlevoix-Est héberge les serveurs du réseau informatique et de la téléphonie IP de l'ensemble des sept municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC de Charlevoix-Est héberge le Centre de coordination des mesures d'urgence régionales (CCMUR) de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 de la MRC de Charlevoix-Est prévoit des sommes pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** la proposition de service de la firme Gestion Aérotech;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de réalisation des plans et devis d'installation d'une génératrice et des travaux de branchements électriques souterrains au siège social de la MRC et de surveillance de ces travaux à la firme Gestion Aérotech au coût de 16 900 \$ plus taxes payé à même le budget de l'administration générale au poste « investissements ».

c. c. M. Guy Lussier, Gestion Aérotech

**15-01-09** **RENDEZ-VOUS GRH CHARLEVOIX, INSCRIPTION DES CADRES DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire les cadres de la MRC, qui seront disponibles pour à la 13<sup>e</sup> édition des Rendez-vous GRH Charlevoix qui aura lieu le 12 février 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu au coût de 138,79 \$ par personne.

**15-01-10** **TRANSPORT ADAPTÉ, CONFIRMATION DES QUOTES-PARTS 2015-2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confirmer au ministère des Transports du Québec le versement des quotes-parts pour le transport adapté pour les années 2015 et 2016 pour la somme de 20 000 \$ pour 2015 et de 20 000 \$ pour 2016.

c. c. Ministère des Transports du Québec  
M. Guy Néron, directeur général du CLD de la MRC de Charlevoix-Est

**15-01-11** **TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'ANNÉE 2015 ET UN AJUSTEMENT POUR 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000 et qu'elle appuie financièrement le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, organisme mandataire;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2014, 9 899 déplacements ont été comptabilisés dans les statistiques annuelles du service de transport;

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet II, qui prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Charlevoix-Est est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les services de transport, la MRC de Charlevoix-Est prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue des usagers sera de 25 000 \$ en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, ce qui suit :

- **DEMANDER** au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015;
- **DEMANDER** au MTQ que tout ajustement ultérieur, auquel la MRC de Charlevoix-Est pourrait avoir droit pour l'année 2015, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2015 et du rapport d'exploitation.

c. c. Mme Catherine Gagnon, directrice générale adjointe, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

**15-01-12**      **ÉVALUATION FONCIÈRE, ACHAT DE DEUX ORDINATEURS TOUGHBOOK**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acheter deux ordinateurs *Toughbook* ainsi que les logiciels et les progiciels nécessaires pour le service de l'évaluation foncière auprès de PG Solutions au coût approximatif de 20 000 \$, payé à même le poste « investissements » du service d'évaluation foncière.

**15-01-13**      **TOURISME CHARLEVOIX, RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP POUR 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2015 pour la somme de 277,09 \$ plus taxes.

**15-01-14**      **SYSTÈME INFORMATIQUE, AUGMENTATION DE LA SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE DU RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la défaillance en cascade des disques durs de l'unité de stockage de données informatiques sur le réseau informatique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'une unité de stockage de données informatiques supplémentaire utilisée en « miroir » s'avère la solution la plus sécuritaire pour éviter un délai de productivité des systèmes et les pertes de temps qui en résultent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité de stockage de données informatiques principale approchait de sa fin utile et qu'elle sera conservée comme relève de la nouvelle unité de stockage;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle recommandé par les Services Info-Comm est actuellement en promotion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter une nouvelle unité de stockage de données informatiques au coût de 1 899 \$ plus taxes auprès de Services Info-Comm payé à même le poste « dépenses d'investissement » de l'administration générale.

c. c. M. Jacques Ouellet, Services Info-Comm

15-01-15

**DEMANDE D'AIDE ADRESSÉE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR L'USINE DE CLERMONT DE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la papetière de Clermont pour la région de Charlevoix, notamment en ce qui a trait aux emplois de qualité qu'elle procure au milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** cette importance s'est reflétée lors de la marche d'appui aux travailleurs de l'usine qui s'est tenue le 25 janvier dernier dans les rues de Clermont avec la participation de plus de 1 500 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usine de Clermont de Produits forestiers Résolu constitue le dernier moteur industriel d'envergure sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'économie charlevoisienne va souffrir énormément de la fermeture d'une machine (machine numéro 4), et encore davantage de la fermeture d'une deuxième, si la machine numéro 5 vient à fermer, elle aussi;

**CONSIDÉRANT** les avantages concédés par le gouvernement à d'autres papetières au Québec, notamment en ce qui a trait à l'électricité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de demander aux ministères concernés ainsi que, plus spécifiquement, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, ce qui suit :

- d'accorder à la papetière de Clermont les mêmes avantages qui ont été accordés aux papetières de Gatineau, Dolbeau et Baie-Comeau, sous la forme qu'ils jugeront comme étant la meilleure afin que la papetière de Clermont puisse compétitionner à armes égales avec les autres papetières;

- d'offrir à la région de Charlevoix des mesures économiques incitatives qui l'aideront à se refaire une économie industrielle.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations  
 M. Sam Hamad, ministre du Travail, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
 Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Karl Blackburn, Produits forestiers Résolu

### **MENTION DE FÉLICITATIONS**

La mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, dépose une mention de félicitations pour les organisateurs de la marche du 25 janvier 2015 en appui aux travailleurs de Produits forestiers Résolu, usine de Clermont, et pour les 1 500 citoyens et plus qui se sont mobilisés. La marche a été un succès sur toute la ligne.

15-01-16

### **TRANSFERT DE LA MOITIÉ DES SOMMES PRÉVUES AU BUDGET DU TNO AUX COMITÉS DE SAGARD–LAC DESCHÊNES**

**CONSIDÉRANT** le support financier accordé aux différents comités du TNO de Sagard–Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT** les sommes prévues au budget du TNO pour l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de verser la moitié des sommes prévues au budget pour 2015 aux comités de Sagard–Lac Deschênes, soit le comité des citoyens, le comité famille, le comité des loisirs, le comité de l'âge d'or et le comité paroissial pastoral.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-01-17

### **TRAÎNEAU D'ÉVACUATION, OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière à la MRC de la municipalité de Saint-Siméon pour l'achat d'un traîneau d'évacuation pour son service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Siméon intervient aussi dans le secteur de Sagard–Lac Deschênes en vertu d'une entente de services conclue avec la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Municipalité de Saint-Siméon pour l'achat d'un traîneau d'évacuation pour son service de sécurité incendie, à même le budget du TNO, au poste « Divers ».

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon



15-01-18

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 260 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT** l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 322 modifiant le règlement de zonage numéro 260 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement numéro 322 modifiant le règlement de zonage numéro 260 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

15-01-19

**RESTRUCTURATION DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX, OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la présentation faite au conseil par monsieur Antoine Suzor, secrétaire du comité de relance de la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC), exposant les projets initiés permettant la restructuration de l'organisme et le maintien du statut accordé par l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est à l'origine de l'obtention du statut de réserve de biosphère en 1988 et que les membres du conseil tiennent aux valeurs de développement durable mises de l'avant par une telle désignation;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement et l'appui politique des deux MRC du territoire de la RBC sont identifiés comme les éléments de départ permettant la relance et la restructuration;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres partenaires financiers devront s'ajouter afin que soient mis de l'avant des projets concrets permettant la sensibilisation et la mise en valeur de l'environnement unique de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 5 000 \$, à même le poste budgétaire prévu à cette fin au budget 2015 afin de participer à la restructuration de la Réserve de la biosphère de Charlevoix.

c. c. M. Antoine Suzor, secrétaire du comité de relance de la Réserve de la biosphère de Charlevoix

15-01-20

**ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE EN TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue pour un stage de la part d'une étudiante en technique d'aménagement et d'urbanisme du Cégep de Jonquière;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est toujours donnée comme mandat de contribuer à la formation de la relève dans les secteurs où elle agit;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'une stagiaire peut contribuer à l'avancement de certains dossiers en aménagement du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 1 600 \$ à même le poste budgétaire « frais de déplacement en aménagement du territoire » afin de participer aux frais de déplacement et d'hébergement qu'encourra la stagiaire durant son séjour à la MRC.

15-01-21

**SÉCURITÉ INCENDIE, EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR RÉGIONAL-PRÉVENTIONNISTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie est actuellement vacant au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler ce poste afin de répondre aux exigences contenues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de monsieur Éric Gauthier à titre de coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est.

15-01-22

**SÉCURITÉ PUBLIQUE, ADOPTION DES PRIORITÉS LOCALES**

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations relatives aux priorités locales sur lesquelles la Sûreté du Québec (SQ) devra mettre l'accent pour l'année 2015 sur le territoire de la MRC doivent être déposées à la SQ avant le 31 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de soumettre à la SQ les mêmes priorités locales qui ont été adoptées par le comité de sécurité publique de la MRC en 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter pour l'année 2015 les mêmes trois priorités locales suivantes adoptées en 2014 :

- Accentuer la présence policière sur les routes 138, 170 et 362 afin de faire respecter les limites de vitesse;
- Accentuer la présence policière aux endroits névralgiques du territoire en ce qui a trait au tapage nocturne et à l'incivilité;
- Accentuer la surveillance policière à l'égard des véhicules modifiés.

c. c. M. Benoît Morin, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est, Sûreté du Québec

**15-01-23**      **RÉPARATION ET RENFORCEMENT DE LA GRATTE À NEIGE PAR LE GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater le garage Léonce et Hermel Tremblay afin de procéder à la réparation et au renforcement de la gratte à neige au coût de 2 250 \$ plus taxes à même le poste « entretien de chemin d'accès ».

**15-01-24**      **BOUES DE LA MALBAIE, COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR FACILITER LES PROJETS DE VALORISATION DES BOUES D'ORIGINE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est, s'il est adopté, prévoit la valorisation des boues de la station des eaux usées de la Ville de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces boues sont depuis de nombreuses années et encore aujourd'hui, enfouies au lieu d'enfouissement technique de Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enfouissement de matières organiques produit du méthane, un puissant gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation des boues s'inscrit parfaitement dans les objectifs du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** dans d'autres régions du Québec, la valorisation des boues d'origine municipale est très répandue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, ce qui suit :

- de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC pour accompagner la Ville de La Malbaie dans ses démarches de valorisation des boues produites par son usine de traitement des eaux usées;
- de demander au MDDELCC de faire preuve d'ouverture dans le processus d'émission des certificats d'autorisation aux entreprises désirant soumissionner pour l'obtention du contrat de conditionnement et de valorisation des boues d'origine municipale, dont celles produites par la ville de La Malbaie.

c. c. M. Alain Bouchard, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MDDELCC  
Mme Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 décembre 2014.

**15-01-25 AÉROPORT DE CHARLEVOIX, ENTENTE DE LOCATION AVEC JGK INTEGRATED SOLUTIONS**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter l'entente de location de l'Aéroport de Charlevoix avec *JGK Integrated Solutions* au coût de 4 139,10 \$ taxes incluses, pour la tenue de l'événement promotionnel pour le Ford F-150, qui se tiendra les 17 et 19 février 2015 de 7 h 30 à 16 h 30.

Il est également résolu de déléguer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de ladite entente.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix

**15-01-26 ADHÉSION 2015 AU CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer la somme de 689,85 \$ taxes incluses pour l'adhésion 2015 au Conseil des aéroports du Québec.

**15-01-27 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS, INCLUANT SON PLAN D'ACTION, DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) RÉALISÉE COLLECTIVEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a initié et réalisé une démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité amie des aînés vise à contrer l'âgisme, adapter ses politiques, ses services et ses structures, agir de façon globale et intégrée, favoriser la participation des aînés et s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette démarche, la MRC et ses municipalités ont procédé à un sondage auprès des aînés du territoire afin de connaître leurs besoins dans différents champs d'action (transports, sécurité, loisirs, habitation, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a consulté la population de son territoire en participant à chacune des consultations publiques portant sur la politique des aînés et son plan d'action qui ont eu lieu dans les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter la politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est, incluant son plan d'action dans le cadre de la démarche MADA (municipalité amie des aînés), réalisée collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire.

c. c. M. Mathieu Bilodeau, agent de développement pour la politique des aînés, MRC de Charlevoix-Est

15-01-28

**PROGRAMME DE CERTIFICATION ÉQUI-TEMPS CHARLEVOIX : TRANSFERT À LA SADC DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du laboratoire rural « l'Agence des temps » menées par la MRC de Charlevoix-Est et portant sur la conciliation travail-vie personnelle, desquelles découle le programme de certification Équi-Temps Charlevoix, ont pris fin à la fin de l'année 2014;

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par le programme de certification Équi-Temps Charlevoix auprès des organismes et entreprises de la région;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC de trouver un organisme qui assurera la survie et la poursuite du programme de certification;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la SADC de Charlevoix, partenaire de la MRC dans le cadre des activités du laboratoire rural, pour la poursuite de ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de certification aura une portée régionale puisque la SADC rayonne sur tout Charlevoix, également sur les territoires de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer le programme de certification Équi-Temps Charlevoix à la SADC de Charlevoix.

Il est également résolu d'accepter le paiement des frais relatifs à l'activité de transfert qui se tiendra, sous forme de 5 à 7, le 27 janvier 2015, au Voga Café du restaurant Allegro à même le budget du laboratoire rural.

15-01-29

**PACTE RURAL, ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite par l'agent de développement rural, monsieur Thomas Le Page-Gouin, lors de la séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les recommandations du comité d'évaluation des projets du pacte rural telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Projets	Coût total	Porteurs	Montants recommandés
<b>Projet régional</b>			
Transport collectif	202 200 \$	STCCE	50 000 \$ Enveloppe 2015-2016
<b>Projet municipal</b>			
Réfection de la toiture	35 283 \$	Club de curling Nairn	10 000 \$

c. c. M. Thomas Le Page-Gouin, agent de développement rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est  
Membres du comité d'évaluation des projets

15-01-30

**RÈGLEMENT NUMÉRO 256-01-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11, ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est en raison de l'indexation des droits, des loyers et des frais de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, à la séance ordinaire du conseil des maires du 16 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 256-01-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 256-01-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, ci-après décrit :

**Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement portera le titre « Règlement numéro 256-01-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est ».

**Article 2 Modification de l'article 15.2 « Frais relatifs à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier »**

Le tableau de l'article 15.2 est remplacé par le suivant :

<b>Redevances d'extraction de sable et de gravier</b>	0,70 \$/m.c. ou 0,39 \$/t.m.*
<b>Retard pour la transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surfaces :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ frais de retard pour la transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surfaces lorsque celui-ci est reçu à la MRC dans les 15 jours suivants l'échéance</li> <li>▪ frais de retard pour la transmission du rapport lorsque celui-ci est reçu à la MRC à partir du 16<sup>e</sup> jour suivant l'échéance</li> </ul> <p>Ce montant est perçu pour chaque rapport transmis en retard</p>	52,25 \$  104 \$
<b>Retard dans le versement des redevances à la date où le rapport doit être transmis à la MRC</b>	Montant égal aux intérêts courus sur le montant des redevances dues, capitalisées mensuellement, calculées à compter de la date où le rapport aurait dû être transmis à la MRC, au taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre)
<b>Demande de renouvellement d'un bail présentée dans les 60 jours précédant l'expiration de celui-ci</b>	115 \$
<b>Transfert d'un bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier (BEX) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ frais d'inscription au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers d'un transfert</li> </ul>	15,50 \$ par droit minier concerné (BEX) jusqu'à un maximum de 1 263 \$/acte
<b>Demande d'augmentation de la superficie d'un territoire faisant l'objet d'un bail exclusif (BEX) de substances minérales de surface</b>	128 \$
<b>Loyer pour un bail exclusif d'exploitation (BEX) ** :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>5 ans et moins</li> <li>5 à 6 ans</li> <li>6 à 7 ans</li> <li>7 à 8 ans</li> <li>8 à 9 ans</li> <li>9 à 10 ans</li> </ul>	2 811 \$ 3 372 \$ 3 934 \$ 4 499 \$ 5 059 \$ 5 620 \$
<b>Loyer pour un bail non exclusif (BNE) **</b>	255 \$
<b>Loyer des autorisations d'extraction sans bail (ASB) **</b>	561 \$

\*Si les redevances sont dues par un consommateur ou par un non-inscrit « aux fichiers de la TPS et de la TVQ » qui acquiert le droit dans le cadre de son entreprise consistant à fournir des substances minérales à des consommateurs, les redevances sont taxables en TPS et en TVQ. Dans les autres cas, telle une entreprise inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ, les redevances seront exonérées.

\*\*Les frais sont indexés tous les deux ans. Si l'acquéreur du droit est, soit un consommateur, soit un non-inscrit aux fichiers de la TPS et de la TVQ qui acquiert le droit dans le cadre de son entreprise consistant à fournir des substances minérales à des consommateurs, le loyer est taxable en TPS et en TVQ. Dans les autres cas, telle une entreprise inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ, le loyer sera exonéré.

<b>Article 3</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
------------------	--------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

15-01-31

**ÉVÉNEMENT NATIONAL 2015 DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA, ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 500 \$ pour l'événement national 2015 du Réseau de développement des collectivités du Canada, organisé en collaboration avec la SADC de Charlevoix–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans qui se tiendra dans Charlevoix du 3 au 5 juin 2015.

c. c. M. Pascal Harvey, directeur général, SADC de Charlevoix–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans

15-01-32

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES, ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 150 \$ pour le danse-o-thon du Centre-Femmes aux Plurielles, qui est une activité de la campagne de financement de l'organisation.

c. c. Mme Hélène Dufour, coordonnatrice, Centre-Femmes aux Plurielles

15-01-33

**ASSOCIATION DE CONSERVATION DE LA VALLÉE DU GOUFFRE, DEMANDE D'APPUI POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE COMPTAGE DES SAUMONS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçue par l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre;

**CONSIDÉRANT** l'importance de connaître la fréquentation des saumons dans les rivières de notre territoire afin que soient adaptées des mesures de sauvegarde et de mise en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière du Gouffre n'a aucun système précis pour comptabiliser le nombre de saumons qui la fréquente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'appuyer l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre et de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'installer un nouveau système de comptage des saumons sur la rivière du Gouffre.

c. c. M. Benoît Bouchard, président de l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



**15-01-34****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 43.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



MRC DE  
CHARLEVOIX-EST

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de février 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-quatrième jour de février deux mille quinze (24/02/2015) à 15 h 15, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

15-02-01

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Visite de la MRC de l'Assomption, suivi;
- b) Résolution numéro 15-01-15 concernant la demande au gouvernement provincial pour l'usine de Clermont, correspondance reçue de M. Karl Blackburn de Produits forestiers Résolu;
- c) Mémoire sur une perspective territoriale et populationnelle de la santé, retour sur les réactions;
- d) Accès aux séances de travail du conseil des maires;
- e) Fusion des commissions scolaires, suivi;
- f) Comité de transition relatif au CLD, suivi;
- g) Année de transition au CLD, suivi;
- h) Rapatriement de la gestion administrative du Pacte rural;
- i) Nouvelle structure de la région de la Capitale-Nationale;
- j) Programme d'allocation de transport pour les étudiants dont le domicile est de plus de 30 kilomètres du CECC, demande de partenariat financier;
- k) Nomination d'un élu au sein du conseil des partenaires du CSSS de Charlevoix.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Gestion foncière du sable et du gravier, mise en demeure pour paiement des redevances d'exploitation du sable et du gravier;
- b) Soutien informatique pour la MRC, retour et renouvellement du contrat;
- c) Pourvoirie du Club Bataram, rencontre;
- d) Demande d'appui, envoyée par la MRC de Rimouski-Neigette, concernant la FQM et sa position sur des dossiers d'actualités;
- e) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 de la Commission scolaire de Charlevoix;
- f) Vente pour taxes 2015;
- g) Proposition du Groupe conseil NOVO SST pour une nouvelle mutuelle concernant la CSST;
- h) Politique de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier, suivi et convocation d'une réunion de travail;
- i) Aéroport de Charlevoix, demande d'utilisation pour une journée découverte en conduite sportive dans un lieu sécuritaire et encadré pendant la période estivale;
- j) Aéroport de Charlevoix, création d'un comité de travail;
- k) Projet de déploiement d'Internet sur le TNO par la technologie cellulaire;
- l) Intérêts sur les comptes de taxes, précision lorsque la somme due est inférieure à 5 \$;
- m) Bruit causé par le transport lourd dans les municipalités, demande d'appui demandé par la MRC de la Haute-Côte-Nord;
- n) Concours québécois en entrepreneuriat, demande de commandite d'une somme de 300 \$ pour la 17<sup>e</sup> édition;
- o) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Rapport annuel 2014 d'activités et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Lots intramunicipaux épars, processus de mise en vente par appel d'offres public;
- c) Sécurité incendie, résolution à adopter pour le rapatriement du volet prévention de la Ville de La Malbaie;
- d) Application du Règlement sur les animaux versus remaniement à la SPCA, suivi;
- e) Entrée en fonction du nouveau coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Écocentre La Malbaie, planification d'une rencontre avec le comité GMR;
- b) Boues de La Malbaie, processus d'appel d'offres de la Ville;
- c) Boues fosses septiques, correspondance de Saint-Aimé-des-Lacs concernant la politique régionale d'application de Q-2, r. 22;
- d) Gestion des odeurs au LET;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 PRÉSENTATION DU MTQ POUR LE PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)****S.T.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Étude sur les besoins en logements sociaux, suivi;
- b) Mémoire de la FQM sur le Projet de loi 28 et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- c) Gestion de la LPTAAQ, information;
- d) Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec;
- e) Poursuite Port-au-Persil, suivi;
- f) Prix du Patrimoine 2015, édition régionale et locale;
- g) Modification du schéma d'aménagement et de développement, adoption du Règlement numéro 252-04-14;

- h) MAPAQ, demande d'une personne-ressource à temps complet par l'UPA de Charlevoix et Charlevoix-Est;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Claire Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-02-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015.

**15-02-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Février 2015 », et ce, pour les mois de janvier et de février 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Février 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Février 2015 », et ce, pour les mois de janvier et février 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-02-04**      **COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX, CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DE SES IMMEUBLES 2015-2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal 2015-2018 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Charlevoix.

c. c. Mme Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

**15-02-05**      **ADHÉSION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de payer une somme approximative de 3 000 \$ pour l'adhésion 2015 à la Société mutuelle de Prévention inc., qui sera remis en deux versements aux six mois durant l'année 2015.

15-02-06

**SIXIÈME ÉDITION DES PRIX DU PATRIMOINE DES RÉGIONS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES, CONTRIBUTION DE LA MRC POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il a été annoncé le 17 juin 2013 que la 6<sup>e</sup> édition des Prix du Patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, organisée par le Conseil de la culture, se tiendrait dans Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement regroupe plus de 400 participants, ce qui représente une merveilleuse occasion de réseautage du milieu du patrimoine culturel et des territoires de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 13-02-30 dans laquelle la MRC démontre son intérêt à accueillir les Prix du Patrimoine sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est inscrit dans cette résolution que la MRC devra contribuer financièrement à l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** les Prix du Patrimoine seront présentés conjointement par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, ce qui se traduit, entre autres, par un engagement financier équivalent pour chacune des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements qui accueillera l'événement, sur le site du Manoir seigneurial de Sales-Laterrière le 13 juin 2015, devra aussi contribuer à la hauteur de 1 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la visibilité et les retombées économiques de l'événement pour notre région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de verser une somme de 2 000 \$ au Conseil de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition des Prix du Patrimoine 2015 à même le poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. Conseil de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

15-02-07

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, MISE EN COLLECTION**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder à la mise en collection des ventes pour non-paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est selon les états relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes reçus des municipalités et des commissions scolaires de son territoire et de déléguer la direction générale de la MRC pour procéder à cette vente.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

15-02-08

**COMPTES DE TAXES, PRÉCISION LORSQUE LES INTÉRÊTS SONT INFÉRIEURS À 5 \$**

**CONSIDÉRANT** l'article 17 du Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, qui stipule que les montants dus portent intérêt au taux de 12 % par année pour un compte en souffrance;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables peuvent effectuer leur paiement par AccèsD;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables ne s'informent pas auprès de la MRC pour connaître leur montant à jour avant d'effectuer leur paiement par AccèsD;

**CONSIDÉRANT** les frais engendrés pour envoyer un avis de rappel les informant des intérêts à payer, qui fréquemment se situent entre 1 \$ et 5 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la technicienne en administration à supprimer les intérêts à payer lorsqu'ils sont inférieurs à 5 \$, et ce, lorsque le compte de taxes est acquitté entièrement par AccèsD.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

15-02-09

**INSCRIPTION DE LA TECHNICIENNE EN BUREAUTIQUE À UNE FORMATION SUR L'INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE AU TRAVAIL**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire la technicienne en bureautique à une formation sur l'intelligence émotionnelle au travail, qui aura lieu le 19 mars 2015 à Québec au coût de 395 \$ plus taxes.

15-02-10

**CONVENTION COLLECTIVE, ACCEPTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 7**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie est vacant depuis octobre 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'affichage de ce poste en novembre 2013, tant au niveau régional que provincial, les candidatures qui ont été reçues ne correspondaient pas au profil recherché pour occuper le poste de coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les démarches faites par la suite par la MRC afin de trouver la bonne ressource pour pourvoir à ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a trouvé, après plus d'un an de recherche, un candidat pour pourvoir à ce poste de coordonnateur régional-préventionniste;

**CONSIDÉRANT** le retard significatif accumulé notamment en ce qui a trait aux visites de prévention des risques moyens, élevés et très élevés et à l'élaboration des plans d'intervention associés à ces visites;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est à réviser complètement et que cela constitue une priorité sur laquelle devra aussi travailler le coordonnateur régional-préventionniste;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC pourrait éventuellement assumer le volet prévention de la Ville de La Malbaie pour lequel des discussions avec la Ville sont en cours actuellement à cet effet;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC d'embaucher un préventionniste à compter de l'été 2015 si la Ville de La Malbaie cède son volet prévention à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la lettre d'entente numéro 7 dans le cadre de la convention collective et de déléguer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de la lettre d'entente numéro 7 relativement aux conditions de travail du nouveau coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie, qui travaillera 40 heures par semaine.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

**15-02-11**      **NOMINATION D'UN ÉLU AU SEIN DU CONSEIL DES PARTENAIRES DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie, en tant que représentant de la MRC de Charlevoix-Est au sein du conseil des partenaires du Centre de santé et des services sociaux de Charlevoix.

c. c. Mme Dana Simard, Centre de santé et des services sociaux de Charlevoix

**15-02-12**      **RENOUVELLEMENT DE LA POLICE NUMÉRO 20K80 (ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA MRC) AUPRÈS DE SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** notre contrat d'assurance collective des employés (police numéro 20K80) est renouvelable au 1<sup>er</sup> avril 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires renouvelle l'assurance collective des employés de la MRC de Charlevoix-Est pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018.

c. c. M. Daniel Gagné, Mallette actuaire inc.  
M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-02-13

**SOUTIEN INFORMATIQUE POUR LA MRC, RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC SERVICES INFO-COMM**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de soutien informatique a pris fin le 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande croissante des différents services et de l'ensemble des sites de la MRC, incluant la gestion de l'infrastructure intermunicipale pour le réseau et la téléphonie, nécessite le maintien du nombre de présences du technicien en informatique à trois (3) demi-journées par semaine pour un total de 10 heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder au renouvellement du contrat pour le soutien informatique avec Services Info-Comm pour l'année 2015, aux mêmes conditions qu'en 2014 pour un coût approximatif de 20 750 \$ plus taxes.

c. c. M. Jacques Ouellet, directeur général, Services Info-Comm

15-02-14

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES DANS LE TNO DE CHARLEVOIX-EST, DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes du TNO de Charlevoix-Est préparé et soumis suivant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* pour approbation au conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis recommandé a été expédié aux propriétaires concernés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- D'approuver l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes du TNO de Charlevoix-Est déposé à la séance de travail;
- De transmettre un extrait de cet état au bureau de chaque Commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés les immeubles;
- D'autoriser, suivant l'article 1038 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion, à enchérir et acquérir au nom du TNO, les immeubles situés sur le territoire du TNO qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

15-02-15

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-04-14 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);



**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification vise à intégrer une modification à la zone inondable de la rivière Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé par le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, lors de la séance ordinaire du 29 avril 2014;

**CONSIDÉRANT** l'avis reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 juillet 2014 sur le projet de règlement lequel a impliqué le retrait d'un article sur de nouveaux usages autorisés dans l'îlot déstructuré du nord-est de la rivière Malbaie pour cause de non-respect des orientations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** l'avis reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 novembre 2014 sur le règlement lequel mentionnait que le règlement devait intégrer les côtes de crues afin d'entrer en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que ce conseil :

- 1) Adopte le présent règlement numéro 252-04-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement en tenant compte des deux avis gouvernementaux;
- 2) Adopte le document indiquant les modifications que la municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement.

<b>Article 1</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule fait partie du présent règlement.

<b>Article 2</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement portera le titre suivant : « Règlement numéro 252-04-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ».

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent règlement vise à intégrer une modification à la zone inondable de la rivière Malbaie dans le secteur des lots 346-P, 346-2, 343, 342-P et 334-P.

<b>Article 4</b>	<b>Modification de la carte Contraintes anthropiques et naturelles de l'annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement</b>
------------------	---

La carte Contraintes naturelles et anthropiques de l'annexe cartographique est modifiée en intégrant une modification à la zone inondable dans le secteur des lots 346-P, 346-2, 343, 342-P et 334-P correspondant aux sections 23 et 24 de la rivière Malbaie, territoire de la Ville de La Malbaie tel que le présente l'annexe A du présent règlement.

Cette modification de la zone inondable de la rivière Malbaie doit être utilisée avec les cotes de crues présentées à l'article 5.1.2.1 du Document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement.

<b>Article 5</b>	<b>Ajout de l'article 5.1.2.1 Cotes de crues au Document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement</b>
------------------	---

L'article suivant est ajouté au Document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement :

« 5.1.2.1 Cotes de crues »

*En raison d'une étude complémentaire effectuée dans les secteurs des lots 346-P, 346-2, 343, 342-P et 334-P situés dans la ville de La Malbaie, des cotes de crues spécifiques sont applicables.*

*Pour le reste de la rivière Malbaie, les zones inondables sont celles identifiées aux cartes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, échelle 1/2000, pour établir avec précision les limites des zones en question.*

*La détermination de la zone inondable de la rivière Malbaie, dans le secteur des lots 346-P, 346-2, 343, 342-P et 334-P situés dans la ville de La Malbaie, doit utiliser les cotes de crues référant aux sections 23 et 24 de la Carte contraintes anthropiques et naturelles de l'annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement. Les cotes de crues sont les suivantes :*

	Zone 0-20 ans (mètres)	Zone 20-100 ans (mètres)
Section 23	9,01 m	9,36 m
Section 24	9,22 m	9,66 m

<b>Article 6</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
------------------	--------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

- c. c. Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est  
MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC de Charlevoix-Est  
M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

15-02-16

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI) D'HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du Projet de raccordement des parcs éoliens Seigneurie-de-Beaupré sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est vue allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 102 100 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de Charlevoix-Est se sont entendus pour la partager comme suit :

- Ville de Clermont : 84 500 \$
- Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs : 17 600 \$
- MRC de Charlevoix-Est : 0 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 28 janvier 2015, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est n'adhère pas au partage de la somme prévue au Programme de mise en valeur intégrée et laisse la Ville de Clermont et la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se partager la somme de 102 100 \$.

c. c. Hydro-Québec

15-02-17

**AVIS DE LA MRC SUR LA DEMANDE DÉPOSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR L'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 098 373 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à permettre au demandeur de construire une résidence et d'aménager un chemin d'accès au-delà de la distance de 60 mètres prévue à l'article 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), soit sur une superficie de 4 700 mètres carrés sur le lot 5 098 373 du Cadastre du Québec sur le territoire de la ville de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** dans ce dossier le refus de la CPTAQ de faire droit à l'article 105 de la LPTAA, car l'implantation de la construction projetée se faisait à la limite des 60 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les contraintes physiques du terrain ne permettent pas d'implanter le bâtiment à l'intérieur du droit consenti à l'article 105 de la LPTAA;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel de sol est limité par certaines contraintes, dont la topographie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Malbaie a adopté, lors de la séance du 10 février 2015, un projet de règlement visant à permettre un léger ajustement des 60 mètres prévus à la LPTAA pour l'utilisation autre qu'agricole lorsque la présence de contraintes importantes le justifie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement de la Ville de La Malbaie s'avère conforme aux objectifs et aux normes du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est appuie la présente demande pour les raisons énumérées ci-dessus et demande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation autre qu'agricole d'une superficie de 4 700 mètres carrés sur le lot 5 098 373 sur le boulevard de Comporté à La Malbaie en empiétant légèrement au-delà des 60 mètres prévus à la loi.

c. c. CPTAQ

15-02-18

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
DANS UNE PARTIE DES COURS D'EAU DU SECTEUR DU  
PROLONGEMENT DU BOULEVARD KANE, DÉLÉGATION DU PRÉFET  
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Malbaie souhaite réaliser des travaux d'aménagement de cours d'eau dans le secteur du prolongement du boulevard Kane;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont nécessaires afin de réaliser une nouvelle phase du secteur résidentiel du Plateau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces interventions sont considérées comme des travaux d'aménagement au sens de l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est peut conclure une entente avec une municipalité pour lui confier la gestion des travaux de cours d'eau, conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est autorise les travaux d'aménagement de cours d'eau dans le secteur du prolongement du boulevard Kane;

**QUE** la Ville de La Malbaie prenne en charge la gestion desdits travaux, sous réserve de la signature d'une entente avec la MRC de Charlevoix-Est à laquelle est attachée une description des travaux à faire;

**QUE** les coûts des travaux seront entièrement assumés par la Ville de La Malbaie;

**QUE** le conseil autorise le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, ainsi que le directeur général, monsieur Pierre Girard, à signer l'entente relative à la gestion des travaux d'aménagement des cours d'eau dans le secteur du prolongement du boulevard Kane.

c. c. Mme Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

15-02-19

**SÉCURITÉ INCENDIE, RAPATRIEMENT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST  
DU VOLET PRÉVENTION DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre la Ville de La Malbaie et la MRC au cours des derniers mois concernant la possibilité que la MRC accepte la proposition de la Ville de La Malbaie d'assumer son volet prévention au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC assume déjà ce volet pour la Ville de Clermont et les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Siméon et Saint-Irénée, celle de Baie-Sainte-Catherine ayant signé une entente de fourniture de services avec la Municipalité de Tadoussac;

**CONSIDÉRANT** l'avis du procureur de la MRC à l'effet que la MRC peut assumer ce volet pour la Ville de La Malbaie par simple résolution sans nécessité d'une approbation ministérielle, car cela n'a pas pour effet de modifier les objectifs contenus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC, ni pour effet de réduire les mesures qui y sont prévues, ni pour effet de reporter les échéances qui y sont également prévues;

**CONSIDÉRANT QU'**il est stipulé audit schéma que si la ressource spécialisée en prévention à la Ville de La Malbaie n'est pas maintenue, la Ville devra se référer à la MRC et qu'advenant la volonté de la Ville à se joindre à la MRC, cette dernière devra s'assurer de l'adéquation entre les ressources et les objectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC demeurent responsables des risques faibles et moyens sur leurs territoires respectifs;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en fonction à la MRC, dès le 9 mars prochain, du nouveau coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie qui assumera les fonctions relatives à la coordination régionale et la prévention;

**CONSIDÉRANT** la possibilité, pour la MRC, d'embaucher un préventionniste supplémentaire dès l'été 2015, et ce, pour occuper un poste permanent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter que la MRC assume le volet prévention de la Ville de La Malbaie conditionnellement à une demande officielle de la Ville à cet effet.

c. c. Mme Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie  
M. Mario Savard, directeur, service de sécurité incendie, Ville de La Malbaie

15-02-20

**BRIS DE LA RÉPÉTITRICE DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION EN SÉCURITÉ INCENDIE, PAIEMENT D'UNE FACTURE À COMMUNICATIONS CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer à Communications Charlevoix une somme de 1 338,87 \$ incluant les taxes à même le budget de la sécurité publique pour le bris de la répétitrice du système de radiocommunication en sécurité incendie.

15-02-21

**PAIEMENT À AUREL HARVEY & FILS CONCERNANT LA COLLECTE DES TONNES SUPPLÉMENTAIRES DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES ANNÉES 2013 ET 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Aurel Harvey & Fils réclame à la MRC pour les années 2010 à 2014 le paiement des tonnes dépassant la limite de 2 000 tonnes annuellement comme décrit à l'article 3.28 de la deuxième version du devis de collecte des matières recyclables de type pêle-mêle 2010-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les années 2010, 2011 et 2012 cette demande est non recevable selon le délai du mois de juin de chaque année pour réclamer ces sommes prévues à l'article 3.28 de la deuxième version du devis de collecte des matières recyclables de type pêle-mêle 2010-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2014 il y a assurément conformité avec l'article 3.28 de la deuxième version du devis de collecte des matières recyclables de type pêle-mêle 2010-2015;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification faite auprès de Recyc-Québec, les sommes peuvent être réclamées à Recyc-Québec seulement pour les années 2013 et 2014 selon l'article 8.7.1 du Règlement provincial sur la compensation;

**CONSIDÉRANT QUE** Recyc-Québec confirme qu'il n'y a aucune possibilité de remboursement à la MRC pour les années 2010, 2011 et 2012 ce qui exclut toute possibilité de paiement pour ces années à l'entreprise Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité du paiement à Aurel Harvey & Fils de la somme réclamée pour l'année 2013 doit être validée par un avis juridique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- **DE PROCÉDER** au paiement à l'entreprise Aurel Harvey & Fils de 10 236,78 \$ plus taxes pour l'année 2014;
- **DE PROCÉDER** à un amendement de la demande de remboursement à Recyc-Québec réalisée en 2014 pour la compensation de l'année 2013 seulement si l'avis juridique est favorable à cette démarche;
- **DE PROCÉDER** au paiement à l'entreprise Aurel Harvey & Fils de la somme réclamée pour l'année 2013 de 11 351,06 \$ plus taxes seulement si l'avis juridique y est favorable;

- **DE NE PAS PROCÉDER** au paiement des sommes réclamées par Aurel Harvey & Fils pour les années 2010, 2011 et 2012;
- **DE MANDATER** le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, pour conclure une entente de paiement final avec Aurel Harvey & Fils.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils

15-02-22

**APPEL D'OFFRES POUR L'INSTALLATION DE DALLES DE BÉTON À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** les problèmes opérationnels à l'écocentre de Saint-Siméon causés par la mauvaise qualité des matériaux granulaires en place;

**CONSIDÉRANT** la visite de l'écocentre de Saint-Siméon à l'automne 2014 des élus, des fonctionnaires de la MRC et de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux de construction de l'écocentre pour constater la problématique;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme ayant réalisé les plans et devis et la surveillance des travaux de construction de l'écocentre fournit à la MRC à titre gracieux des plans pour la réalisation de la solution à cette problématique;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus au budget 2015 de la valorisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, à demander des soumissions pour l'installation de dalles de béton à l'écocentre de Saint-Siméon.

15-02-23

**NAV CANADA, RENOUELEMENT DE LA LICENCE RELATIVE AUX CAMÉRAS NUMÉRIQUES À L'AVIATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une entente de renouvellement de NAV Canada pour la licence relative aux caméras numériques à l'aviation;

**CONSIDÉRANT QUE** les caméras numériques servent à transmettre les images en temps réel aux pilotes et aux contrôleurs aériens du Centre de vol du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les caméras numériques permettent d'augmenter la sécurité des utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de cette licence est à coût nul pour la MRC;

**CONSIDÉRANT** la visibilité pour l'Aéroport de Charlevoix sur le site Internet de NAV Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler la licence de NAV Canada relative aux caméras numériques à l'aviation pour une durée de cinq ans et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de l'entente.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

15-02-24

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL POUR UNE ÉTUDE VISANT L'IMPLANTATION DE DÉGIVRAGE D'AÉRONEFS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix reçoit à l'automne et au printemps de nombreuses demandes de disponibilité de service de dégivrage d'aéronefs;

**CONSIDÉRANT** l'évolution des normes de sécurité et de desserte aéronautique exigeant un service de dégivrage aéroportuaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de service de dégivrage à l'Aéroport de Charlevoix génère l'annulation et le transfert de nombreux vols lucratifs vers les aéroports en périphérie

**CONSIDÉRANT QU'**il existe de nombreux types et modèles d'équipements de dégivrage, et ce, à coûts très variables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de présenter auprès du Pacte rural de la MRC de Charlevoix-Est, une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude des besoins, impacts et coûts d'un service de dégivrage d'aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix.

c. c. Mme France Lavoie, Comité d'évaluation des projets du Pacte rural, MRC de Charlevoix-Est

15-02-25

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX, TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SÉPARATEUR D'HYDROCARBURES, PREMIER PAIEMENT À BVA YVON THÉBERGE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-08-41 par laquelle le conseil des maires a octroyé un contrat à BVA Yvon Théberge pour la confection des plans et devis pour les travaux d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, au coût de 18 965,13 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ne sont pas entièrement terminés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer un premier paiement d'une somme de 16 096,50 \$ taxes incluses à BVA Yvon Théberge pour les travaux d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, à même les sommes prévues au budget 2014 de l'Aéroport, au poste « dépenses d'investissement ».



15-02-26

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX, TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SÉPARATEUR D'HYDROCARBURES, DEMANDE DE MESURES DIFFÉRENTES ET ÉQUIVALENTES, AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a construit en régie un dépôt pétrolier à l'Aéroport de Charlevoix pour limiter les travaux d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à des coûts raisonnables;

**CONSIDÉRANT QUE** le compteur mécanique installé n'est pas pré-réglable et contrevient à l'article 8.206 du Code de construction du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les compteurs mécaniques pré-réglables sont peu fiables et que les compteurs électroniques pré-réglables sont excessivement onéreux;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt est muni d'un dispositif d'homme-mort (*deadmen*) pour rencontrer la norme CSA B-836 et est plus sécuritaire que le Code de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'une mesure différente ou équivalente est à coût nul pour la MRC et lui permettrait d'être exemptée de faire l'installation d'un tel compteur pré-réglable tout en demeurant un dépôt très sécuritaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de présenter auprès de la Régie du bâtiment du Québec une demande de mesures différentes ou équivalentes pour obtenir une exemption à l'installation d'un compteur pré-réglable et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de l'entente.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix  
Régie du bâtiment du Québec

15-02-27

**PAIEMENT D'UNE FACTURE À PAQUIN DESIGN POUR LE MANDAT RELATIF À LA DÉMARCHE MADA**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer une somme de 8 370 \$ taxes incluses à Paquin Design pour le mandat relatif à la démarche MADA (municipalité amie des aînés) à même le budget de la MRC au poste « dépenses de bureau ».

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

15-02-28

**ADOPTION DU TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS FINANCÉS PAR LE PACTE RURAL, 2007-2013**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le tableau récapitulatif des projets financés par le Pacte rural, pour les années 2007 à 2013, tel que déposé par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est au conseil des maires.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-02-29

**RAPATRIEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires s'est donné une année de transition pour évaluer différents scénarios quant à l'avenir de son CLD à la suite de l'adoption du Pacte fiscal transitoire;

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2015, les activités du CLD seront maintenues, mais avec une équipe d'employés réduite;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du CLD a aussi été revue et sera davantage axée sur le démarchage et l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion administrative et l'analyse des dossiers présentés auprès du Pacte rural peuvent être faites par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de rapatrier la gestion administrative et l'analyse des dossiers présentés auprès du Pacte rural à la MRC de Charlevoix-Est sous la responsabilité de madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est  
M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat de la Capitale-Nationale

15-02-30

**GESTION FONCIÈRE, RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11, AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général de tarification numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est en raison de l'indexation des coûts pour la gestion foncière, qui entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> avril 2015.

15-02-31

**UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER, DEMANDE DE FUSION AFIN QU'ELLES RESPECTENT LES LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA RÉGION 03**

**CONSIDÉRANT** la consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), sur des propositions de nouvelles limites du territoire pour les unités d'aménagement 031-51, 031-52, 031-53 et 033-51;

**CONSIDÉRANT** les avantages et les inconvénients associés à cet exercice;

**CONSIDÉRANT** les avantages en ce qui a trait à la planification du territoire en lien avec les limites administratives de la région 03;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est indique au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de considérer la possibilité de faire coïncider les limites du redécoupage des limites territoriales des unités d'aménagement avec les limites des régions administratives.

c. c. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

15-02-32

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2014 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est, tel que déposé et présenté au conseil des maires par la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion.

c. c. M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, Direction de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

15-02-33

**PROCESSUS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC DES LOTS ÉPARS PUBLICS INTRAMUNICIPAUX, MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les lots publics intramunicipaux dont la gestion a été déléguée à la MRC par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles il y a près de 15 ans se trouvent quelques lots épars n'étant rattachés à aucun bloc de lots;

**CONSIDÉRANT QUE** peu de droits fonciers ou forestiers ont été consentis par la MRC sur ces quelques lots épars jusqu'à ce jour;

**CONSIDÉRANT** les demandes d'acquisition que la MRC reçoit annuellement concernant ces lots épars par des citoyens qui, parfois, possèdent des lots adjacents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la direction générale et l'ingénieur forestier de la MRC afin qu'ils lancent un processus de vente par appel d'offres public pour les lots épars publics intramunicipaux, conditionnellement à l'autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

c. c. M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, Direction de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

15-02-34

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SPCA CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le préfet suppléant, monsieur Jean-Pierre Gagnon, au tournoi de golf bénéfice de la SPCA Charlevoix qui se tiendra le 23 mai 2015 au club de golf Murray-Bay, au coût de 100 \$ par personne (2 golfs/2 soupers).

c. c. M. Lionel Gamelin, responsable des activités de financement,  
SPCA Charlevoix

15-02-35

**RALLYE DE CHARLEVOIX 2015, ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le partenaire majeur du Rallye de Charlevoix a décidé de remettre seulement 10 % de leur commandite habituelle pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du Rallye de Charlevoix a demandé à ses partenaires financiers de contribuer davantage pour la tenue de l'édition en 2015;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques de cet événement pour la région;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité pour le Rallye de Charlevoix 2015 au coût de 1 000 \$.

Il est également résolu que cette commandite ne soit pas récurrente.

c. c. Mme Émilie Fortin, coordonnatrice, Rallye de Charlevoix

15-02-36

**CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT, ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ POUR LA 17<sup>E</sup> ÉDITION**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité d'une somme de 300 \$ pour la 17<sup>e</sup> édition du Concours québécois en entrepreneuriat, qui sera remise en prix.

c. c. Mme Ann Bouchard, SADC de Charlevoix

15-02-37

**CLUB LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX, CONTRIBUTION DE LA MRC POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE D'ENTRETIEN DES SENTIERS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le club les Aventuriers de Charlevoix d'acheter un nouveau véhicule d'entretien pour les sentiers de motoneige pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'une contribution non remboursable maximale de 127 500 \$ remise par l'Agence de développement économique du Canada;

**CONSIDÉRANT** la participation financière d'autres partenaires régionaux;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'industrie de la motoneige quant au développement du tourisme hivernal dans notre région;

**CONSIDÉRANT** le coût du nouveau véhicule d'entretien estimé à 255 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 2 500 \$ pour l'année 2015 et de 2 500 \$ pour l'année 2016 au club Les Aventuriers de Charlevoix pour l'achat d'un nouveau véhicule pour l'entretien des sentiers de motoneige.

c. c. M. Raynald Harvey, président du club Les Aventuriers de Charlevoix

15-02-38

**APPUI DE LA MRC AUX DEMANDES DE L'UPA POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN AGROALIMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en février 2011;

**CONSIDÉRANT** l'embauche prochaine d'un agent de développement en agroalimentaire au CLD de la MRC de Charlevoix-Est afin de remplacer le poste actuellement vacant;

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, et les représentants de l'UPA de Charlevoix-Est tenue le 25 février 2015;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'agriculture pour l'économie de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les engagements répétés des élus de Charlevoix-Est pour le développement de l'agriculture sur le territoire tel que le démontre le mémoire de la MRC de Charlevoix-Est sur le livre vert pour une politique bioalimentaire présenté en commission parlementaire;

**CONSIDÉRANT QU'**en commission parlementaire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, avait tenu ces paroles : « On appuie donc l'objectif gouvernemental concernant l'adoption des PDZA par les MRC. Toutefois, il lui faut les moyens... Il faut donner les moyens aux MRC de mettre en œuvre les actions identifiées aux PDZA. Il faut donc bonifier, pensons-nous, à cet égard-là, le rôle des agents de développement du MAPAQ en région pour qu'ils deviennent non seulement des agents au service des agriculteurs, mais qu'ils soient également chargés d'accompagner les MRC dans le développement de leurs zones agricoles »;

**CONSIDÉRANT** la fragilité de certaines entreprises agricoles sur notre territoire et l'importance de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les producteurs agricoles de notre territoire ont des besoins quant à la recherche d'informations, à la rapidité de réponse, à la disponibilité de programmes d'aide et au déchiffrement des multiples obligations gouvernementales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec que soit engagé, au bureau régional de Charlevoix, un agent de développement agroalimentaire, qui sera en mesure d'ouvrir les portes nécessaires vers la consolidation et le développement de nos entreprises agricoles.

- c. c. M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
M. Michel Dufour, président du syndicat de base UPA Charlevoix-Est  
Mme Jacynthe Gagnon, présidente de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord

15-02-39

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée à 15 h 46.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



MRC DE  
CHARLEVOIX-EST

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mars 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trente-et-unième jour de mars deux mille quinze (31/03/2015) à 15 h 5, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

**15-03-01**

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Projet de loi 28, correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau;
- b) Dossier santé, suivi de la correspondance du président de la Coalition, monsieur Jacques Tremblay;
- c) Suivi de la correspondance du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, reçu le 24 février 2015 relative à la résolution 15-01-15;
- d) Aéroport de Charlevoix, suivi de la rencontre de travail relative au Plan directeur du 24 mars 2015;
- e) Réseau de Charlevoix, participation financière;
- f) Suivi sur la transition du CLD, projet de loi 28;
- g) Autres dossiers.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Demande de la Fondation Campus Charlevoix pour l'octroi d'un quatrième versement de 40 000 \$;
- b) Demande de commandite d'une somme de 5 000 \$ des Grands rendez-vous cyclistes de Charlevoix;
- c) Société d'histoire de Charlevoix, demande d'appui financier pour la conservation des archives;
- d) Atelier interactif portant sur l'alimentation au travail, conférence de 30 minutes offerte par le Club Cardio-Santé de Charlevoix;
- e) Aéroport de Charlevoix, suivi général;
- f) Entente avec Productions RPM à renouveler pour l'utilisation de l'Aéroport de Charlevoix;
- g) Location d'œuvres, renouvellement annuel pour 2015 au coût de 200 \$ plus taxes;
- h) Grand Rendez-vous des régions de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra le 3 juin 2015 au Centre des congrès de Québec, délégation des représentants de la MRC;
- i) Assemblée des MRC de la FQM, qui aura lieu le 4 juin 2015, inscription du préfet et du directeur général;
- j) Convention collective, acceptation et délégation de signatures de la lettre d'entente numéro 8 concernant l'horaire flexible du poste de technicien en évaluation foncière pour l'inspection des propriétés;
- k) 74<sup>e</sup> Congrès de la FQM, inscription du préfet et réservation des trois chambres;
- l) Mandat de vérification des services de la MRC;
- m) Comité de réussite éducative en Charlevoix (COREC), demande de partenariat financier de 2 500 \$;
- n) Projet de déploiement cellulaire, suivi;
- o) Demande d'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités;
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi de la correspondance du 11 février 2015 du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, relative à la délégation de gestion foncière;
- b) Sécurité incendie, suivi de la rencontre du 25 mars 2015;
- c) Comité de sécurité publique, suivi de la rencontre du 26 mars 2015;
- d) SPCA, suivi;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC PAR MONSIEUR BENOÎT CÔTÉ, VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MRC****S.T.5 PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATEUR SIGNATAIRE DE LA MRC, MONSIEUR CARL PROVENCHER****S.T.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Communiqué de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles concernant un nouvel outil de travail pour la gestion des fosses septiques;
- b) Présentation finale de la politique régionale d'application de Q-2, r.22;
- c) Information sur la compensation à la Société V.I.A de 15 \$ par tonne de matières recyclables remboursée par Recyc-Québec;
- d) Appel d'offres local public pour l'installation des dalles de béton pour l'écocentre de Saint-Siméon;
- e) Présentation des statistiques d'enfouissement et de la collecte sélective;
- f) Site Internet pour la gestion des matières résiduelles, suivi;
- g) Négociations avec Aurel Harvey & Fils concernant la collecte des tonnes supplémentaires de matières recyclables pour les années 2010 à 2014;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Article 59 de la LPTAA, démarches entreprises (rencontre du comité de la MRC, rencontre du comité consultatif agricole et négociation du 2 juin 2015);
- b) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), firmes à inviter;



- c) Pacte rural, présentation des décisions du comité d'évaluation de projets;
- d) Carrefour des savoirs de Charlevoix, suivi;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-03-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015.

**15-03-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P mars 2015 », et ce, pour les mois de février et de mars 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Mars 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mars 2015 », et ce, pour les mois de février et de mars 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-03-04**      **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états financiers au 31 décembre 2014 de la MRC de Charlevoix-Est, des services de la gestion des matières résiduelles (GMR) et de l'Aéroport de Charlevoix tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail de ce 31 mars 2015.

**15-03-05**      **BÂTIMENT MRC, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION/CHAUFFAGE AUPRÈS DE RÉGULVAR**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de l'entreprise Régulvar;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service d'une durée de deux ans comporte une augmentation de 2 % la première année et 0 % pour la deuxième année;

**CONSIDÉRANT** la satisfaction de la MRC pour les services rendus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de renouveler le contrat d'entretien du système de climatisation/chauffage des bureaux de la MRC auprès de Régulvar au coût de 8 537,40 \$ plus taxes par année pour une durée de deux ans payable à même le budget de l'administration générale au poste de la climatisation.

c. c. M. Dany Gagnon, Régulvar

15-03-06

**CONVENTION COLLECTIVE, ACCEPTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURES DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 8**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de technicien en évaluation et d'inspecteur en évaluation est présentement un poste de 35 heures par semaine de 7 h à 12 h et de 13 h à 18 h;

**CONSIDÉRANT QUE** tout en respectant les besoins des services et après entente avec son supérieur immédiat ou le directeur général, un salarié peut adapter son horaire de travail afin de ne pas être présent le vendredi après-midi;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouvelles normes (20.1) de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) en matière d'évaluation municipale exigent une visite complète des propriétés dans un délai maximum de 8 ans;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité des contribuables pour la visite de leur propriété en dehors des heures normales de travail, le midi le soir ou les fins de semaine;

**CONSIDÉRANT** le retard significatif accumulé en ce qui a trait aux visites des propriétés dans le délai demandé par l'OEAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'inspection par les techniciens dans les heures normales de travail, les contribuables sont souvent absents, ce qui empêche les techniciens d'effectuer la visite complète de leur propriété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter la lettre d'entente numéro 8 dans le cadre de la convention collective et de déléguer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de la lettre d'entente numéro 8 relativement à l'horaire flexible du poste de technicien en évaluation foncière pour l'inspection des propriétés.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-03-07

**LOCATION D'ŒUVRES, RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler la location d'œuvres au coût de 200 \$ plus taxes pour 2015 à 2020.

- 15-03-08**      **ACHAT DE BILLETS POUR LA 13<sup>E</sup> ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA CORPORATION LE SAUMON RIVIÈRE MALBAIE**
- Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter quatre billets pour la 13<sup>e</sup> édition du souper-bénéfice de la Corporation Le Saumon Rivière Malbaie et d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay et le préfet suppléant, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et leurs conjointes à l'activité, qui aura lieu le samedi 11 avril 2015 à l'Hôtel Le Petit Berger au coût de 125 \$ par personne.
- c. c. Corporation Le Saumon Rivière Malbaie
- 15-03-09**      **GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC**
- Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard et deux élus dont le maire de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, pour participer au Grand Rendez-vous des régions de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra le 3 juin 2015 au Centre des congrès de Québec au coût de 150 \$ plus taxes par participant.
- 15-03-10**      **ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM, INSCRIPTION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay et le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, à l'Assemblée des MRC de la FQM, qui aura lieu le 4 juin 2015, au coût de 125 \$ par participant.
- 15-03-11**      **74<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FQM, INSCRIPTION DU PRÉFET ET RÉSERVATION DES TROIS CHAMBRES**
- Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, au 74<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2015, et de réserver trois chambres, dont une chambre pour la MRC, une chambre pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la troisième pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.
- 15-03-12**      **MANDAT DE VÉRIFICATION DES SERVICES DE LA MRC**
- Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables de la MRC au coût global de 22 673,35 \$, incluant les services de la MRC, de l'Aéroport de Charlevoix, de la gestion des matières résiduelles, des territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et les taxes applicables.
- c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

15-03-13

**COMITÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN CHARLEVOIX (COREC), DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adhérer au Comité de réussite éducative en Charlevoix (COREC) et de participer financièrement pour l'année 2015 à ce comité en lui octroyant une somme de 2 500 \$.

c. c. M. Jonathan Cloutier, agent de développement en persévérance scolaire et en réussite éducative, COREC

15-03-14

**APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE, MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est veut assurer l'autonomie énergétique de son siège social en cas de panne électrique majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autonomie peut être assurée par des travaux d'installation d'une génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC de Charlevoix-Est héberge les serveurs du réseau informatique et de la téléphonie IP de l'ensemble des sept municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC de Charlevoix-Est héberge le Centre de coordination des mesures d'urgence régionales (CCMUR) de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 de la MRC de Charlevoix-Est prévoit des sommes pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** la volonté réaffirmée de la Sûreté du Québec de demeurer autonome quant à l'utilisation de sa génératrice installée dans la partie de l'immeuble qu'elle loue à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis pour la réalisation des travaux d'installation de la génératrice seront présentés aux maires lors de la journée d'étude du 14 avril 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'installation de la génératrice et des travaux de branchements électriques connexes au siège social de la MRC.

15-03-15

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états financiers du TNO au 31 décembre 2014 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail de ce 31 mars 2015.

15-03-16

**ACHAT DE BILLETS POUR LA 13<sup>E</sup> ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA CORPORATION LE SAUMON RIVIÈRE MALBAIE POUR LE TNO**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter 10 billets pour le comité des citoyens de Sagard–Lac Deschênes pour la 13<sup>e</sup> édition du souper-bénéfice de la corporation Le Saumon Rivière Malbaie, qui aura lieu le samedi 11 avril 2015 à l'Hôtel Le Petit Berger au coût de 125 \$ par personne, financé à même le budget du TNO de Charlevoix-Est.

c. c. Corporation Le Saumon Rivière Malbaie

15-03-17

**ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES, DÉPÔT DE LA DEMANDE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC de compléter la planification territoriale en zone agricole à la suite de l'entrée en vigueur en 2012 du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à l'adoption du Plan de développement de la zone agricole en 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est réaffirme l'importance du territoire et de l'activité agricole pour son développement socio-économique;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2004, à la suite de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, la MRC gère l'usage résidentiel en zone agricole de façon très restrictive afin de donner la priorité aux activités agricoles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de déposer une demande selon l'article 59, volet II, de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

c. c. Commission de protection du territoire agricole du Québec

15-03-18

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), ACCEPTATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a été retenue dans le cadre du programme du ministère des Transports (MTQ) : Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire faire réaliser son PIIRL par une firme de consultants spécialisés dans ce domaine;

**CONSIDÉRANT** le devis d'appel d'offres préparé pour ledit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme prévoit que 100 % des frais seront payés pour la réalisation d'un PIIRL qui répond aux attentes du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les estimations et en comparaison avec des mandats similaires, la valeur du contrat à octroyer est en deçà de 100 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le devis d'appel d'offres pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), tel que rédigé et déposé au conseil par la directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et de procéder à l'invitation des firmes recommandées par le conseil des maires.

15-03-19

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VC-434-15-3 DE LA VILLE DE CLERMONT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro VC-434-15-3, modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement VC-434-15-3 de la Ville de Clermont au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

15-03-20

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VC-438-15-1 DE LA VILLE DE CLERMONT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement VC-438-15-1 modifiant certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VC-438-13 de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement VC-438-15-1 de la Ville de Clermont au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

15-03-21

**ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC, ADHÉSION DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adhérer à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec et de payer la cotisation annuelle pour 2015, d'une somme de 100 \$.

15-03-22

**LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE (SÉCURITÉ INCENDIE), ACHAT D'UNE FORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est détient une licence serveur du logiciel Première Ligne (sécurité incendie);

**CONSIDÉRANT** l'embauche récente du coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie a besoin d'être formé pour utiliser le logiciel Première Ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques municipalités possèdent aussi une licence du logiciel Première Ligne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une formation pour le logiciel Première Ligne, auprès de PG Solutions, au coût de 1 802,81 \$ incluant les taxes, à même le budget de sécurité publique, aux postes « activités et publicités – volet prévention » pour la moitié de la dépense et « activités et publicités – volet coordination » pour l'autre moitié de la dépense.

Il est également résolu d'offrir aux directeurs des services de sécurité incendie du territoire d'assister à la formation et de partager les coûts de la formation avec eux à parts égales.

15-03-23

**DEMANDE DE PRIVILÈGES D'ACCÈS À L'EXTRANET DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LE COORDONNATEUR RÉGIONAL-PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 25 septembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4) prévoit que :

- Article 13 : « *Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma (...)* ».
- Article 34 : « *Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements (...)* ».

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à l'embauche d'un coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil autorise le coordonnateur régional-

préventionniste en sécurité incendie à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Mme Amélie Rhéaume, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik du ministère de la Sécurité publique

**15-03-24**      **REPLACEMENT DE L'ANTENNE DE LA RÉPÉTITRICE DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION EN SÉCURITÉ INCENDIE, PAIEMENT D'UNE FACTURE À COMMUNICATIONS CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** le bris de l'antenne de la répétitrice du système de radiocommunication en sécurité incendie (cassure en raison d'un épisode de verglas);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer la facture au coût de 909,99 \$ plus taxes à Communications Charlevoix, pour le remplacement de l'antenne de la répétitrice du système de radiocommunication en sécurité incendie, à même le budget de sécurité publique, aux postes « Entretien, radiocommunication » et « Fournitures de bureau ».

**15-03-25**      **MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-11-12 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par le maire de Baie-Sainte-Catherine, monsieur Donald Kenny, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-03-26**      **GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES, Q-2, R.22 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a compétence pour la gestion des matières résiduelles depuis 2002 suivant la résolution numéro 02-12-28;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont le devoir d'appliquer le règlement Q-2, r.22 sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'application de son mandat la MRC de Charlevoix-Est a amorcé la gestion des boues de fosses septiques sur son territoire en 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il est préférable que l'application du règlement Q-2, r.22 soit uniforme sur l'ensemble du territoire de la MRC pour assurer l'équité entre les citoyens et pour protéger l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'une politique régionale d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.22 sur l'ensemble du territoire de la MRC est nécessaire pour atteindre ces buts;



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a consulté les inspecteurs municipaux, les directeurs généraux et les maires à maintes reprises pour présenter, rédiger, modifier et finaliser ladite politique dans le but ultime d’avoir une adoption unanime de la politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d’adopter la politique régionale d’application du Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées en conformité avec le règlement Q-2, R.22 sur l’ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est tel qu’énoncé ci-dessous.

***POLITIQUE RÉGIONALE D’APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L’ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES Q-2, R. 22***

**1. OBJET DE LA POLITIQUE**

La politique a pour objectif de définir le cadre d’intervention qu’entendent appliquer les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est (MRC) quant aux obligations et responsabilités qui leur incombent à l’égard de l’application du règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22.

**2. TERRITOIRE D’APPLICATION**

La présente politique s’applique à l’ensemble des municipalités des territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est.

**3. OFFICIERS MUNICIPAUX DÉSIGNÉS AUX INSPECTIONS ET AU PROCESSUS D’INTERVENTION**

Les municipalités de la MRC confirment par résolution les officiers municipaux désignés à titre d’inspecteur. Les inspecteurs municipaux déjà en poste ont le mandat d’appliquer la présente politique.

Leurs principales fonctions sont de :

- Procéder à l’étude des demandes de permis d’installation de traitements des eaux usées;
- Effectuer les relevés et inspections nécessaires;
- Aviser tout contrevenant par écrit du non-respect de la réglementation et transmettre une copie de cet avis à son supérieur;
- Émettre les constats d’infraction au nom des municipalités auxquelles ils sont affectés selon les dispositions prévues au règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22 en vigueur;
- Faire effectuer tous les travaux requis pour assurer le respect de la réglementation par les personnes qui y sont soumises.

De plus, ils doivent :

- Veiller à faire appliquer la présente politique en conformité avec l’ensemble des lois et règlements applicables à l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Fournir un soutien informatif aux citoyens en matière d’évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Tenir un registre des demandes de permis d’installation septique;
- Aviser la MRC des changements aux dossiers des citoyens pouvant affecter la base de données du système de gestion des boues de

fosses (ex. : statut saisonnier/permanent, nouvelle installation, absence justifiée d'installation).

#### **4. RÈGLEMENT NUMÉRO 240-09-13 RÉGISSANT LA VIDANGE ET LA VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Afin d'assurer une gestion adéquate des responsabilités qui lui incombent quant à la gestion des boues de fosses septiques, la MRC de Charlevoix-Est a adopté le règlement numéro 240-09-13 régissant la gestion systématique des vidanges des boues de fosses septiques.

Ce règlement a pour objet d'établir les normes relatives à la gestion du service de vidange et de valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées et commerces situés dans les limites du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Le service de la vidange a été mis en place afin de diminuer les problèmes environnementaux, de répondre en outre à la réglementation du Q-2, r. 22 et de disposer des boues selon les normes en vigueur.

#### **5. PROCÉDURES**

Voici les étapes à suivre selon plusieurs situations courantes :

##### **SITUATIONS**

1. Il y a un puisard ou un autre système, après inspection et vérification, il n'y a pas de rejet dans l'environnement et il a pu être vidangé normalement : **Action n° 6**
2. L'entrepreneur mandaté pour la vidange ne trouve aucune installation sur place ou aucun trou de vidange n'est identifié : **Action n° 2**  
 le citoyen se conforme : **Action n° 6**  
 le citoyen ne veut pas se conformer : **Action n° 3**  
 il se conforme : **Action n° 6**  
 il ne se conforme pas : **Action n° 7**
3. L'accès à la propriété n'est pas possible selon l'avis commun de la municipalité et de la MRC et il y a un puisard ou un autre système ou il devrait y avoir un système : **Action n° 2**  
 le citoyen se conforme : **Action n° 6**  
 le citoyen ne veut pas se conformer : **Action n° 3**  
 il se conforme : **Action n° 6**  
 il ne se conforme pas : **Action n° 7**
4. Il y a un système, mais il n'y a pas de trou de vidange : **Action n° 3**  
 il y a un trou de vidange, mais ne l'avait pas identifié : **Action n° 6**  
 il ne se conforme pas : **Action n° 7**
5. Le propriétaire refuse l'accès à l'entrepreneur mandaté pour la vidange : **Action n° 4**  
 il donne accès : **Action n° 6**  
 il ne veut pas donner accès : **Action n° 5**  
 il rembourse le constat et donne accès : **Action n° 6**  
 il rembourse le constat, mais ne donne pas accès, il plaide non coupable ou ne rembourse pas le constat : **Action n° 7**
6. Il y a bris du système lors de la vidange **Actions n° 1 et n° 3**  
 il se conforme : **Action n° 6**

il ne se conforme pas : **Action n° 7**

7. Il y a déversement dans l'environnement : **Actions n° 1 et n° 3**

il se conforme : **Action n° 6**

il ne se conforme pas : **Action n° 7**

8. Il y a un trop-plein qui se déverse dans l'environnement :

**Actions n° 1 et n° 3**

il se conforme **Action n° 6**

il ne se conforme pas : **Action n° 7**

### **ACTIONS**

1. Visite à faire sur place de la municipalité;
2. Émission d'un avis préalable de la municipalité :
  - a. « Délai de 10 jours pour entrer en communication avec la municipalité »
3. Émission d'un avis préalable de la municipalité :
  - a. « Délai de 10 jours pour entrer en communication avec la municipalité »
  - b. « Délai de 60 jours pour produire une étude de caractérisation »
  - c. « Délai de 120 jours pour construire un nouveau système de traitement et lorsque les conditions saisonnières le permettent »
4. Avis préalable de la municipalité :
  - a. « Mention à l'effet qu'il doit laisser libre accès et qu'il doit identifier le système et entrer en communication avec la municipalité dans un délai de 10 jours »
5. Émission d'un constat d'infraction par la municipalité selon les dispositions prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22 en vigueur;
6. Fermeture du dossier;
7. Mise en demeure et transmission du dossier au conseil municipal.

15-03-27

### **ÉCOCENTRE DE SAINT-SIMÉON, ACHAT D'UN CONTENEUR DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter un conteneur de résidus domestiques dangereux (RDD) auprès de Durabac au coût de 2 874,38 \$ taxes incluses excluant les frais de transport à même le budget de valorisation de l'écocentre de Saint-Siméon.

15-03-28

**RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, DEMANDE DE SOUMISSION**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultants Enviroconseil est qualifiée pour la réalisation des plans et devis pour un projet de construction d'un poste de transbordement des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à demander une offre de service à Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance complète pour le projet de construction d'un poste de transbordement des résidus de construction, de rénovation et de démolition au lieu d'enfouissement technique.

15-03-29

**VALORISATION, FIN DE L'ENTENTE GRÉ À GRÉ AVEC L'ENTREPRISE LAURENT GIRARD & FILS POUR LA RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Laurent Girard & fils a déclaré faillite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mettre fin à l'entente gré à gré pour la récupération des métaux provenant des écocentres de Clermont et de Saint-Siméon avec l'entreprise Laurent Girard & fils.

15-03-30

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET L'ACHAT DES MÉTAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le transport et l'achat des métaux provenant des écocentres de Clermont et de Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le jeudi 19 mars 2015 à 14 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût offert par tonne métrique plus taxes
CA récupération	156,75 \$
S. Larno inc.	192,95 \$

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce contrat, c'est la soumission la plus élevée qui l'emporte parce que c'est la MRC qui vend les métaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus haut soumissionnaire, S. Larno inc., est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat, d'une durée d'un an se terminant le 28 mars 2016, pour le transport et l'achat des métaux provenant des écocentres de Clermont et de Saint-Siméon à S. Larno inc. au coût de 192,95 \$ par tonne métrique plus taxes.

c. c. M. Noël Larouche, S. Larno inc.

**15-03-31**      **CRÉATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ DE 600 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES CELLULES D'ENFOUISSEMENT AU LET**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a donné comme orientation de payer comptant les travaux de construction de nouvelles cellules lorsque celles existantes seront pleines;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a exprimé sa volonté en novembre 2013 de réserver une partie des surplus accumulés à la construction de nouvelles cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement technique (LET);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de créer un surplus réservé de 600 000 \$ pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement au LET dont 300 000 \$ proviennent du surplus GMR au 31 décembre 2014 et 300 000 \$ du surplus de la valorisation au 31 décembre 2014.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**15-03-32**      **AVIS DE MOTION, ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-12-09 RELATIF AU FONDS DE GESTION POSTFERMETURE DU LET**

**AVIS DE MOTION** est donné par la mairesse de Notre-Dame-des-Monts, madame Mélissa Girard, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 192-12-09 relatif au fonds de gestion postfermeture du lieu d'enfouissement technique.

**15-03-33**      **AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175-04-08 RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 175-04-08 relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-03-34**      **ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE, ACHAT DE 24 Poches D'UNE TONNE DE CHLORURE DE CALCIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à Sel Warwick et à Somavrac inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Somavrac est la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter 24 poches d'une tonne de chlorure de calcium auprès de Somavrac inc. au coût total de 13 594,80 \$ plus taxes incluant la livraison à même le budget de la GMR au poste de l'entretien du chemin Snigole.

**15-03-35**      **DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX, APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX D'UNE FIRME POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est récemment dotée d'un nouveau plan directeur pour l'Aéroport de Charlevoix, dont elle est propriétaire-gestionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan directeur répond à la volonté de la MRC de prioriser l'amélioration des conditions d'exploitation de l'Aéroport et d'effectuer des travaux d'immobilisations requis pour s'ajuster aux besoins de sa clientèle actuelle et future;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan directeur vise, entre autres, à établir les éléments envisageables de son développement à court, moyen et long termes pour en faciliter l'accès aérien, pour planifier et réglementer la zone aéroportuaire et limiter les contraintes à l'exploitation;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a d'abord lieu d'étudier les marchés susceptibles d'être desservis par l'Aéroport de Charlevoix et d'évaluer, entre autres, la perspective d'une opération hivernale et l'accueil d'un transporteur aérien sur une base régulière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater la direction générale de la MRC pour procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée dans le domaine aéroportuaire pour la réalisation d'une étude de marché spécifique à l'Aéroport de Charlevoix et ce, conditionnellement à la participation financière d'un ou des partenaires financiers que la MRC entend solliciter, soit le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Développement économique Canada (DEC) et Transports Canada.

**15-03-36**      **ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE MAGAZINE AVIATION 2015-2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acheter une publicité dans le magazine Aviation 2015-2016 au coût de 725 \$ plus taxes.

**15-03-37**      **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ RELATIVE À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix représente un outil important pour la région et qui, s'il est développé à son plein potentiel, peut contribuer au rayonnement économique et touristique de Charlevoix, tant au niveau national qu'international;

**CONSIDÉRANT** la réalisation récente d'un nouveau plan directeur pour le développement de l'Aéroport de Charlevoix, plan avec lequel la MRC souhaite rencontrer les différentes instances ciblées pour assurer la concrétisation des projets d'investissements qui y sont contenus;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-03-35 par laquelle le conseil des maires de la MRC souhaite lancer un appel d'offres pour le choix d'une firme spécialisée en aéroportuaire pour la réalisation d'une étude de marché relative à l'Aéroport de Charlevoix, en complémentarité avec le nouveau plan directeur;

**CONSIDÉRANT** les coûts associés à la réalisation d'une telle étude;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adresser des demandes d'aide financière pour la réalisation d'une étude de marché relative à l'Aéroport de Charlevoix au ministère des Transports du Québec (MTQ), au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), à Développement économique Canada (DEC) et à Transports Canada.

c. c. Ministère des Transports du Québec  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Développement économique Canada  
Transports Canada

15-03-38

**PACTE RURAL, ACCEPTATION DES PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les recommandations du comité d'évaluation des projets du pacte rural telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Projets	Coût total	Porteurs	Montants recommandés
<i>Projets municipaux</i>			
Événement musical	35 283 \$	La ChantEauFête	12 408 \$
Parc de loisir	60 500 \$	Clermont	30 250 \$

Il est également résolu de préapprouver une somme de 10 000 \$ prise à même l'enveloppe « Projets régionaux » pour le projet de Train léger dont le porteur est Réseau Charlevoix sous réserve que le projet reçoive une recommandation positive du comité d'évaluation des projets et qu'un poste d'administrateur soit réservé à la MRC de Charlevoix-Est sur le conseil d'administration de Réseau Charlevoix.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est  
Membres du comité d'évaluation des projets  
M. Frédéric Garand, directeur général, Réseau Charlevoix

15-03-39

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257-03-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est en raison de l'indexation des coûts pour la gestion foncière;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Gilles Harvey à la séance ordinaire du conseil des maires du 24 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 257-03-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 257-03-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, ci-après décrit :

<b>Article 1</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 257-03-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est ».

<b>Article 2</b>	<b>Modification de l'article 15.1</b>
------------------	---------------------------------------

Le tableau de l'article 15.1 est remplacé par le suivant :

<b>Bail abri sommaire</b>	108 \$ + taxes
<b>Bail de villégiature</b>	Corresponds à 6 % d'une valeur établie en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La superficie du terrain;</li> <li>▪ La proximité d'un plan d'eau;</li> <li>▪ La proximité du pôle d'attraction urbain (La Malbaie);</li> <li>▪ La valeur de référence établie au regard de ce pôle pour l'année visée (révisée tous les 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010).</li> </ul> Minimum de 283 \$ non taxables
<b>Transfert de bail</b>	108 \$ + taxes

<b>Frais d'administration</b>	
▪ Ouverture de dossier	27 \$ + taxes
▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature	328 \$ + taxes
▪ Analyse d'une demande de location ou d'achat d'une terre de plus d'un hectare à des fins commerciales ou industrielles	328 \$ + taxes
▪ Location et achat d'une terre du domaine de l'État, l'échange de terres ou la délivrance de tout autre droit à l'exception d'une autorisation pour la construction d'un chemin autre que forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation	328 \$ + taxes



<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail à la suite de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert)</li> </ul>	108 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail à la suite d'une demande du locataire de modifier les conditions de locations du même terrain aux fins de villégiature</li> </ul>	108 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail résultant du renouvellement d'un bail échu</li> </ul> <p>Aucuns frais ne seront chargés pour un changement d'adresse ou une modification de bail à la demande du ministère ou de la MRC</p>	108 \$ + taxes

#### Vente de terrains

- Prix de vente du terrain correspondant à la valeur marchande établie selon les techniques généralement reconnues en évaluation foncière (taxable dans le cas où l'acheteur n'est pas un locataire), taxable sauf dans le cas où une habitation est présente sur le terrain et que l'acquéreur était locataire avant le transfert de propriété
- Ouverture de dossier
- Frais d'administration
- Frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère

L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services :

- d'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;
- d'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.

#### Tirage au sort

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscription</li> </ul>	27 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente d'une terre</li> </ul>	328 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature</li> </ul>	328 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail à la suite de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail, d'une demande du locataire de modifier les conditions de location de la même terre et aux mêmes fins ou pour le renouvellement d'un bail</li> </ul>	108 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux de mise en valeur effectués par le MERN ou la MRC dans le cadre d'un développement de villégiature</li> </ul>	761 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix de vente du terrain correspondant à la valeur marchande établie selon les techniques généralement reconnues en évaluation foncière (taxable)</li> <li>▪ Remboursement des frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> </ul>	

L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;</li> <li>d'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.</li> </ul>	
---	--

<b>Camping</b>	Activité gratuite qui ne nécessite actuellement aucun permis
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (intérêts quotidiens) pour tout paiement effectué en retard
<b>Chèque sans provision</b>	35 \$ incluant la TPS et la TVQ
<b>Droit de passage (lots intramunicipaux)</b>	100 \$ + taxes

<b>Article 3</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

15-03-40

**DEMANDE D'APPUI POUR LA RECONDUCTION ET LE FINANCEMENT ADÉQUAT DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** des ménages de notre MRC ont des besoins de logements abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri, ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logement de qualité à prix abordable;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des projets de logements qui répondent à ces besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, ce qui suit :

- **MAINTENIR** et financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;
- **DEMANDER** au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme Accès Logis Québec à long terme.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, monsieur Martin Coiteux, et au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão.

c. c. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M. Martin Coiteux, président du Conseil du trésor  
M. Carlos Leitão, ministre des Finances

15-03-41

**CINQUIÈME TOURNOI DE GOLF DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, à la cinquième édition du tournoi de golf de la Maison de la famille de Charlevoix, au coût de 95 \$ par participant, qui aura lieu le 31 mai 2015 au club de golf Murray Bay.

c. c. Mme Diane Martel, directrice, Maison de la famille de Charlevoix

15-03-42

**PROJET D'ÉLECTRIFICATION DU PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE D'HARMONISATION DES PARCS NATIONAUX DES GRANDS-JARDINS ET DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la région de Charlevoix de diversifier et de soutenir son économie régionale à la suite des fermetures d'usines, des pertes d'emplois et de notre situation économique précaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement touristique représente un fort potentiel de développement pour la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les parcs nationaux du Réseau Parcs Québec représentent un produit d'appel touristique majeur pour le Québec et un nombre important d'emplois créés dans nos régions;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Charlevoix compte de magnifiques parcs nationaux qui contribuent grandement à sa capacité d'attirer des visiteurs en offrant une destination de choix pour les clientèles internationales, canadiennes et québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait que le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie ne soit pas alimenté en électricité limite son plein potentiel de développement quatre saisons notamment en hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** de ce fait la fréquentation du parc, de près de 75 000 jours de visites, est concentrée actuellement de mai à octobre et qu'elle s'en voit limitée malgré des investissements de plus de 20 millions de dollars depuis 2001, dont 14 millions de dollars provenant d'un partenariat avec Loto-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté un Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT) qui vise à faire de ce secteur un levier sur le développement économique du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce PDIT, une stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal a été élaborée et prévoit des investissements dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces investissements visent à ajouter des attraits majeurs pour Charlevoix afin de contribuer au positionnement de la région comme une destination quatre saisons de classe internationale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à favoriser la rétention de la clientèle dans la région, augmenter le nombre de nuitées, assurer des emplois permanents et accroître les retombées économiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture hivernale du parc ajouterait une offre d'expériences distinctives et complémentaires aux projets de développement du Groupe Le Massif, du Mont Grand-Fonds et à l'offre actuelle régionale, dont notamment Fairmont Le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque jour de visite dans un parc national génère 66 \$ dans le PIB du Québec (selon une étude économique de la SÉPAQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, ce qui suit :

- **FAIRE VALOIR** à notre premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, ainsi qu'à ses différents ministères liés au projet, les avantages sur les plans économique et touristique d'investir dans le développement du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie notamment son électrification;
- **DEMANDER** au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, d'autoriser Hydro-Québec à procéder à la mise en place d'une ligne électrique dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, tel que planifié en 2014 avec l'appui du ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur

Sam Hamad et de la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard;

- **DEMANDER** à la ministre du Tourisme, madame Dominique Vien, et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, qui est responsable de la SÉPAQ, de financer et de mettre en œuvre le plan de développement inclus à la stratégie hivernale du Québec dont des investissements sont prévus pour le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

c. c. M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Mme Dominique Vien, ministre du Tourisme  
 M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 M. Sam Hamad, ministre responsable de la Capitale-Nationale  
 Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Raymond Desjardins, président-directeur général, SÉPAQ

15-03-43

**TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay et le préfet suppléant, monsieur Jean-Pierre Gagnon, au tournoi de golf du Club Optimiste de Charlevoix-Est qui se tiendra le 30 mai 2015 au club de golf Murray Bay.

**MENTION DE FÉLICITATIONS**

Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, a félicité la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, qui a reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour l'ensemble de son implication bénévole depuis 40 ans, des mains de la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard.

15-03-44

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, la séance est levée à 15 h 34.

---

Sylvain Tremblay  
 Préfet

---

Pierre Girard  
 Directeur général  
 et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'avril 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième jour d'avril deux mille quinze (28/04/2015) à 15 h 10, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

**15-04-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Loi 28, suivi;
- b) Comité de transition du CLD, décision sur les deux choix suivants : CLD-OSBL ou CLD-MRC;
- c) Colloque sur le transport intégré, stratégie globale;
- d) Correspondance envoyée à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et au ministre des Transports concernant les plaques d'immatriculation;
- e) Stratégie jeunesse;
- f) Correspondance envoyée à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard : MRC de l'Assomption;
- g) Sondage, rencontre de la FQM;
- h) Rencontre des citoyens de Sagard-Lac Deschênes;
- i) Pointe-aux-Alouettes.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Aéroport de Charlevoix : suivi général effectué par le responsable des opérations de l'Aéroport, monsieur André Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard :
  - Pacte rural, projet concernant le dégivrage d'aéronefs;
  - Fixation des loyers pour les aéronefs et tarification générale;
  - Accès au *tarmac* de l'Aéroport pour les locataires;

- Renouvellement de l'entente avec les Productions RPM inc.;
  - Demande d'utilisation de la piste par monsieur Sylvain Touchette (*Avjet Holding*);
  - Dépôt pétrolier;
  - Ouverture de l'Aéroport le 1<sup>er</sup> mai 2015;
  - Douanes;
  - Affichage à l'Aéroport.
- b) TNO, provenance des revenus;
- c) TNO de Sagard, investissement pour l'aménagement paysager du parc de jeux;
- d) Budget de publicité, banque de fournisseurs : [www.achatlocalcharlevoix.ca](http://www.achatlocalcharlevoix.ca);
- e) Rencontre générale avec M<sup>e</sup> André Lemay du 17 avril dernier;
- f) Ajout de micros dans la salle du conseil des maires, soumission reçue de Solotech, présentée par madame Mélissa Ouellet;
- g) Journée de présentation de différents organismes régionaux, qui se tiendra le mardi 5 mai 2015;
- h) Modification du plan évolutif de transport collectif, présentation par madame Catherine Gagnon;
- i) Adoption de la nouvelle politique interne de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier;
- j) Registre d'amiante, offre de la Mutuelle de SST;
- k) Stationnements supplémentaires à la MRC, suivi;
- l) Location d'œuvres, suivi;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.3 PRÉSENTATION DE MONSIEUR PAUL-HENRI JEAN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION CAMPUS CHARLEVOIX**

### **S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi de la rencontre du 20 avril 2015 avec la SPCA;
- b) Sécurité incendie, formation d'une équipe de sauvetage régional en espaces clos;
- c) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier, gestion des réserves sur le site 21 M09-01;
- d) Gestion foncière, tirage au sort des baux de villégiature 2015;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Pacte rural, présentation des projets avec monsieur Stéphane Charest;
- b) Séance d'information sur le radon, information;
- c) Chasse au chevreuil, information;
- d) Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, fin de l'étude;
- e) Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages, sommes restantes;
- f) Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), information;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Correspondance d'un contribuable du TNO, analyse de la taxation des services de collecte de déchets et de la valorisation dans le TNO selon le type d'occupation (permanent, saisonnier);
- b) Retour sur les questions de la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, concernant la GMR et visite de l'écocentre de Clermont et du LET;
- c) Mise en place d'un recouvrement final sur le lieu d'enfouissement sanitaire, suivi;
- d) Odeurs au LET : offre de service pour la caractérisation des odeurs et commentaires suite au colloque de l'ADGMRCQ;
- e) Écocentre de La Malbaie, suivi;
- f) Présentation du billet de courtoisie pour l'optimisation et l'amélioration des collectes;
- g) Collecte des encombrants domestiques et ouverture des écocentres;
- h) Transfert de 2 000 à 4000 m<sup>3</sup> de lixiviat du LES au LET;

- i) Gestion des fosses septiques : suivi de la journée de formation avec les inspecteurs municipaux par la Mutuelle d'assurances sur les demandes de permis;
- j) Plan de prévention SST : suivi sur l'inspection du représentant de la Mutuelle de prévention;
- k) Composition du comité de vigilance;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-04-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mars 2015.

**15-04-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE MARS ET D'AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P avril 2015 », et ce, pour les mois de mars et d'avril 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Avril 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril 2015 », et ce, pour les mois de mars et d'avril 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-04-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 MARS 2015**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Janvier à mars 2015 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Janvier à mars 2015 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de janvier, février et mars 2015.

**15-04-05**      **PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ET DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MTQ POUR L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis l'an 2000 et qu'elle appuie financièrement le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, organisme mandataire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu d'effectuer en 2015, 10 100 déplacements;

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif-volet 2 et la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui correspondra alors au



double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis au cours des trois années suivantes dans les services de transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les services de transport, la MRC de Charlevoix-Est prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 50 000 \$ provenant du pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue des usagers sera de 25 000 \$ en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 125 000 \$ pour l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, ce qui suit :

- **QUE** la MRC s'engage à effectuer 10 000 déplacements au cours de l'année 2015;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est demande au MTQ, une contribution financière de base de 125 000 \$ pour les services du transport collectif pour l'année 2015;
- **QUE** la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé dans les services de transport collectif régional au cours des trois années suivantes;
- **QUE** la MRC s'engage à produire le rapport d'exploitation 2015 au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2016.

c. c. M<sup>me</sup> Catherine Gagnon, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-04-06

**ADOPTION DU PLAN ÉVOLUTIF DE TRANSPORT COLLECTIF ET PROJET D'AMÉLIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est veut poursuivre sa réflexion quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport intermodal sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité;

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a pris connaissance des modifications apportées au plan évolutif de transport collectif, élaboré par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès au transport a un impact direct sur les possibilités d'inclusion sociale et économique;

**CONSIDÉRANT** l'étendue du territoire à desservir et les défis d'accès au transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport a été soulevé comme enjeu prioritaire lors des processus de consultation : Voix des parents de l'Est, MADA de la MRC Charlevoix-Est, Collectivité Amie des Jeunes 12-17 ans et lors de l'approche par municipalité réalisée par l'ATI à Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport a été identifié comme enjeu prioritaire lors des assemblées ATI qui regroupent 31 partenaires dans une vision de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter les modifications apportées au plan évolutif de transport collectif, élaboré par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est.

Il est également résolu que la MRC de Charlevoix-Est mandate le Centre local de développement afin de :

- **COMPLÉTER** le portrait des besoins dans une démarche prospective dans le but de valider les résultats issus des consultations : MADA, CADJ, Voix des parents de l'Est, CECC et de l'ATI;
- **RÉALISER** un plan d'action impliquant tous les partenaires directement concernés dans le processus;
- **APPUYER** une demande de financement de 25 000 \$ à cet égard, dans le cadre de l'Alliance de l'Approche territoriale intégrée auprès de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- **RÉALISER** ce projet en collaboration avec la MRC de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Catherine Gagnon, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-04-07

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE STÉPHANE BRISSON, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, POUR LE RELEVÉ DU FUTUR STATIONNEMENT**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre, au coût de 850 \$ plus taxes pour le relevé du futur stationnement pour le siège social de la MRC payé à même le budget de l'administration générale au poste « Stationnements supplémentaires, phase 1 ».

15-04-08

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 14-05-06 CONCERNANT LA POLITIQUE INTERNE DE GESTION DES DEMANDES DE REPRÉSENTATION ET DES DEMANDES D'APPUI MORAL, POLITIQUE ET/OU FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-05-06 relative à l'adoption de la politique interne de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique interne de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier a été modifiée à la suite des décisions prises par le conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 14-05-06 relative à l'adoption de la politique interne de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier.

15-04-09

**ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE INTERNE DE GESTION DES DEMANDES DE REPRÉSENTATION ET DES DEMANDES D'APPUI MORAL, POLITIQUE ET/OU FINANCIER DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-04-08 par laquelle la politique interne de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier qui avait été adoptée par la résolution numéro 14-05-06 a été abrogée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter la nouvelle politique interne de gestion des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et/ou financier.

15-04-10

**BUDGET DE PUBLICITÉ, BANQUE DE FOURNISSEURS, WWW.ACHATLOCALCHARLEVOIX.CA**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le budget de publicité prévu pour le site Internet de la nouvelle banque de fournisseurs (www.achatlocalcharlevoix.ca) pour un total de 1 145,86 \$ plus taxes et de payer cette somme à même le budget de l'administration générale au poste « Publicité et activités municipales ».

15-04-11

**DEMANDE RELATIVE À LA POINTE-AUX-ALOUETTES ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**CONSIDÉRANT** les démarches de réflexion sur la mise en valeur de la Pointe-aux-Alouettes que la MRC a entreprises aux côtés des partenaires suivants : SADC, Séminaire de Chicoutimi, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, Tourisme Charlevoix, Parcs Canada et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété de 23 hectares est un site d'intérêt esthétique, écologique et archéologique, inscrit au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la nature historique du site lequel constitue le lieu de la signature de l'alliance (1603) entre les Français (Samuel de Champlain) et les trois nations amérindiennes présentes ainsi qu'un possible lieu de rassemblement amérindien et un centre religieux du 19<sup>e</sup> siècle;

**CONSIDÉRANT** la situation géographique de la Pointe-aux-Alouettes laquelle est au cœur du parc marin Saguenay–Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Pointe-aux-Alouettes représente l'origine de Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT** le projet en cours de Parcours du littoral, travaillé par plusieurs partenaires régionaux (Développement économique Canada, Parcs Canada, le ministère des Transports, la MRC de Charlevoix-Est, le CLD

de la MRC de Charlevoix-Est, la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et Tourisme Charlevoix), qui lors de sa réalisation constituera un produit d'appel reliant le traversier de Tadoussac jusqu'à la Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT QUE** Baie-Sainte-Catherine voit bon an mal an plus de 300 000 touristes transiter par son quai, à destination des croisières aux baleines et que la mise en valeur de la Pointe-aux-Alouettes permettrait d'en retenir davantage dans le village;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des indices socio-économiques de Baie-Sainte-Catherine par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'a mené à la qualifier de municipalité dévitalisée;

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) relativement à l'acquisition du domaine de la Pointe-aux-Alouettes appartenant au Séminaire de Chicoutimi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de signaler au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la volonté de la MRC de Charlevoix-Est d'obtenir la gestion du territoire de la Pointe-aux-Alouettes afin d'y développer un projet de mise en valeur, qui sera développé avec les différents partenaires déjà impliqués dans le dossier dont le principal étant la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

15-04-12

**MANDAT D'ARCHITECTURE (PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE) À NORMAND DESGAGNÉS ARCHITECTE POUR L'INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE À LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est veut assurer l'autonomie énergétique de son siège social en cas de panne électrique majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autonomie peut être assurée par des travaux d'installation d'une génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC de Charlevoix-Est héberge les serveurs du réseau de fibres optiques et de la téléphonie IP de l'ensemble des sept municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC de Charlevoix-Est héberge le Centre de coordination des mesures d'urgence régionales (CCMUR) de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 de la MRC de Charlevoix-Est prévoit des sommes pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Gestion Aérotech pour la réalisation des plans et devis d'installation d'une génératrice et des travaux de branchements électriques connexes au siège social de la MRC (résolution numéro 15-01-08);

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue le 21 avril 2015 de la firme Normand Desgagnés architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d’octroyer le contrat de réalisation des plans et devis d’architecture et la surveillance des travaux en ce qui a trait aux bâtiments à la firme Normand Desgagnés architecte pour la somme de 2 500 \$ plus taxes payé au budget de l’administration générale au poste « Génératrice ».

**15-04-13**      **ANNULATION D’UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES SUR LE TNO**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d’annuler la vente pour non-paiement de taxes sur le TNO au matricule 3723-26-5499 parce que la description non conforme de l’immeuble n’en permettrait pas la vente sans devoir faire produire une désignation par un arpenteur.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

**15-04-14**      **AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC DE JEUX À SAGARD**

**CONSIDÉRANT** les investissements réalisés au cours des dernières années pour la réfection complète du parc de jeux à Sagard;

**CONSIDÉRANT QUE** l’aménagement paysager restait à faire sur le site;

**CONSIDÉRANT** le plan d’aménagement paysager de Groupe Espace Vie - architecture de paysage élaboré en 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à la réalisation de l’aménagement paysager au parc de jeux à Sagard qui consiste au gazonnement de certains espaces du parc et à la plantation d’arbres, arbustes et vivaces.

**15-04-15**      **PROJET D’AMÉNAGEMENT D’INSTALLATIONS SANITAIRES À LA PLAGE PUBLIQUE DU LAC DESCHÊNES À SAGARD, APPEL D’OFFRES**

**CONSIDÉRANT** le projet d’aménagement d’installations sanitaires à la plage publique du lac Deschênes à Sagard, proposé par le comité de citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le montage financier est complété avec, entre autres, un montant d’argent provenant de l’enveloppe du pacte rural;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l’appel d’offres réalisé à l’été 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est apporte un soutien technique au comité des citoyens de Sagard dans ce dossier et qu’elle a mandaté Normand Desgagnés architecte à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater la direction générale afin de lancer un nouvel appel d’offres pour et au nom du comité de citoyens de Sagard pour le projet d’aménagement d’installations sanitaires à la plage publique du lac Deschênes.

**15-04-16**      **AJOUT D’UNE PROPRIÉTÉ POUR LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES AU MATRICULE 3614-22-4517**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'ajouter une propriété au matricule 3614-22-4517 pour la vente à l'enchère publique pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2015.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

15-04-17

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1011-15 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 1011-15, modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 991-14, de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 1011-15 de la Ville de La Malbaie au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

15-04-18

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1013-15 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 1013-15, modifiant le Règlement de zonage numéro 994-14, de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 1013-15 de la Ville de La Malbaie au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

15-04-19

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT 1012-15 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 1012-15, modifiant le Règlement de construction numéro 995-14 de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 1012-15 de la Ville de La Malbaie au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

15-04-20

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES FAIT PAR INVITATION**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 1<sup>er</sup> avril dernier pour la production d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 avril 2015 à 15 h 30 à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes CIMA+, Stantec Experts-conseils Itée et Tetra tech QI inc. ont déposé une soumission à la suite dudit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions des trois firmes ont été étudiées par un comité de sélection lequel s'est basé sur les six critères d'évaluation apparaissant au cahier de charge de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé aux trois firmes une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes de prix des trois firmes ont été ouvertes étant donné que la note de passage a été atteinte par celles-ci;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture et de l'analyse, par le comité de sélection de la MRC, des trois propositions reçues, soit :

Établissement du pointage final	Stantech Expert-conseils Itée	CIMA+	Tetra tech QI inc.
Pointage intérimaire reporté – Offre de service (au moins 70 points)	71,5/100	73/100	78,5/100
Prix de la soumission	94 854,38 \$	66 685,50 \$	89 105,63 \$
Pointage final (pointage intérimaire + 50) x 10 000 prix proposé	12,81	18,45	14,42
<b>Rang de chaque soumissionnaire</b>	3	1	2

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de CIMA+ a obtenu le pointage final le plus élevé;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix demandé par CIMA+ pour fournir les services professionnels nécessaires à la production d'un plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est de 66 685,50 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat sera octroyé seulement après approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) du plan de travail détaillé et du coût du contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de retenir les services de CIMA+ pour la production d'un plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est conditionnellement à l'approbation par le MTQ de leur plan de travail détaillé puisque le MTQ défraie 100 % des coûts du PIIRL.

- c. c. M. Dominique-Pierre Mercier, ingénieur, CIMA+  
M. Carl Pelletier, ingénieur, Tetra Tech QI inc.  
M. Martin Chevrier, directeur de service, Stantec Expert-conseil Itée  
M. François Lesueur, MTQ

15-04-21

**ENTENTE SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES, RAPATRIEMENT DES SOMMES RESTANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes restantes de l'Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages doivent être dépensées d'ici la fermeture définitive des comptes de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉCN), soit d'ici le 28 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la Table de concertation sur les paysages de Côte-de-Beaupré–Charlevoix–Charlevoix-Est comporte un appel de projets visant à appuyer financièrement des projets concrets de protection et de mise en valeur des paysages;

**CONSIDÉRANT QUE** cet appel de projets constitue l'action la plus attendue par les partenaires composant ladite Table de concertation et qu'il permettra des retombées concrètes sur le territoire favorisant ainsi les bonnes pratiques et la mobilisation des partenaires;



**CONSIDÉRANT** le manque de temps pour tenir un appel de projets d’ici la fermeture définitive de la CRÉCN, soit le 28 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale de trouver un mécanisme capable de transférer les sommes prévues au plan d’action de la Table de concertation sur les paysages de Côte-de-Beaupré–Charlevoix–Charlevoix-Est pour la réalisation d’un appel de projet vers les MRC concernées par l’entente.

c. c. M. Patrice Routhier, responsable de l’Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-04-14 MODIFIANT LE SCHEMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, INFORMATION**

La directrice de l’aménagement du territoire et du développement régional, madame France Lavoie, informe de la réception de l’avis de conformité aux orientations gouvernementales du Règlement numéro 252-04-14 modifiant le schéma d’aménagement et de développement, lequel signifie l’entrée en vigueur dudit règlement en date du 23 avril 2015.

15-04-22

**ACCEPTATION DE L’OFFRE DE CONSULTANTS ENVIROCONSEIL POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSBORDEMENT DES CRD AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultants Enviroconseil est qualifiée pour la réalisation des plans et devis pour un projet de construction d’un poste de transbordement des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

**CONSIDÉRANT** l’offre de service de la firme Consultants Enviroconseil reçue le 13 avril 2015 pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour le dossier en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d’accepter l’offre de la firme Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance complète pour le projet de construction d’un poste de transbordement des résidus de construction, de rénovation et de démolition au lieu d’enfouissement technique pour la somme de 21 740 \$ plus taxes payé au budget de la valorisation au poste « Infrastructure traitement CRD phase 1 ».

c. c. M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil

15-04-23

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259-04-15 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES DÉPENSES DE GESTION POSTFERMETURE AINSI QUE POUR LA GESTION DES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE ET LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas dans l'obligation légale de créer un fonds de gestion postfermeture pour le lieu d'enfouissement technique qu'elle possède et opère en vertu du certificat d'autorisation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut, malgré tout, créer un tel fonds sous forme de réserve foncière pour pallier à des dépenses futures et cela en vertu des articles 1094.1 à 1094.6 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par la mairesse de Notre-Dame-des-Monts, madame Mélissa Girard, le 31 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 259-04-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque la capacité maximale d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique sera atteinte, la MRC sera tenue de faire le suivi environnemental des eaux de surface, des eaux souterraines, des biogaz, le traitement du lixiviat et l'entretien du recouvrement final et du couvert végétal des cellules ainsi que de tous les équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** ces opérations entraîneront des coûts en ressources humaines et matérielles pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme annuelle de 4 \$/tonne de déchets enfouis a été volontairement établie par la MRC sur une base comparative avec une autre MRC qui avait l'obligation de créer un fonds postfermeture;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'une telle réserve financière doit être soumise pour approbation, dans le cas d'une MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 192-12-09 créant le fonds postfermeture doit être abrogé afin de prévoir la possibilité, pour le conseil des maires, d'autoriser l'utilisation d'une partie de la réserve dans l'éventualité d'un incident environnemental causé, soit par le lieu d'enfouissement technique, soit par le lieu d'enfouissement sanitaire et nécessitant des travaux de réhabilitation environnementale et matérielle excédant 150 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 259-04-15 concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des dépenses de gestion postfermeture ainsi que pour la gestion des incidents environnementaux pour le lieu d'enfouissement sanitaire et le lieu d'enfouissement technique de la MRC.

Il est également résolu de créer une réserve financière appelée « Fonds de gestion postfermeture et de réhabilitation environnementale » tant pour le lieu d'enfouissement sanitaire que pour le lieu d'enfouissement technique.

#### **Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule : « *Règlement numéro 259-04-15 concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des dépenses de gestion postfermeture ainsi que pour la gestion des incidents environnementaux pour le lieu d'enfouissement sanitaire et le lieu d'enfouissement technique de la MRC* ».

#### **Article 2 Abrogation du Règlement numéro 192-12-09**

Le règlement numéro 192-12-09 et son amendement sont abrogés.

#### **Article 3 Objet de la réserve financière**

Le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion postfermeture des lieux d'enfouissement sanitaire et technique sous la juridiction de la MRC et pour les dépenses liées à un incident environnemental, causé à l'un ou l'autre de ces lieux, et qui nécessiterait des travaux de réhabilitation environnementale et matérielle excédant 150 000 \$.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la réserve financière est créée, notamment, pour pourvoir aux dépenses de suivi environnemental des eaux de surface, des eaux souterraines, des biogaz, le traitement du lixiviat, l'entretien du recouvrement final et du couvert végétal des cellules ainsi que l'entretien de tous les équipements.

#### **Article 4 Montant projeté de la réserve financière**

La réserve financière est constituée pour un montant n'excédant pas un million de dollars (1 000 000 \$).

#### **Article 5 Mode de financement de la réserve financière**

Afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de la réserve financière, il sera affecté annuellement, à même le fonds général de la MRC, une somme de 4 \$ par tonne métrique de déchets enfouis dans le lieu d'enfouissement technique, et cela, à compter de l'exercice financier 2009.

Le tonnage enfoui sera basé sur la même méthode de calcul que celle qui est applicable pour le paiement de la redevance au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### **Article 6 Mode d'utilisation de la réserve en cas d'incident environnemental**

Le conseil de la MRC peut, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au financement des dépenses nécessaires pour assurer la réhabilitation environnementale à la suite d'un incident lié au lieu d'enfouissement technique ou au lieu d'enfouissement sanitaire.

**Article 7 Mode de remboursement en cas d'utilisation de la réserve lors d'un incident environnemental**

Afin de pourvoir au remboursement du montant d'argent retiré du fonds à la suite d'un incident environnemental causé par le lieu d'enfouissement sanitaire ou le lieu d'enfouissement technique, le conseil des maires pourra décréter, par résolution, que la quote-part de chaque municipalité soit doubler jusqu'au plein remboursement des sommes utilisées.

Ce remboursement doit s'effectuer sur une période maximale de dix ans.

**Article 8 Mode d'utilisation de la réserve pour la gestion postfermeture**

Le conseil de la MRC peut, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au financement des sommes nécessaires pour assumer les dépenses de suivi environnemental pour la gestion postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire et du lieu d'enfouissement technique.

**Article 9 Affectation de la réserve**

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la MRC.

**Article 10 Durée**

La réserve financière est d'une durée indéterminée.

**Article 11 Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses**

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retournera au fonds général de la MRC.

**Article 12 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

c. c. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

15-04-24

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-04-15 RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC veut autoriser un nouveau type de bac pour la collecte des déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions du nouveau Plan de gestion des matières résiduelles prévoient le renforcement des dispositions règlementaires;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 31 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 258-04-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 258-04-15 relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

<b>Article 1</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement s'intitule « *Règlement numéro 258-04-15 relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* ».

<b>Article 2</b>	<b>Abrogation du Règlement numéro 175-04-08 et du Règlement numéro 236-04-13</b>
------------------	--

Le règlement numéro 175-04-08 et le règlement numéro 236-04-13 sont abrogés.

<b>Article 3</b>	<b>Définitions</b>
------------------	--------------------

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

**Bac roulant :** Contenant noir ou vert de polyéthylène résistant (de type européen) de 240, 360 ou de 1 100 litres (vert) munis d'un couvercle à charnières et de roues pouvant être levé et vidé mécaniquement par les camions affectés à la collecte des déchets.

**Collecte des déchets :** Signifie toute opération qui consiste à enlever les déchets dans les contenants autorisés pour les acheminer vers le lieu d'enfouissement technique (LET).

**Conseil :** Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

**Conteneur transroulier :** Conteneur de métal imperméable pouvant être chargé mécaniquement sur un camion équipé à cette fin. Le conteneur doit être noir ou vert.

**Compacteur de déchets :** Compacteur permettant de diminuer le volume des déchets.

**Déchets** Signifie les matières organiques ou inorganiques résultant de la manipulation, de la cuisson, de la préparation et de la consommation de nourriture, de l'entreposage et de la vente de marchandises périssables, les détritrus, les matières non acceptées dans la collecte des matières recyclables, les balayures, les journaux, les cartons et les papiers souillés, les cendres froides, la vitre, la poterie, et tout autre rebut en général, le tout défini en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Sont exclus de la collecte des déchets les matières recyclables, le gravier, le béton, les résidus domestiques dangereux, les déchets biomédicaux (selon le règlement sur les déchets biomédicaux Q-2, R. 12), les matériaux de construction, de rénovation et de démolition, les monstres ménagers, les débris d'incendie, les résidus liquides ou semi-liquides et tous autres déchets de même nature.

<b>Écocentre :</b>	Lieu public aménagé pour le dépôt de matières résiduelles visées par la collecte sélective, de déchets domestiques encombrants, toxiques ou dangereux, de matériaux de construction, rénovation et de démolition et de résidus organiques, dans le but d'en encourager le réemploi, le recyclage et la valorisation.
<b>Habitation :</b>	Bâtiment destiné à abriter des personnes et comprenant un ou plusieurs logements; synonyme de « résidence ».
<b>Matières recyclables :</b>	Signifie les matières qui peuvent être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matières et pour lesquelles il existe un marché ou encore dans un procédé de valorisation énergétique. Les matières acceptées sont définies de façon plus spécifique via les différents outils d'information sur le réemploi, le recyclage et la valorisation créés et/ou reconnus par la MRC. Ainsi, des matières peuvent être ajoutées à la liste dès qu'il devient possible, en vertu des contrats en cours, pour la MRC de voir à leur réemploi, recyclage ou valorisation. Le tout étant en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est

#### **Article 4   Objet du règlement et dispositions générales**

Le présent règlement a pour objet de pourvoir à la définition, à la collecte et à la disposition des déchets. À cette fin, la MRC détermine le type et la dimension des contenants autorisés ainsi que les modalités d'exploitation du service. De plus, celui-ci oblige tout usager résidentiel, institutionnel, commercial et industriel à séparer les déchets des matières recyclables générées dans l'habitation qu'il occupe. Ainsi, il est interdit à quiconque de déposer des matières recyclables dans les bacs et conteneurs destinés à la collecte des déchets.

##### **4.1 Juridiction**

La MRC, par l'intermédiaire d'un ou des entrepreneurs liés par contrat, fait la collecte et la disposition des déchets sur le territoire des villes de La Malbaie et de Clermont, et des municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, de Notre-Dame-des-Monts, de Saint-Irénée, de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine, et des territoires non organisés de Sagard–Lac Deschênes et de Mont-Élie et aucune autre personne ou corporation, sous réserve des exceptions prévues à ce règlement, n'est autorisée à effectuer cette collecte et cette disposition. De plus, dès que les déchets sont déposés dans les bacs et conteneurs, elles deviennent la propriété de la MRC.

##### **4.2 Application de la collecte des déchets**

Sous réserve des dispositions particulières contenues à ce règlement, la collecte des déchets s'applique à toute habitation permanente ou saisonnière, à chaque roulotte, église, école ou autre institution, à chaque

place ou bureau d'affaires publique ou privée, à chaque commerce, de même qu'à chaque industrie ou manufacture.

#### **4.3 Transport et enfouissement des déchets**

Tous les déchets sont acheminés au LET.

#### **4.4 Exceptions**

Les usagers résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels qui réemploient, recyclent ou valorisent, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, une partie ou la totalité des matières résiduelles qu'ils produisent ne sont pas tenus de participer à la collecte des déchets à l'égard desdites matières.

<b>Article 5 Préparation, disposition et collecte des déchets</b>
---

#### **5.1 Contenants pour les déchets**

##### **5.1.1 Contenants autorisés**

Sauf dans les cas autrement prévus par le présent règlement, les déchets doivent être placés dans l'un ou l'autre des contenants imperméables suivants, à défaut de quoi, la MRC de Charlevoix-Est n'est pas tenue de faire la collecte.

##### **a) Habitation unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, édifice de 4 à 6 logements et celle non accessible pour le camion de collecte**

Bac roulant de 240, 360 (vert ou noir) ou de 1 100 litres (vert seulement). Tout autre contenant est prohibé. Pour les habitations non accessibles pour le camion de collecte, les usagés devront, par leur propre moyen, acheminer leurs déchets en bordure d'une voie publique desservie par la collecte ou dans un écocentre situé sur le territoire de la MRC.

##### **b) Édifice de 7 logements et plus, édifice commercial, industriel et institutionnel**

Bac roulant de 240, 360 (vert ou noir) ou de 1 100 litres (vert) ou conteneur à chargement arrière vert ou noir ou conteneur transroulier (conteneur à roulement) pouvant être chargé mécaniquement sur un camion équipé à cette fin.

##### **5.1.2 Obligation d'installer un nombre suffisant de contenants**

L'occupant ou le propriétaire est tenu d'utiliser autant de contenants qu'il est nécessaire pour disposer de ses déchets en fonction de la fréquence de collecte dans son secteur.

Le propriétaire d'un édifice commercial, industriel ou institutionnel doit faire installer à ses frais et selon les directives décrites au présent règlement, soit :

- Un ou plusieurs bacs roulants (240, 360 ou 1 100 litres);
- Un ou plusieurs conteneurs à chargement arrière ou transrouliers.

La capacité des contenants doit être suffisante pour que ceux-ci puissent contenir tous les déchets, et ce, avec le couvercle fermé. De plus, la capacité des contenants doit être également suffisante pour respecter la fréquence de collecte des déchets établie pour le secteur de l'usager. Conséquemment, la ville, la municipalité ou la MRC peuvent exiger l'implantation supplémentaire de bacs roulants ou de conteneurs si elle le juge nécessaire.

Lorsque l'espace disponible ne permet pas l'usage du nombre de conteneurs nécessaires, un compacteur à déchets étanche pourra être exigé.

### **5.1.3 Localisation des bacs roulants et des conteneurs à chargement arrière et transrouliers**

Entre les collectes, les bacs roulants devront être placés, soit dans la cour latérale ou dans la cour arrière du bâtiment. Le conteneur transroulier devra être placé à l'arrière du bâtiment ou dans la cour latérale de façon à ce que ce bâtiment soit adéquatement desservi par le service de collecte des déchets. Si le service de collecte des déchets s'avère impraticable par la cour arrière et latérale, le conteneur sera placé, après l'autorisation de la ville ou de la municipalité, dans la cour avant. De plus, des éléments de mitigation tels que : arbustes, haies, clôtures devront être installés pour minimiser l'impact visuel. Le conteneur doit être placé sur une surface rigide au niveau de capacité portante suffisante. Les dimensions de cette surface doivent être égales aux dimensions du conteneur, plus 50 centimètres de chaque côté. Un périmètre de sécurité de 1,25 mètre doit être laissé libre au pourtour dudit conteneur pour faciliter la collecte des déchets. De plus, les chemins d'accès au conteneur doivent être de capacité suffisante pour qu'aucun dommage ne puisse être causé par le passage des camions servant à la collecte des déchets.

### **5.1.4 Implantation de nouveau conteneur**

Au moment de l'implantation ou du remplacement d'un conteneur, le propriétaire, le locateur ou le fournisseur devra en aviser la ville ou la municipalité ainsi que l'entrepreneur au moins 48 heures avant de procéder à la modification.

### **5.1.5 Propreté des bacs roulants, des conteneurs à chargement arrière et transrouliers et des compacteurs**

L'occupant doit maintenir son bac roulant propre et en bon état et s'assurer de son étanchéité. Un bac roulant difficile à manipuler ou qui est endommagé à un point tel qu'il ne peut retenir tous les déchets, est enlevé comme déchet après un avis donné à l'occupant. De plus, l'occupant doit rabattre le couvercle de son bac en tout temps.

Le propriétaire d'un conteneur à chargement arrière ou transroulier ou d'un compacteur doit s'assurer que le conteneur est parfaitement propre en tout temps et en bon état (ex. : revêtement peint, solidité, étanchéité) et s'assurer qu'il n'y a pas nuisance en raison de l'odeur, de l'accumulation de déchets ou de la présence d'insectes ou de vermine en prenant les dispositions nécessaires à cette fin.

La ville, la municipalité ou la MRC peuvent obliger un propriétaire dont le conteneur ou le compacteur dégage des odeurs nauséabondes, de procéder au nettoyage de celui-ci.



### **5.1.6 Frais de cour**

L'entrepreneur ne peut exiger des frais additionnels (communément appelés « frais de cour ») en tout temps. En outre lorsque les déchets des immeubles à logement, institutions, des commerces et des industries ne sont pas déposés en bordure de la voie publique, mais plutôt ailleurs sur leurs propriétés.

### **Préparation**

#### **5.1.7 Préparation des déchets**

Les déchets ne doivent jamais être déposés à l'extérieur d'un bac roulant ou d'un conteneur.

## **5.2 Dispositions**

### **5.2.1 Responsabilités**

Le propriétaire, gérant, cessionnaire ou autres responsables d'une habitation doit aviser ses locataires qu'ils doivent déposer leurs déchets dans les bacs ou conteneurs mis à leur disposition. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble de fournir aux locataires les contenants nécessaires à la collecte des déchets à moins d'indication contraire au bail.

### **5.2.2 Heure de dépôt et de retrait des bacs roulants**

Les bacs roulants doivent être déposés (selon les dispositions spécifiées dans le présent règlement) après 18 heures la veille du jour de collecte. Les bacs roulants doivent être retirés dans la même journée que la collecte. Si pour une raison exceptionnelle (ex. : tempête de neige, bris du camion, etc.) la collecte n'a pas lieu le jour prévu, les usagers doivent laisser leur bac au chemin et la collecte aura lieu le jour suivant.

### **5.2.3 Lieu de dépôt des bacs roulants pour la collecte**

Pour les usagers résidentiels, les bacs de 240 et de 360 litres doivent être disposés en bordure de la voie publique. Les roues et les poignées doivent être du côté de l'habitation. De plus, les roues ne doivent pas toucher au trottoir et lorsqu'il y a plusieurs bacs côte à côte, un espace libre équivalent à une largeur de bac doit être conservée de par et d'autre du bac. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés sur une piste cyclable. L'hiver, les contenants doivent être placés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement.

Pour les usagers institutionnel, commercial et industriel les bacs de 240 et de 360 litres doivent de préférence être disposés en bordure de la voie publique selon les mêmes modalités que pour les usagers résidentiels ou bien à un endroit sur la propriété où il est possible de saisir les bacs par le côté à l'aide du bras mécanique. Les bacs de 1 100 litres doivent être disposés à un endroit sur la propriété où il est possible de réaliser la collecte mécanisée.

#### **5.2.4 Lieu de dépôt des conteneurs**

Lors de l'enlèvement d'un contenant à chargement arrière ou transroulier, le propriétaire doit s'assurer que l'emplacement est dégagé de neige et de glace ou de tout autre matériel, et qu'au retour, l'emplacement du conteneur est libre de tout résidu ou autre obstacle. Si la levée du conteneur est rendue impossible par le mauvais entretien des lieux, le propriétaire devra assumer les frais de déplacement de l'entrepreneur désigné.

<b>Article 6</b>	<b>Matières interdites dans la collecte des déchets</b>
------------------	---

#### **6.1 Matières dangereuses**

Il est interdit à quiconque de déposer dans la collecte des déchets des matières ou objets susceptibles de causer des dommages, notamment toutes matières explosives ou inflammables, déchets toxiques ou biomédicaux ainsi que des produits pétroliers. Ces matières doivent être acheminées dans les endroits autorisés par le règlement des déchets dangereux.

#### **6.2 Résidus domestiques dangereux (RDD), matériaux de construction, rénovation, démolition, matériels électroniques et autres matières**

Quiconque veut se débarrasser de résidus domestiques dangereux, de matériaux de construction, rénovation, démolition, matériels électroniques et autres matières doit le faire en acheminant par ses propres moyens ses matières dans les écocentres et les endroits de dépôt de la MRC.

<b>Article 7</b>	<b>Dispositions finales</b>
------------------	-----------------------------

#### **7.1 Droits de visite**

Les personnes responsables de l'application de ce règlement peuvent visiter tout terrain et tout bâtiment pour constater si le règlement est observé. Le propriétaire ou l'occupant sont tenus, sous peine d'amende, de recevoir la personne responsable et de lui laisser libre accès à toutes les parties du terrain ou du bâtiment.

Les personnes désignées par résolution du conseil sont habilitées à émettre des constats en vertu de l'application de ce règlement. Commet une infraction au présent règlement toute personne morale ou physique qui fait obstruction ou empêche de quelque façon les représentants de la MRC.

#### **7.2 Infraction au règlement**

Le contrevenant à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende minimum de 100 \$ et maximum de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ s'il est une personne morale.

Toute infraction qui continue, constitue une infraction séparée jour par jour et la pénalité édictée au présent règlement sera infligée pour chaque jour où l'infraction est constatée.

Le propriétaire, inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, est responsable de toute infraction à ce règlement commise sur sa propriété à moins qu'il ne prouve que lors de la commission d'une infraction, sa propriété était louée à un tiers.

<b>Article 8</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
------------------	--------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

15-04-25

**OCTROI DU CONTRAT DE TRANSPORT DES CONTENEURS TRANSROULIERS DE TYPE « ROLL-OFF » 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le transport des conteneurs transrouliers de type « Roll-off »;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le jeudi 23 avril 2015 à 15 h, sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix total de la soumission avant taxes</b>
Fernand Harvey & Fils inc.	25 835,25 \$
Aurel Harvey & Fils inc.	22 680 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	30 558 \$
Construction Éclair inc.	28 680 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des prix des soumissions sont basés sur des quantités indicatives inscrites sur l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Aurel Harvey & Fils inc., est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat, d'une durée d'un an, pour le transport des conteneurs transrouliers de type « Roll-off » à Aurel Harvey & Fils au coût de 22 680 \$ plus taxes.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils

15-04-26

**MACHINERIE LOURDE : OCTROI DU MANDAT D'ENTRETIEN DE 2 000 HEURES SUR LE COMPACTEUR À DÉCHETS AU GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues du Garage Léonce et Hermel Tremblay et de l'entreprise Hewitt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater le Garage Léonce et Hermel Tremblay pour l'entretien de 2 000 heures sur le compacteur à déchets au coût de 3 337,20 \$ plus taxes payé à même le budget GMR au poste « Entretien de machinerie lourde ».

- 15-04-27**      **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'AVERY WEIGH-TRONIX POUR L'ÉTALONNAGE DE LA BALANCE AU LET**
- CONSIDÉRANT** les offres de service demandées auprès de l'entreprise *Mettler-Toledo* et d'*Avery Weigh-Tronix*;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas reçu de réponse de l'entreprise *Mettler-Toledo*;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service d'*Avery Weigh-Tronix* pour l'étalonnage de la balance au lieu d'enfouissement technique pour la somme de 800 \$ plus taxes payé à même le budget GMR au poste « Entretien de la balance ».
- 15-04-28**      **ENTRETIEN DE LA STATION DE TRAITEMENT DU LET, REMPLACEMENT DE L'HUILE DE L'ENSEMBLE DES POMPES ET AÉRATEURS PAR L'ENTREPRISE GAÉTAN BOLDUC ET ASSOCIÉS**
- CONSIDÉRANT QU'**un entretien préventif doit être fait à tous les cinq ans sur les pompes et les systèmes d'aération de la station de traitement du lieu d'enfouissement technique;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater l'entreprise Gaétan Bolduc et associés pour la réalisation de l'entretien préventif sur les pompes et les systèmes d'aération de la station de traitement du lieu d'enfouissement technique au taux horaire de 65 \$ plus taxes de l'heure payé à même le budget GMR au poste « Entretien équipement de traitement LET ».
- 15-04-29**      **OCTROI DU CONTRAT DE TRANSPORT ET DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LE CHEMIN SNIGOLE À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**
- CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rechargement en matériel granulaire pour le chemin Snigole sont nécessaires;
- CONSIDÉRANT** les offres de service reçues de Jocelyn Harvey Entrepreneur et de Béton Dallaire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de transport et de fourniture de matériaux granulaires pour le chemin Snigole à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour la somme de 19 074,35 \$ payé à même le budget GMR au poste « Entretien du chemin Snigole ».
- 15-04-30**      **ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE : NIVELLEMENT DU CHEMIN PAR NF EXCAVATION SAINT-GELAIS**
- CONSIDÉRANT** les offres de services reçues de Simon Thivierge & Fils et NF Excavation Saint-Gelais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater l'entreprise NF Excavation Saint-Gelais pour le nivellement du chemin Snigole au tarif horaire de 110 \$ de l'heure plus taxes, payé à même le budget GMR au poste « Entretien du chemin Snigole ».

15-04-31

**SANTÉ ET SÉCURITÉ, FORMATION OFFERTE AUX EMPLOYÉS SUR LE CADENASSAGE PAR LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire les employés du LET à la formation en santé et sécurité sur le cadénassage offerte par la Société Mutuelle de Prévention au coût de 935 \$ plus taxes payé à même le budget GMR au poste « Formation ».

15-04-32

**PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS AU LES, ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) produira du lixiviat de façon permanente dû à sa conception;

**CONSIDÉRANT QUE** d'importantes quantités de lixiviat provenant du LES sont traitées au lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** le traitement de ce lixiviat entraînera des coûts pour une durée indéfinie;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'étude technicoéconomique pour identifier la solution technique pour limiter la production de lixiviat provenant du LES et pour estimer les coûts des travaux ont été présentés au conseil des maires par la firme Consultants Enviroconseil le 14 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels reçue le 27 avril 2015 de Consultants Enviroconseil pour le projet en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services professionnels de Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis pour la phase 1 de la mise en place d'un recouvrement final sur le lieu d'enfouissement sanitaire au coût de 19 715 \$ plus taxes payé à même le surplus accumulé de la GMR pour le LES.

c. c. M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil

**OUVERTURE DE L'AÉROPORT LE 1<sup>ER</sup> MAI 2015**

Le directeur général, monsieur Pierre Girard, informe le conseil des maires de l'ouverture de l'Aéroport de Charlevoix le 1<sup>er</sup> mai 2015.

15-04-33

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC PRODUCTIONS RPM INC. POUR DES ESSAIS ROUTIERS À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'entente pour des essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix avec les Productions RPM inc. au coût de 3 600 \$ et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de cette entente au nom de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Gélinas, productrice déléguée, Productions RPM inc.

15-04-34

**AFFICHAGE À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité d'améliorer l'affichage à l'entrée de la voie d'accès à l'Aéroport de Charlevoix afin d'augmenter la visibilité de l'équipement régional sur les deux voies du chemin Sainte-Madeleine et d'y inscrire le numéro d'immeuble et le nouveau logo de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** du côté aviation il n'y a aucune affiche sur l'aérogare identifiant la région de Charlevoix ainsi que les lettres d'immatriculation de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**en l'absence d'analyse de la qualité de l'eau puisée à l'aéroport l'avertissement « Eau non potable » doit être affiché;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter la soumission de la firme Publimage pour la fourniture et l'installation de deux enseignes en aluminium de 48" x 96" au coût de 1 132,95 \$ plus taxes chacune, pour la fourniture et l'installation de lettre de type « chanel en Alupanel fini aluminium brossé » sur le côté Air de l'aérogare au coût de 1 249 \$, pour la fourniture et l'installation d'un panneau en Alupanel recto (eau non potable) 18" x 44" au coût de 119,95 \$ plus taxes et pour la fourniture et l'installation de cinq plaquettes en Alupanel recto (eau non potable) 3" x 6" au coût de 7,50 \$ plus taxes chacune pour un coût total de 3 672,35 \$ plus taxes.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

15-04-35

**OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE SUR LES BESOINS DE DÉGIVRAGE À L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT** les nombreuses demandes reçues pour une couverture en dégivrage en début et fin de saison par les utilisateurs de vols nolisés souhaitant atterrir à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**en l'absence d'un service de dégivrage de nombreux vols sont détournés vers Bagotville et Québec à l'automne et au printemps occasionnant des pertes de revenus importantes pour l'aéroport et toute la région de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de la firme *LeadingEdge* pour la somme de 10 600 \$ plus taxes pour réaliser une étude visant l'implantation d'un service de dégivrage d'aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix.

15-04-36

**AUTORISATION À AVJET HOLDING POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ À L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix a reçu une demande d'utilisation de la piste pour le samedi 29 août 2015 entre 14 h et 16 h par monsieur Sylvain Touchette de la firme *Avjet Holding*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité n'entraîne pas la fermeture de la piste, puisqu'elle n'exige aucun équipement sur la piste et n'est que d'une durée de deux heures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité implique l'utilisation d'un hélicoptère et qu'il y aura fourniture de carburant JET A-1 procurant des revenus pour l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité amènera une trentaine de personnes pour deux jours dans la région de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Touchette de l'entreprise *Avjet Holding* à réaliser l'activité demandée sur la piste de l'Aéroport de Charlevoix le 29 août 2015 entre 14 h et 16 h, conditionnellement aux exigences de notre couverture d'assurance et des coûts supplémentaires que cette activité pourrait entraîner.

15-04-37

**PACTE RURAL, ACCEPTATION DES PROJETS DÉPOSÉS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les recommandations du comité d'évaluation des projets du pacte rural telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Projets	Coût total	Porteurs	Montants recommandés
<b><i>Projets régionaux</i></b>			
Étude sur le dégivrage d'aéronefs à l'Aéroport	15 460 \$	Aéroport de Charlevoix	11 000 \$
Rallye de Charlevoix	95 484 \$	Rallye de Charlevoix	2 966 \$
		<b>Sous-total</b>	<b>13 966 \$</b>
<b><i>Projets municipaux</i></b>			
Place Modesto-Zadra	14 212 \$	Municipalité de Saint-Siméon	5 960 \$
Festival Au cœur des Arts 2.0	5 846 \$	Au cœur des Arts	2 923 \$
Triathlon de Charlevoix-Édition 2015	54 150 \$	Triathlon de Charlevoix	5 000 \$

Mise à jour de l'image promotionnelle municipale	4 035 \$	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	3 360 \$
Parc de loisirs	60 500 \$	Ville de Clermont	10 636 \$*
		<b>Sous-total</b>	<b>27 879 \$</b>

\*Cette somme s'ajoute au montant de 30 250 \$ déjà recommandé le 31 mars 2015 pour un total de 40 886 \$ pour ce projet.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est  
Membres du comité d'évaluation des projets

15-04-38

**GESTION FONCIÈRE, INTENTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RELATIVEMENT AU TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles offre à la population, chaque automne, la possibilité de participer à un tirage au sort de terrains de villégiature sur les terres du domaine de l'État dans plusieurs régions administratives;

**CONSIDÉRANT QU'**il appartient aux MRC délégataires d'identifier les emplacements de villégiature pour les tirages au sort;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a demandé à la MRC de Charlevoix-Est son intention relativement à ce tirage au sort;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'informer le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'il n'est pas dans l'intention de la MRC de participer au tirage au sort de terrains de villégiature en 2015 sur son territoire et qu'elle n'identifiera donc aucun emplacement.

c. c. M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion territoriale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

15-04-39

**30<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE LA MALBAIE**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour la 30<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie, qui se tiendra le 12 juin 2015 au coût de 175 \$ par personne.

15-04-40

**DIXIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DU GROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour la dixième édition du tournoi de golf au profit du Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC), qui aura lieu le 6 juin 2015 au coût de 75 \$ par participant.



- 15-04-41**      **TOURNOI DE GOLF DES MAINS DE L'ESPOIR DE CHARLEVOIX**
- Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le tournoi de golf des Mains de l'Espoir de Charlevoix, qui se tiendra le 20 juin 2015 au coût de 95 \$ par participant.
- 15-04-42**      **COLLATION DES GRADES DES ÉLÈVES DE CINQUIÈME SECONDAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU**
- Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de participer financièrement à la collation des grades des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'École secondaire du Plateau, pour une somme de 300 \$.
- 15-04-43**      **LA MARÉE, DEMANDE D'ADHÉSION COMME MEMBRE CORPORATIF POUR L'ANNÉE 2015-2016**
- Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer l'adhésion comme membre corporatif pour l'année 2015-2016 au coût de 25 \$ à l'organisme La Marée, qui est un regroupement des parents et amis de la personne vivant avec une problématique de santé mentale.
- 15-04-44**      **CONFÉRENCE DE PRESSE « POLICIER D'UN JOUR », DEMANDE DE CONTRIBUTION DE 200 \$ POUR LE BUFFET**
- Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de remettre une contribution de 200 \$ pour le buffet lors de la conférence de presse de « Policier d'un jour », qui aura lieu le 13 mai 2015 dans la salle du conseil des maires de la MRC et qui accueillera de 25 à 30 personnes.
- 15-04-45**      **PRIX DU PATRIMOINE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE DES RÉGIONS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES, PARTICIPATION DES ÉLUS**
- Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de se procurer deux billets au coût de 30 \$ pour les Prix du Patrimoine du Conseil régional de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, qui auront lieu le 13 juin 2015 aux Éboulements.
- 15-04-46**      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**
- Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC de Charlevoix-Est, ainsi que l'entente de partenariat 2015-2016 avec la Chambre de commerce de Charlevoix, au coût de 1 500 \$ plus taxes.
- c. c. M<sup>me</sup> Johanne Côté, directrice générale, Chambre de commerce de Charlevoix

**15-04-47****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 40.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mai 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de mai deux mille quinze (26/05/2015) à 15 h 13, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

**15-05-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 PRÉSENTATION DE MADAME NANCY TREMBLAY (CLD) ET DE MADAME CATHERINE GAGNON (CLD) SUR LES SUJETS SUIVANTS :**

- Gestion des archives;
- Mise à jour de la politique familiale de la MRC;
- Stratégie jeunesse.

**S.T.2 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) CLD, suivi concernant la réception du 2<sup>e</sup> avis juridique de M<sup>e</sup> André Lemay;
- b) Suivi sur l'avenir du CLD, présentation des scénarios;
- c) Rencontre suprarégionale des deux conseils des maires qui se tiendra le 9 juin 2015, changement de lieu;
- d) Suivi de la rencontre avec M. Jean Chabot relative à l'avenir des Offices municipaux d'habitation;
- e) Projet de la Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- f) Nouveau pacte fiscal, correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 4 mai 2015;
- g) Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale, conséquences de la Loi 28 et importance de préserver nos acquis en économie sociale (à titre informatif);
- h) Forum des élus de la Capitale-Nationale (à titre informatif).

**S.T.3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Octroi d'un quatrième versement de 40 000 \$ à la Fondation Campus Charlevoix;
- b) Projet de plage au lac Deschênes, mandat à M. Normand Desgagnés, architecte;
- c) Projet de plage au lac Deschênes, mandat complémentaire à M. Philippe Harvey, ingénieur;
- d) Abrogation de la résolution numéro 15-04-15 relative au projet d'aménagement d'installations sanitaires à la plage du lac Deschênes;
- e) Projet de plage au lac Deschênes, octroi du contrat pour la construction du bâtiment sanitaire;
- f) Projet de plage au lac Deschênes, octroi du contrat pour l'installation septique;
- g) Aménagement paysager du parc de jeux de Sagard, appel d'offres sur invitation;
- h) Renouvellement de l'entente de développement culturel et nomination d'un responsable du secteur culturel;
- i) Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, correspondance reçue le 22 avril 2015 du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand;
- j) Rencontre annuelle des directeurs généraux du 30 avril 2015, suivi;
- k) Suivi concernant les avis juridiques de M<sup>e</sup> André Lemay;
- l) Fonds local d'investissement et développement économique local, correspondance du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Présentation de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;
- b) Gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, suivi de la rencontre du 21 mai 2015 à Québec, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- c) Exercice de la compétence de la MRC en matière de fourrière et de contrôle des animaux :
  - Suivi de la 2<sup>e</sup> rencontre avec la SPCA de Charlevoix du 20 mai 2015;
  - Règlement numéro 260-05-15 modifiant le *Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, adoption à la séance ordinaire
- d) Sécurité incendie, octroi du financement pour la formation de deux cohortes (PI-1, PI-2) en 2015 dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel* du ministère de la Sécurité publique;
- e) Sécurité incendie, suivi des discussions avec la Ville de La Malbaie pour le volet prévention;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### S.T.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Correspondance d'un contribuable du TNO, avis juridique;
- b) Collecte des boues de fosses septiques, il n'y aura pas de vidange en juin et rigueur dans l'application de la Politique régionale d'application de Q-2, r.22;
- c) Paiement des tonnes supplémentaires à Aurel Harvey & Fils, réponse de Recyc-Québec;
- d) Recouvrement de la toiture, demande du Club Nairn concernant les frais pour la disposition des matériaux de construction;
- e) Suivi de la visite du LET, effectuée le 20 mai 2015;
- f) Suivi sur les projets d'investissement;
- g) Recouvrement du LES, demande de certificat d'autorisation si nécessaire,
- h) Gestion des odeurs au LET, suivi;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### S.T.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Pacte rural, suivi sur les projets et présentation du plan d'action 2015;
- b) Carrefour des savoirs, suivi;
- c) PISRMM, plan d'action;
- d) Entente sur la mise en valeur des paysages, appel de projets;
- e) Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, négociations qui auront lieu le 2 juin 2015;
- f) Table de concertation régionale sur le fleuve;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

#### **15-05-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015.

#### **15-05-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2015**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mai 2015 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Mai 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mai 2015 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2015.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

#### **15-05-04 ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 30 AVRIL 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR et Aéroport) au 30 avril 2015.

#### **15-05-05 AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Claire Gagnon qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général de tarification numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est en raison de l'augmentation des tarifs pour l'Aéroport de Charlevoix et la hausse des frais de transcription, de reproduction et de transmission des documents.

15-05-06

**DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR RAYMOND DESJARDINS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÉPAQ, MOTION DE RECONNAISSANCE**

**CONSIDÉRANT** l'implication de monsieur Raymond Desjardins dans la création et le développement des parcs nationaux de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** le rôle important qu'il a joué dans la réalisation de la route d'accès au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la relation basée sur la disponibilité, l'accessibilité et l'écoute qu'il a développées avec la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** son partenariat constant avec les municipalités du territoire;

**CONSIDÉRANT** sa coopération avec plusieurs organisations de Charlevoix et notamment avec la Corporation Le Saumon de la rivière Malbaie pour la préservation du saumon dans la rivière Malbaie;

**CONSIDÉRANT** son engagement pour la mise en valeur et la protection des paysages uniques de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adresser une motion de reconnaissance à monsieur Raymond Desjardins, président-directeur général sortant à la Sépaq, afin de souligner sa collaboration remarquable et sa contribution au développement de Charlevoix au cours de sa carrière à la Sépaq.

c. c. M. Raymond Desjardins

15-05-07

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**CONSIDÉRANT** les avancées du secteur de la culture sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les résultats positifs des retombées de la mise en oeuvre de l'Entente de développement culturel actuelle;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la culture dans le développement économique que ce soit par l'ensemble des investissements ou la création d'emplois;

**CONSIDÉRANT** l'impact des événements et des institutions culturels sur l'image projetée de la MRC de Charlevoix-Est à l'extérieur de ses limites géographiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture est un élément majeur dans l'ensemble des éléments de la qualité de vie tant recherchée autant par les touristes que par les nouveaux arrivants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est reconnaisse que le secteur culturel est un axe important pour le développement économique de la MRC;

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est procède au renouvellement de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;
- **QUE** la MRC s'assure de l'embauche d'une personne pour assurer la mise en œuvre de cette nouvelle entente;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est réserve les sommes nécessaires pour assurer sa contribution financière dans la nouvelle entente de développement culturel.

c. c. Ministère de la Culture et des Communications

**15-05-08**

**NOMINATION D'UNE OU D'UN RESPONSABLE DU SECTEUR CULTUREL**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-07 relative à ce renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC s'assure de l'embauche d'une personne qui agira comme responsable du secteur culturel pour assurer la mise en œuvre l'Entente de développement culturel.

**15-05-09**

**OCTROI D'UN QUATRIÈME VERSEMENT POUR LA FONDATION CAMPUS CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** les états financiers de la Fondation Campus Charlevoix au 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** la confirmation que la contribution de 40 000 \$ servira à financer l'acquisition de la Maison Warren;

**CONSIDÉRANT** le document déposé par la Fondation précisant la finalisation du paiement de la Maison Warren le 30 juin 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le quatrième versement de 40 000 \$ à la Fondation Campus Charlevoix dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'études collégiales en Charlevoix.

**15-05-10**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE 2015 AU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

- de reconnaître la municipalité de L'Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- de contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 2 924,48 \$ pour l'année 2015;
- de contribuer financièrement à tout déficit d'opération du Transport adapté du Fjord inc. pour l'exercice financier 2015;
- d'accepter de financer 20 % des coûts avec les autres municipalités participantes;

- de faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c. c. M<sup>me</sup> Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

15-05-11

**ADJUDICATION POUR NON-PAIEMENT DE TAXES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LA SUBDIVISION OFFICIELLE DU LOT ORIGINAIRE NUMÉRO TROIS (3-1), CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE SAINT-SIMÉON, RANG 1, SUD-OUEST : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer l'acte de vente de l'adjudication pour non-paiement de taxes pour l'immeuble connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot originaire numéro trois (3-1), cadastre officiel de la paroisse de Saint-Siméon, rang 1, sud-ouest.

c. c. M<sup>e</sup> Marie-Josée Caron, notaire

**AVENIR DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION, INFORMATION**

Le préfet informe le conseil des maires des intentions et des orientations potentielles du gouvernement du Québec de regrouper certains Offices municipaux d'habitation et de les transformer en Offices régionaux d'habitation. Il indique qu'il demeurera à l'affût dans ce dossier.

15-05-12

**AVENIR DU CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi stipule, entre autres, l'abolition des centres locaux de développement (CLD);

**CONSIDÉRANT** les compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires analyse depuis novembre 2014 divers scénarios quant à l'avenir de son CLD;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de maintenir l'efficacité et l'efficience des services en développement économique pour les entreprises et les citoyens du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont jusqu'au 20 juillet 2015 pour faire part de leur décision sur l'avenir de leur CLD au gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite prendre une décision finale quant à l'avenir du CLD d'ici la fin juin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et non résolu à cinq (5) voix pour et quatre (4) contre (La Malbaie, Baie-Sainte-Catherine et Saint-Aimé-des-Lacs) de maintenir le CLD comme responsable du développement économique en tant qu'OSBL. La proposition n'ayant pas obtenu la double majorité et étant donné que les



représentants contre représentent plus de 50 % de la population, la résolution n'est pas adoptée. La décision sera donc remise à la prochaine séance du conseil des maires en juin.

**15-05-13**      **PROJET DE PLAGE AU LAC DESCHÊNES, MANDAT À M. NORMAND DESGAGNÉS, ARCHITECTE ET À M. PHILIPPE HARVEY, INGÉNIEUR**

**CONSIDÉRANT** le projet de la plage publique au lac Deschênes à Sagard, qui consiste en la construction d'un bâtiment sanitaire, d'installations septiques et d'un puits d'eau de surface;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater M. Normand Desgagnés, architecte, et M. Philippe Harvey, ingénieur, pour le suivi du projet de la plage publique au lac Deschênes à Sagard.

**15-05-14**      **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-04-15 RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS SANITAIRES À LA PLAGE PUBLIQUE DU LAC DESCHÊNES**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 15-04-15 relative au projet d'aménagement d'installations sanitaires à la plage publique du lac Deschênes à Sagard.

**15-05-15**      **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SANITAIRE À LA PLAGE PUBLIQUE DU LAC DESCHÊNES À SAGARD**

**CONSIDÉRANT** l'appel de soumissions lancé par la MRC au nom du comité de citoyens de Sagard, détenteur du bail de la plage publique du lac Deschênes, à l'automne 2014 pour la construction d'un bâtiment sanitaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue, soit celle de Morneau Tremblay construction-excavation, au coût de 130 496 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la soumission a été révisé à la baisse;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de Normand Desgagnés architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer, au nom du comité de citoyens de Sagard, le contrat pour la construction du bâtiment sanitaire à la plage publique du lac Deschênes de Sagard à Morneau Tremblay construction-excavation, pour la somme de 64 645 \$ plus taxes en plus des frais d'administration et généraux (5 842,13 \$), et ce, conditionnellement à la recommandation favorable du procureur de la MRC.

**15-05-16**      **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET DU PUIITS D'EAU DE SURFACE À LA PLAGE PUBLIQUE DU LAC DESCHÊNES À SAGARD**

**CONSIDÉRANT** l'appel de soumissions lancé par la MRC au nom du comité de citoyens de Sagard, détenteur du bail de la plage publique du lac Deschênes, à l'automne 2014 pour la construction d'un bâtiment sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet, la construction d'installations septiques et d'un puits de surface est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** le rapport technique effectué par Harp Consultant spécifiant les travaux à réaliser;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer, au nom du comité de citoyens de Sagard, le contrat à Morneau Tremblay construction-excavation pour la construction des installations septiques et du puits d'eau de surface à la plage publique du lac Deschênes de Sagard, pour la somme de 13 250 \$ plus taxes en plus des frais d'administration et généraux (1 947,38 \$), et ce, conditionnellement à la recommandation favorable de Harp Consultant (Philippe Harvey, ingénieur) et du procureur de la MRC.

15-05-17

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC DE JEUX DE SAGARD, APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT** les investissements réalisés depuis les dernières années pour la réfection complète du parc de jeux de Sagard;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-04-14 relative à l'aménagement paysager au parc de jeux à Sagard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour lancer un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement paysager du parc de jeux de Sagard.

Il est également résolu de financer les coûts supplémentaires dépassant la somme de 5 000 \$ inscrite aux prévisions budgétaires 2015 à même le surplus accumulé du TNO en 2014.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-05-18

**ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 30 AVRIL 2015**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels du TNO au 30 avril 2015.

15-05-19

**RADIATION DU PERMIS D'OCCUPATION 2013 EN RAISON DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ EN OCTOBRE 2013, DEMANDE D'AUTORISATION**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser la radiation du permis d'occupation 2013 en raison du transfert de propriété effectué en octobre 2013 du client numéro 2222 pour la somme de 80 \$ en plus des intérêts.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-05-20

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 319-2015, modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage

numéro 227-2012 de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 319-2015 de la Municipalité de Saint-Irénée au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

15-05-21

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 320-2015, modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 298-2012 de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 320-2015 de la Municipalité de Saint-Irénée au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

15-05-22

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-51 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 228-51, modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 228-51 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

**15-05-23**      **ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES, NOMINATION DES ÉLUS POUR SIÉGER À LA RENCONTRE DE NÉGOCIATION**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de déléguer des élus pour représenter l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est afin de négocier le volet II de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le 2 juin 2015.

**15-05-24**      **AVIS DE MOTION, MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Claire Gagnon qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-05-25**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 260-05-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-11-12 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a adopté le Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires ne souhaite plus rendre obligatoires les licences de chiens et de chats sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par le maire de Baie-Sainte-Catherine, monsieur Donald Kenny, lors de la séance ordinaire du 31 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 260-05-15 ci-après décrit :

<b>Article 1</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement s'intitulera « Règlement numéro 260-05-15 modifiant le règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ».

<b>Article 2</b>	<b>Abrogation de la section 7 (incluant les articles 7.1 à 7.11 inclusivement)</b>
------------------	--

La section 7 « Licence de chiens et de chats » est abrogée, incluant les articles 7.1 à 7.11 inclusivement.

<b>Article 3</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

15-05-26

**ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON PHASE 2 : OCTROI DU CONTRAT D'INSTALLATION DE DALLES DE BÉTON**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la phase 2 à l'écocentre de Saint-Siméon sont prévus au budget 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public local pour l'installation de dalles de béton à l'écocentre de Saint-Siméon a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 25 mai 2015 à 11 h, sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix total de la soumission incluant les taxes</b>
Fernand Harvey & Fils inc.	41 103,56 \$
Excavation Pascal Lavoie	48 461,96 \$
Construction Éclair inc.	24 432,19 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	79 217,81 \$
PointCo	48 145,78 \$
Location ADC	40 816,13 \$
Construction G3	33 802,65 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Construction Éclair inc. est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le contrat pour l'installation de dalles de béton à l'écocentre de Saint-Siméon, phase 2, à Construction Éclair inc. au coût de 24 462,19 \$;
- **QUE** ces travaux soient payés à même le budget de la valorisation au poste « Phase 2 écocentre Saint-Siméon (dalles de béton) ».

c. c. M<sup>me</sup> Lorraine Bergeron, Construction Éclair inc.

15-05-27

**ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON PHASE 2 : OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE LORS DE L'INSTALLATION DE DALLES DE BÉTON**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la phase 2 à l'écocentre de Saint-Siméon sont prévus au budget 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les travaux en titre a été octroyé à Construction Éclair inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le contrat de surveillance des travaux sur une base horaire à monsieur Philippe Harvey d'Harp Consultant lors des travaux d'installation de dalles de béton à l'écocentre de Saint-Siméon;
- **QUE** ce contrat soit payé à même le budget de la valorisation au poste « Phase 2 écocentre Saint-Siméon (dalles de béton) ».

c. c. M. Philippe Harvey, ingénieur, Harp Consultant

15-05-28

**PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : PROCURATION POUR LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est fera construire une plate-forme de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces travaux nécessite un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération de la plate-forme nécessite un certificat d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultants Enviroconseil est mandatée par la MRC pour la réalisation des plans et devis, la surveillance et la demande de certificat d'autorisation pour le projet en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que monsieur François Bergeron et monsieur Pier-Olivier Laflamme de la firme Consultants Enviroconseil soient autorisés au nom de la MRC de Charlevoix-Est à signer, pour le projet en titre, toute demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de cette même loi.

c. c. Consultants Enviroconseil

15-05-29

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CONSULTANTS ENVIROCONSEIL POUR LE RECOUVREMENT FINAL PHASE 3 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est procèdera à des travaux de recouvrement final de son lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont similaires aux travaux de recouvrement final qui devront être réalisés en 2015 au lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** des économies peuvent être réalisées si ces travaux sont faits par le même entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultants Enviroconseil réalise les plans et devis pour les travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service, datée du 25 mai 2015, de Consultants Enviroconseil pour ajouter à leur mandat le relevé de terrain, la conception des plans et devis et la modification du devis pour le recouvrement final phase 3 du lieu d'enfouissement technique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la firme Consultants Enviroconseil pour la réalisation du relevé de terrain, de la conception des plans et devis et de la modification du devis pour le recouvrement final phase 3 du lieu d'enfouissement technique au coût de 5 110 \$ plus taxes payé à même le budget des opérations du LET au poste « Réserve pour le recouvrement final des cellules ».

c. c. M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil

15-05-30

**RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :  
PROCURATION POUR LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est procèdera à des travaux de recouvrement final de son lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux nécessiteront peut-être un certificat d'autorisation ou une autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultants Enviroconseil réalise les plans et devis pour les travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que monsieur François Bergeron et monsieur Pier-Olivier Laflamme de la firme Consultants Enviroconseil soient autorisés au nom de la MRC de Charlevoix-Est à signer, pour le projet en titre, toute demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de cette même loi.

15-05-31

**ACHAT D'UN COMPTEUR ÉLECTRONIQUE POUR LE SÉPARATEUR  
D'HYDROCARBURES À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'acquisition d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de faire l'acquisition d'un compteur électronique pour l'équipement ci-dessus mentionné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de mandater l'entreprise Léveillée-Tanguay pour procéder à l'installation d'un compteur électronique pour le séparateur d'hydrocarbures de l'Aéroport de Charlevoix au coût net de 9 035 \$ plus taxes.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix

15-05-32

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE CONSIDÉRER L'AÉROPORT COMME UN SITE POTENTIEL POUR RECEVOIR LE DÉBLAI**

**CONSIDÉRANT** le projet du ministère des Transports du Québec de réfection de la côte à Matou, à Saint-Urbain;

**CONSIDÉRANT** le projet de l'Aéroport de Charlevoix d'allonger la piste d'atterrissage de 4 500 à 6 000 pieds;

**CONSIDÉRANT** les démarches de financement entreprises pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** la visite du ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, à l'Aéroport de Charlevoix lors de la présentation du plan directeur le 4 septembre 2014;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du ministre à participer au projet d'allongement de la piste d'atterrissage;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est un organisme public et est partenaire du gouvernement du Québec, notamment du MTQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de demander au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, de favoriser la MRC de Charlevoix-Est pour son projet d'allongement de la piste d'atterrissage par l'obtention de 500 000 mètres cubes de remblai provenant du projet de réfection de la côte à Matou même s'il y a des coûts supplémentaires à assumer en raison de la distance.

c. c. M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec  
M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée

15-05-33

**PÉPINIÈRE CHARLEVOIX, TRAITEMENT DE LA PELOUSE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de mandater Pépinière Charlevoix pour le traitement de la pelouse à l'Aéroport de Charlevoix au coût de 816,48 \$ plus taxes.

15-05-34

**PACTE RURAL, ACCEPTATION DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les recommandations du comité d'évaluation des projets du pacte rural telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Projets	Coût total	Porteurs	Montants recommandés
<b>Projets régionaux</b>			
		<b>Sous-total</b>	<b>0 \$</b>
<b>Projets municipaux</b>			
ChantEauFête de Charlevoix (événement)	231 432 \$	Municipalité de Saint-Siméon	8 000 \$ *voir note
Parc de skate	45 800 \$	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	7 500 \$
		<b>Sous-total</b>	<b>15 500 \$</b>

\*Ce montant s'ajoute à la somme de 12 408 \$ déjà recommandée lors de la séance du 31 mars 2015, pour un total de 20 408 \$ pour ce projet.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est  
Membres du comité d'évaluation des projets

15-05-35

**PACTE RURAL, ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action pour l'année 2015 présenté et déposé par le comité d'évaluation de projets du pacte rural lors de la séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter le plan d'action pour l'année 2015 du pacte rural tel que déposé et présenté par les membres du comité d'évaluation des projets.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale

15-05-36

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVUE D'HISTOIRE SUR LA MAGISTRATURE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de remettre la somme de 500 \$ à la Société d'histoire de Charlevoix pour la revue d'histoire sur la magistrature.

c. c. M. Serge Gauthier, président de la Société d'histoire de Charlevoix

15-05-37

**16<sup>E</sup> ÉDITION DE LA FÊTE DE LA PÊCHE, ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 500 \$ pour la 16<sup>e</sup> édition de la Fête de la pêche, qui se tiendra les 6 et 7 juin 2015.

15-05-38

**FIN DES ACTIVITÉS DES FORUMS JEUNESSE, DONT CELUI DE LA CAPITALE-NATIONALE, DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** les Forums jeunesse jouent un rôle important dans le développement des municipalités du Québec en travaillant à faire des jeunes de 35 ans et moins de véritables acteurs du développement local et en suscitant leur participation citoyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec seront confrontées à des enjeux liés au déclin démographique qui augmentera au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'apport d'une relève forte représente un atout indéniable pour le développement de municipalités dynamiques qui sauront faire face aux nombreux défis qui les attendent;

**CONSIDÉRANT QUE** les Forums jeunesse, par le biais des sommes dont ils sont fiduciaires, financent des projets par et pour les jeunes qui répondent aux besoins jeunesse spécifiques de toutes les MRC, dont la MRC de Charlevoix-Est via le Forum jeunesse de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement de :

- **RECONNAÎTRE** les Forums jeunesse comme des partenaires incontournables du développement local jeunesse;
- **DEMANDER** au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, de revenir sur sa décision d'abolir le réseau des Forums jeunesse;
- **TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec et au Secrétariat à la Jeunesse.

15-05-39

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE POUR 2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC au Carrefour action municipale et famille pour 2015 au coût de 248,92 \$ taxes incluses.

15-05-40

**26<sup>E</sup> OMNIUM DE GOLF JACKIE DESMARAIS AU PROFIT DU MUSÉE DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le 26<sup>e</sup> Omnium de golf Jackie Desmarais, qui aura lieu le 31 juillet 2015 au profit du Musée de Charlevoix au coût de 225 \$ plus taxes par joueur.

15-05-41

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée à 15 h 47.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de juin 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième jour de juin deux mille quinze (30/06/2015) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame Lisianne Tremblay, agente en administration.

15-06-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Avenir du CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Projet d'entente pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires et pour la mise en œuvre d'actions prioritaires;
- c) Politique de gestion contractuelle de la MRC;
- d) Projet de transport de tremble sur le traversier de Saint-Siméon et Rivière-du-Loup, demande au gouvernement;
- e) Applications mobiles et bornes à écrans tactiles, suivi de la rencontre avec Klaxon Muséo;
- f) Train léger, participation au financement sur trois ans;
- g) Rencontre concernant les projets de l'Approche territoriale intégrée du 25 juin 2015, suivi et résolutions à adopter;
- h) Remplacement du préfet suppléant, monsieur Jean-Pierre Gagnon, pour l'Omnium de golf Jackie Desmarais le vendredi 31 juillet 2015.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Nouveau programme « Restaurer les traverses de cours d'eau », pour le remplacement de ponts et de ponceaux sur le réseau forestier (à titre informatif);
- b) Offre de services d'inventaire de l'Unité de loisir et sport de la Capitale-Nationale avec le logiciel Parc-o-mètre (à titre informatif);
- c) TNO : dossier de la plage publique à Sagard;

- d) TNO : halte routière, réaffectation du surplus accumulé;
- e) TNO : aménagement du centre des loisirs de Sagard;
- f) Embauche d'une personne pour mettre en œuvre l'Entente de développement culturel, suivi;
- g) Entente sur les sentiers récréatifs de la région de la Capitale-Nationale, participation financière;
- h) Gestion des ressources humaines, départs et cas particuliers;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Gestion foncière (occupation sans droit, etc.), présentation de monsieur Thomas Faguy-Bernier du MERN;
- b) Sécurité incendie, suivi;
- c) Sécurité civile, suivi de l'assemblée générale du COMUR du 17 juin 2015;
- d) Rapport quinquennal sur la gestion des activités décentralisées 2011-2014;
- e) Projet d'inventaire et de caractérisation des infrastructures de quai sur le fleuve Saint-Laurent à des fins récréatives maritimes;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.4 PRÉSENTATION DE CIMA+ CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL**

### **S.T.5 PRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SPCA CHARLEVOIX, MADAME ARIANE BERNIER, ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MONSIEUR SERGE BILODEAU**

### **S.T.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Présentation du billet courtoisie des collectes;
- b) Odeurs du LET, suivi;
- c) Site Web GMR, suivi;
- d) Dépôt illégal par propriétaire sur terrain privé;
- e) Écocentre La Malbaie, terrain;
- f) Recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire et plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition; réponse du MDDELCC sur les demandes de certificats d'autorisation;
- g) Grand-Fonds Nord, collectes porte-à-porte depuis le 23 juin 2015;
- h) Gestion du LET, rencontre du comité vigilance le mardi 7 juillet à 9 h 30;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Appel de projets de l'Entente sur la mise en valeur des paysages, suivi;
- b) Pacte rural, présentation des projets;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

#### **15-06-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015.

#### **15-06-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2015**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Juin 2015 », et ce, pour les mois de mai et juin 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Juin 2015 »;

2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Juin 2015 », et ce, pour les mois de mai et juin 2015.

### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

15-06-04

### **ARCHIVES, MODIFICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION NUMÉRO 30237.03 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est un organisme public visé au paragraphe 4 à 7 de l'annexe de cette loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Bibliothèque et Archives nationales du Québec

15-06-05

### **ARCHIVES, LISTE DE DOCUMENTS À DÉTRUIRE SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents suivants conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec :

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>ANNÉE</b>
Budget TNO, copie secondaire	2011
États financiers, copie secondaire	2010
États financiers, copie secondaire	2007
Budget TNO, copie secondaire	2013
Budget MRC, copie secondaire	2013
Plan-Projet de localisation des bureaux de la MRC à Place l'Aiglon à Cap-à-l'Aigle	1982
Copie secondaire du schéma d'aménagement de la MRC de	1986

Charlevoix-Est	
Copies de permis soumis à la MRC pour la conformité au RCI 1997-2005, municipalités Saint-Irénée, Saint-Aimé-des-Lacs, Clermont, Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, La Malbaie	1997-2005
Lettres de transmission de certificats d'autorisation	
Inventaire de calcium	1983
Guide de gestion des documents municipaux de la FQM 2000 (document de référence). Dossier 1133	2000
<b>ÉVALUATION FONCIÈRE</b>	
Vérification de la validité des permis de conduire pour l'assurance auto. Dossier 2565	
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Siméon locatif 2008	2007-2009
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Siméon locatif 2009	2007-2009
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Aimé-des-Lacs 2008	2008-2010
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Aimé-des-Lacs 2009	2008-2010
Dépôt du rôle Saint-Irénée	2007-2009
Dépôt du rôle de Saint-Siméon 2004-2006	2004-2006
Dépôt du rôle de Saint-Siméon 2007-2009	2007-2009
Dépôt du rôle de Saint-Siméon locatif 2007-2009	2007-2009
Dépôt du rôle de Saint-Irénée	2004-2006
Dépôt du rôle de Clermont	2005-2007
Dépôt des sommaires (toutes les municipalités)	2007
Dépôt du rôle de Baie-Sainte-Catherine	2006-2008
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Clermont 2006	2005-2007
Sommaire du rôle d'évaluation foncière La Malbaie 2006	2005-2007
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Clermont locatif 2006	2005-2007
Sommaire du rôle d'évaluation foncière La Malbaie locatif 2006	2005-2007
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Siméon locatif 2006	2004-2006
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Siméon 2006	2004-2006
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Irénée 2006	2004-2006
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Aimé-des-Lacs 2006	2005-2007
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Siméon 2005	2004-2006
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Siméon locatif 2005	2004-2006
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Notre-Dame-des-Monts 2004	2003-2005
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Saint-Irénée 2005	2004-2006
Sommaire du rôle d'évaluation foncière Baie-Sainte-Catherine 2005	2003-2005
Dépôt du rôle de Notre-Dame-des-Monts 2006	2006-2008
Dépôt du rôle de La Malbaie locatif 2005	2005-2007
Dépôt du rôle de Clermont locatif 2005	2005-2007
Dépôt du rôle de La Malbaie 2005	2005-2007
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane La Malbaie	2009

ÉVALUATION FONCIÈRE (SUITE)	ANNÉE
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Clermont	2009
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane La Malbaie	2008
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Clermont	2008
Liste des baux renouvelés du MRN	2005-2008
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane (toutes les municipalités, sauf TNO)	2004
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane (toutes les municipalités, sauf TNO et Saint-Irénée manquant)	2003
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane (toutes les municipalités, sauf TNO et Saint-Irénée manquant)	2002
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane (toutes les municipalités, sauf TNO et Saint-Irénée manquant)	2001
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Notre-Dame-des-Monts	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Saint-Irénée	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Saint-Siméon	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Baie-Sainte-Catherine	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Saint-Aimé-des-Lacs	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Clermont	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane La Malbaie	2005
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Clermont	2006
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane La Malbaie	2006
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane La Malbaie	2007
Contrôle gouvernemental – Calcul de la proportion médiane Clermont	2007
Copies des permis émis par la MRC pour Notre-Dame-des-Monts	1985-1990
Copies des permis émis par la MRC pour St-Siméon Village	1992-1993
Copies des permis émis par la MRC pour Ste-Agnès	1986-1987
Copies des permis émis par la MRC pour St-Aimé-des-Lacs	1984-1990
Dépôt du rôle d'évaluation des municipalités	30 juin 1978
Dépôt du rôle d'évaluation des municipalités	février 1978
Dépôt du rôle d'évaluation des municipalités	15 novembre 1978
Dépôt du rôle d'évaluation Ste-Agnès	1974
Dépôt du rôle d'évaluation Cap-à-l'Aigle	1974
Dépôt du rôle d'évaluation Rivière-Malbaie	1974
Dépôt du rôle d'évaluation Pointe-au-Pic	1974
Certificats de l'évaluateur des municipalités mise à jour janvier 1982	1982
Certificats de l'évaluateur Rivière-Malbaie	1965-1977



Certificats de l'évaluateur Cap-à-l'Aigle	1965-1976
Index de concordance de toutes les municipalités, mise à jour janvier 1982	1982
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
Le manuel de l'administrateur assurance collective, renouvellement	1988
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1984
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1983
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1982
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1980-1981
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1974-1975
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1978-1979
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1976-1977
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1985
Revenu d'emploi impôt, (T4-relevé 1, livre de paie)	1986
Concours d'emploi pour chargé de projet PAREL	1983
Demande d'emploi, aménagiste	1981-1985 et 1987
Concours de secrétaire-trésorier	1983
Demande d'emploi, administrateur de l'Aéroport	1961
Bail, location des locaux Ville de Clermont	1983-1988
Bail, location des locaux de la MRC de Charlevoix-Est	1985-1992
La gestion des documents municipaux (guide et procédure), Archives nationales du Québec, édition janvier 1985	Janvier 1985
La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (applications concrètes), édition mai 1985	Mai 1985
Étude sur le classement des documents de la MRC de Charlevoix-Est, décembre 1983	Décembre 1983
Relevés des heures de travail, Lise Lapointe	1984
Contrat ménager MRC de Charlevoix-Est	1984-1988
Avis d'arrérages de taxes TNO de Charlevoix-Est	1985
Compte de taxes TNO de Charlevoix-Est (10 livrets)	1985
Journal des salaires RIDESCE	1989-2003
Emprunt temporaire Conseil comté de Charlevoix-Est (Aéroport)	1955
Emprunt temporaire Conseil comté de Charlevoix-Est (Aéroport)	1961-1962
Bilans financiers (documents de travail) Conseil comté de Charlevoix-Est	1944 à 1960
Comptes (factures)	1929
Comptes (factures)	1930
Comptes (factures)	1931
Comptes (factures)	1932
Comptes (factures)	1932-1933
Comptes (factures)	1933-1934
Comptes (factures)	1934-1935
Comptes (factures)	1935-1936
Comptes (factures)	1936
Comptes (factures)	1937
Comptes (factures)	1938
Comptes (factures)	1939
Comptes (factures)	1940

Comptes (factures)	1941
Comptes (factures)	1942
Comptes (factures)	1943
Copie secondaire entente de délégation de gestion de la villégiature avec le MRN	1995

**15-06-06**      **COTISATION ANNUELLE 2015 DE LA MRC POUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SOGIT) DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer la cotisation annuelle 2015 de la MRC pour la Société de gestion des infrastructures de transport (SOGIT) de Charlevoix au coût de 1 000 \$.

**15-06-07**      **ADJUDICATION POUR NON-PAIEMENT DE TAXES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 165, RUE SAINT-ERNEST DU LOT NUMÉRO 63-P DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE SAINT-SIMÉON : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale, pour signer l'acte de vente de l'adjudication pour non-paiement de taxes pour l'immeuble situé au 165, rue Saint-Ernest du lot numéro 63-P du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Siméon.

c. c. M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire

**15-06-08**      **DÉCISION CONCERNANT L'AVENIR DU CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi stipule, entre autres, l'abolition des centres locaux de développement (CLD);

**CONSIDÉRANT** les compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires analyse depuis novembre 2014 divers scénarios quant à l'avenir de son CLD;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de maintenir l'efficacité et l'efficience des services en développement économique pour les entreprises et les citoyens du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont jusqu'au 20 juillet 2015 pour faire part de leur décision sur l'avenir de leur CLD au gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu à double majorité, six (6) voix pour et trois (3) contre (Clermont et Notre-Dame-des-Monts) ce qui suit :

- **DE METTRE** fin à l'entente avec le CLD de la MRC de Charlevoix-Est et d'intégrer les activités et responsabilités du CLD à compter du 30 novembre 2015;

- **DE FORMER** un comité de transfert, qui sera composé, pour la MRC, de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon, monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie, madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, monsieur Gilles Harvey, conseiller municipal représentant la municipalité de Saint-Siméon, de monsieur Pierre Girard, directeur général et de madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications.

c. c. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-06-09

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 262-06-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11 ÉTABLISSANT UNE GRILLE DE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION, LA TRANSMISSION, LA VENTE DE DOCUMENTS ET LES SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est en raison de l'indexation des frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, à la séance ordinaire du conseil des maires du 26 mai 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 262-06-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 262-06-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, ci-après décrit :

Article 1	Titre du règlement
-----------	--------------------

Le présent règlement s'intitulera : « Règlement numéro 262-06-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est ».

<b>Article 2      Modification de l'article 6</b>
---

L'article 6 « Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document » est modifié afin de remplacer les frais suivants :

Service de l'aménagement du territoire

**Point 1** : les frais pour une copie d'un plan général des rues ou tout autre plan qui étaient de 3,60 \$ seront augmentés à 3,75 \$.

Service de l'évaluation foncière

**Point 9** : le tarif par unité d'évaluation ou pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation passe de 0,42 à 0,44 \$ par unité d'évaluation.

Service de l'administration

**Point 20** : le tarif pour une copie du règlement municipal qui était de 0,36 \$ par page sera remplacé par 0,38 \$ par page, **ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$.**

**Point 21** : les frais pour une copie du rapport financier qui étaient de 2,90 \$ seront augmentés à 3,05 \$.

**Point 24** : le tarif pour un document autre que ceux énumérés aux paragraphes 1 à 6 passe de 0,36 \$ à 0,38 \$ pour une page photocopie d'un document.

**Point 31** : les frais pour une page dactylographiée ou manuscrite qui étaient de 3,60 \$ seront remplacés par 3,75 \$.

<b>Article 3      Modification de l'article 9</b>
---

L'article 9 « Les frais exigibles pour l'ouverture d'un dossier de vente pour non-paiement de taxes » est modifié afin d'augmenter les frais prévus de 50 \$ à 100 \$.

<b>Article 4      Modification de l'article 13</b>
--

L'article 13 « Redevances et tarifs pour les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix » est modifié afin d'abroger le tableau existant pour le remplacer par le tableau suivant :

<b>Redevances</b>	
d'atterrissage-vols internationaux	Sans objet (s. o.)
d'atterrissage (vols intérieurs 2000 kg et plus*)	$\frac{10 \$ \times \text{masse de l'aéronef en kg}}{1000}$
générales d'aérogare** (vols commerciaux et corporatifs)	0 à 9 personnes      = 25 \$ 10 à 14 personnes    = 30 \$ 15 à 25 personnes    = 45 \$ 25 personnes et plus = 60 \$
de stationnement des petits aéronefs	10 \$ par jour 30 \$ par semaine 75 \$ par mois 450 \$ par année*****
de stationnement des turbopropulseurs et jets	30 \$ par jour 100 \$ par semaine 200 \$ par mois 600 \$ par année

<b>Redevances (suite)</b>	
d'ouverture en dehors des heures normales de services prévus (durée 3 heures***)	100 \$
d'ouverture en dehors des heures normales de services non prévus (durée 3 h)	150 \$
des heures supplémentaires après les heures normales de services	75 \$ de l'heure
pour le transport des bagages	s. o.
de transport au sol (circulation automobile sur le <i>tarmac</i> )	50 \$ par aéronef par arrêt complet (jet) 25 \$ par aéronef par arrêt complet (turbopro et à pistons)
pour fourniture d'électricité (prise de courant)	10 \$ par jour
pour fourniture d'électricité (groupe électrogène)	s. o.
pour dégivrage	s. o.
pour déneigement en dehors des heures normales de services	s. o.
<b>Services</b>	
de télécopie	Sans objet (s. o.)
de téléphonie	s. o.
Internet	s. o.
de location d'espaces de locaux	s. o.
de location d'espaces publicitaires	s. o.
de location de présentoir (dépliants)	s. o.
de location de vitrine artisanat	s. o.
de location de comptoir	s. o.
de fourniture de glace	5 \$ le sac
de fourniture d'eau potable	s. o.
de location d'espaces de stationnement pour auto****	s. o.
de location d'espaces de stationnement pour taxi	s. o.
de location d'espaces de stationnement pour voiture de service	s. o.
<p>* (masse) Le poids maximal autorisé au décollage d'un aéronef indiqué dans le document TP 143 de Transports Canada ou, s'il n'y apparaît pas, le poids indiqué dans le document navigabilité.</p> <p>** Par le nombre le plus élevé de personnes à l'intérieur de l'aéronef à l'atterrissage ou au décollage, incluant les pilotes et tout autre personnel d'équipage (pour les vols commerciaux (nolisés ou non) et les vols corporatifs). N. B. Sont exclus les tours de ville en avions.</p> <p>*** Pour que la redevance d'ouverture en dehors des heures normales de services prévues soit appliquée, il faut que le personnel de l'aéroport soit correctement prévenu au moins 24 heures avant l'heure d'arrivée de l'aéronef à l'Aéroport de Charlevoix.</p> <p>**** Par jour, signifie : pour chaque période consécutive de 24 heures.</p> <p>***** L'ajout de l'IPC s'appliquera pour les années subséquentes.</p> <p>N.B. Les hélicoptères sont exemptés des redevances suivantes : atterrissage, générale d'aérogare et stationnement.</p>	

<b>Article 5</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

15-06-10

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-07 relative au renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer 30 000 \$ pour l'année 2016 pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

c. c. M<sup>me</sup> Nicole Champagne, ministère de la Culture et des Communications

15-06-11

**PROJET DE TRANSPORT DE TREMBLES SUR LE TRAVERSIER DE SAINT-SIMÉON–RIVIÈRE-DU-LOUP, APPUI**

**CONSIDÉRANT** le projet du Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix qui consiste à transiger du bois (tremble) de la région de Charlevoix vers l'usine de transformation NBG de Rivière-Bleue par le traversier de Saint-Siméon–Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet assurera un nouveau marché pour le tremble de qualité sciage en provenance de la forêt privée et publique de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**avec ce nouveau marché, le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix pourrait stabiliser et créer de nouveaux emplois en récolte et transport dans notre région pour ces volumes de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux partenaires pourraient cibler les périodes avec peu d'achalandage sur le traversier dans le cas où sa période d'opération est prolongée, ce qui lui assurerait un revenu minimum;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe NBG inc. s'est fait attribuer un volume ponctuel de bois dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 8 000 mètres cubes, ce qui représente 460 traversées (aller-retour) assurées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe NBG désire obtenir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs une garantie d'approvisionnement pour une viabilité du projet à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettrait au Groupe NBG de stabiliser son approvisionnement en matières premières dont il est actuellement en pénurie en plus de mettre en place un second quart de travail à son usine de Rivière-Bleue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix pour le projet de transport de bois (tremble) vers l'usine de transformation du Groupe NBG par le traversier de Saint-Siméon–Rivière-du-Loup.

Il est également résolu de soutenir l'organisme dans ses discussions avec la Société des transports du Québec.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
M. Paul-Henri Jean, président, Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix

15-06-12

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LE PROJET « AMÉLIORONS LES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES PAR MUNICIPALITÉ », APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix souhaitent mettre à jour leurs politiques familiales pour le mieux-être des familles de leurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT** le besoin de mettre en commun les portraits et les plans d'action de municipalité amie des aînés (MADA), de l'organisme Collectivités amies des jeunes (CADJ), de la Voix des parents de l'est et de l'Approche territoriale intégrée (ATI) dans un seul document;

**CONSIDÉRANT** la volonté des partenaires ATI de réserver 40 000 \$ dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Capitale-Nationale pour soutenir le renouvellement des politiques familiales des MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix (soit 20 000 \$ par MRC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est mandate le Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est pour qu'il collabore avec la MRC de Charlevoix afin de :

- **RÉALISER** un bref portrait statistique des familles de Charlevoix par municipalité et par MRC en utilisant les bases de données statistiques provinciales et fédérales (nombre et type de familles, âges des membres, principales caractéristiques sociodémographiques);
- **METTRE EN COMMUN ET ORGANISER** les données récentes sur les familles (MADA, CADJ, Voix des parents de l'est et portraits ATI) dans un seul document qui distingue les besoins spécifiques des jeunes, des parents et des aîné(e)s et dégage les pistes d'actions prioritaires;
- **APPUYER** une demande de financement de 40 000 \$ à cet égard, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (soit 20 000 \$ affecté dans chaque enveloppe ATI par MRC)

Il est également résolu que ce projet soit réalisé en collaboration avec la MRC de Charlevoix dans le cadre d'une demande présentée conjointement à la CRÉ.

c. c. Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

15-06-13

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LE PROJET « COMMUNIQUONS LES CHANGEMENTS SOUHAITÉS », APPUI**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires ATI nomment la nécessité d'innover pour rejoindre les « non rejoints », soit les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui ne fréquentent pas les services;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires ATI évoquent la nécessité de mettre en commun les ressources, dans un contexte de rareté et de restrictions budgétaires, afin de se doter d'outils efficaces pour échanger de l'information, mettre de l'avant les réussites et les messages à véhiculer auprès de différents acteurs du développement territorial et de la communauté en général;

**CONSIDÉRANT QUE** les moyens offerts par Internet et les supports sociaux de réseautage sont aujourd'hui des incontournables pour donner accès à des contenus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enjeu relatif à la communication est clairement ressorti comme étant prioritaire lors des assemblées régionales ATI qui regroupent 31 partenaires dans une vision de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la volonté des partenaires ATI de réserver 18 862 \$ dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Capitale-Nationale pour soutenir une réflexion et des actions afin de bien communiquer les changements souhaités dans le secteur social;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est mandate le Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est pour qu'il collabore avec la MRC de Charlevoix afin de :

- **CLARIFIER** les besoins relatifs à la communication avec les principaux concernés et élaborer un plan de communication permettant de développer des outils plus performants et adaptés dans une approche synergique pour les organismes et le territoire;
- **AMORCER** la mise en œuvre du plan de communication en dotant le secteur communautaire et social d'un site Internet et d'outils de communication adaptés;



- **APPUYER** une demande de financement de 18 862 \$ à cet égard dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité auprès de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (soit 10 000 \$ affecté à l'enveloppe de l'ATI de la MRC de Charlevoix-Est et de 8 362 \$ affecté à l'enveloppe de l'ATI de la MRC de Charlevoix).

Il est également résolu que ce projet soit réalisé en collaboration avec la MRC de Charlevoix dans le cadre d'une demande présentée conjointement à la CRÉ et que madame Catherine Gagnon du CLD de la MRC de Charlevoix-Est soit déléguée comme signataire autorisée de ladite demande.

c. c. Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

15-06-14

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LE PROJET « LA LECTURE EN TOUT TEMPS », APPUI**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2013 le programme d'éveil à la lecture et à l'écriture tente de mettre en place des actions dans les municipalités afin de favoriser le plaisir de la lecture chez les tout-petits;

**CONSIDÉRANT** la volonté d'arrimer les actions et la mise en place de facteurs de protection favorisant la lutte aux problèmes de littératie identifiés dans notre MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est soutient des actions de la Table de concertation des bibliothèques visant l'augmentation de la fréquentation de ces équipements par la mise en œuvre d'actions communes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est mandate le Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est pour qu'il collabore avec la MRC de Charlevoix afin de :

- **SOUTENIR** la réalisation d'un projet, en partenariat avec la Table de concertation des bibliothèques de la MRC de Charlevoix-Est et la Commission scolaire de Charlevoix, qui vise l'animation d'ateliers de lecture à l'extérieur tout au long de l'été à dates fixes et lors d'évènements publics et rassembleurs, permettant de diversifier l'offre et de rendre accessible le livre aux enfants et aux plus grands. Ce projet est aussi un moyen d'animer les bibliothèques hors de leurs murs en plus de leur permettre d'avoir une ressource spécialisée dans l'animation de ce type et de former le personnel bénévole dans l'atteinte de pérenniser l'offre pour les prochaines années;
- **APPUYER** une demande de financement de 3 197 \$ à cet égard, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité auprès de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale.

Il est également résolu que madame Catherine Gagnon du CLD de la MRC de Charlevoix-Est soit déléguée comme signataire autorisée de ladite demande.

c. c. Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

15-06-15

**ADOPTION DES 11 PROJETS DÉPOSÉS AUPRÈS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets déposés sont conformes à la volonté des partenaires de l'Approche territoriale intégrée (ATI) de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte en tant que partenaire de l'ATI les onze (11) projets déposés à l'Alliance pour la solidarité sociale de la CRÉ de la Capitale-Nationale.

c. c. Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

15-06-16

**ENTENTE SUR LES SENTIERS RÉCRÉATIFS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE, PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'entente sur les sentiers récréatifs et le Plan stratégique de consolidation et de développement des voies récréatives de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties conviennent de l'importance à accorder au développement et à la consolidation des voies récréatives comme axes de développement social et économique pour la région;

**CONSIDÉRANT QUE** des investissements considérables ont déjà été consentis par les parties dans le développement, l'aménagement et l'entretien de ces infrastructures, et ce, pour le bien-être des utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties manifestent la volonté d'unir leurs efforts afin de se concerter et de favoriser le développement et la pérennité de ces voies récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de ces voies récréatives permettra notamment de planifier et d'organiser l'offre touristique dans un contexte où la présence de ces infrastructures procurera à la région un avantage concurrentiel sur le marché du tourisme de plein air et d'aventure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) est reconnue par le gouvernement du Québec ainsi que par la CRÉ comme l'organisation désignée pour promouvoir et participer au développement du loisir et du sport dans la région de la Capitale-Nationale en fonction des tendances et en partenariat avec les intervenants du milieu afin d'en favoriser la qualité et l'accessibilité à l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont contribué à la réalisation d'une « Stratégie de consolidation et de développement des voies récréatives de la Capitale-Nationale », déposée en janvier 2011, dans le cadre d'un précédent protocole de partenariat et que cette stratégie proposait un plan d'action quinquennal qui permettait notamment une consolidation et un développement concertés de ces voies ainsi que des actions qui tiennent compte des spécificités des différents territoires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement ce qui suit :

- **D'OCTROYER** une contribution financière de 2 000 \$ au Fonds de consolidation et de développement des voies récréatives de la Capitale-Nationale;
- **DE PARTICIPER** au comité de gestion de l'entente;
- **D'ACCOMPAGNER** l'ULSCN dans la mise en œuvre du Plan d'action découlant du Plan stratégique de consolidation et de développement des voies récréatives de la région de la Capitale-Nationale.

c. c. M. Jean-Philippe Guay, CRÉ de la Capitale-Nationale  
M. Gabriel Garon, Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

15-06-17

**SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, MANDAT À HARP CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 prévoit la construction d'un stationnement supplémentaire au siège social de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme HARP Consultant datée du 22 juin 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer à la firme HARP Consultant le mandat de réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet de construction du stationnement supplémentaire au coût de 11 425 \$ plus taxes payé au budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissement du nouveau stationnement ».

c. c. M. Philippe Harvey, HARP Consultant

15-06-18

**OCTROI DU CONTRAT DE MISE EN PLACE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-01-08 relative à l'acceptation de l'offre de services de Gestion Aérotech pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 prévoit l'installation d'un groupe électrogène au siège social de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal* pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 18 juin 2015 à 10 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total de la soumission incluant les taxes
Turcotte 1989 inc.	204 587,51 \$
GMR inc.	217 877,63 \$
Germain Construction	239 931,69 \$
MG2 énergie	166 512,54 \$
Alexandre Couturier & Fils	154 969,05 \$
PointCo inc.	181 890,45 \$
Construction Éclair inc.	158 631,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Alexandre Couturier & Fils, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme Gestion Aérotech concernant le sujet en titre datée du 22 juin 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le contrat pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC de Charlevoix-Est à Alexandre Couturier & Fils au coût de 154 969,05 \$ taxes incluses;
- **QUE** ces travaux soient payés à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres ».

c. c. M. François Couturier, Alexandre Couturier & Fils

15-06-19

**SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR :  
REPLACEMENT DE VÉGÉTAUX, ENTRETIEN DU BASSIN D'EAU ET  
TRAITEMENT SPÉCIAL DES MAUVAISES HERBES PAR EMBELLISSEMENT  
CHARLEVOIX INC.**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer une somme de 2 550 \$ plus taxes à Embellissement Charlevoix inc. pour l'aménagement extérieur du siège social de la MRC, qui comprend le remplacement de végétaux (arbres, rosiers, etc.), l'entretien du bassin d'eau et le traitement spécial des mauvaises herbes.

15-06-20

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DÉLÉGATION DU PRÉFET POUR SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC assume un rôle de premier plan;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette nouvelle gouvernance la MRC assume une nouvelle compétence en développement local et régional et peut ainsi prendre toute mesure en la matière, au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction des priorités d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de développement des territoires permettra, entre autres, à la MRC d'assumer cette compétence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad et de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, à signer cette entente.

c. c. M. Alain Kirouac, sous-ministre associé au Secrétariat de la Capitale-Nationale

15-06-21

**GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT POUR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (SCIERIE DE SAINT-HILARION) : APPUI DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que la garantie d'approvisionnement confère à son bénéficiaire le droit d'acheter annuellement un volume de bois en provenance de territoires forestiers du domaine de l'État d'une ou de plusieurs régions, et ce, en vue d'approvisionner l'usine de transformation du bois pour laquelle cette garantie est accordée;

**CONSIDÉRANT QUE** contrairement à la majorité des usines de sciage au Québec qui ont 75 % de leur volume d'approvisionnement en bois de garantie, l'usine de sciage de Saint-Hilarion de Produits forestiers Résolu ne l'a pas;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer l'opération de l'usine de sciage de Saint-Hilarion jusqu'en décembre prochain, il faudrait à l'usine un approvisionnement en bois de 17 000 m<sup>3</sup>, de 82 500 m<sup>3</sup> pour pouvoir opérer jusqu'au 31 mars 2016 et de 125 000 m<sup>3</sup> pour pouvoir opérer jusqu'au 31 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions négatives de la situation précaire de l'usine de sciage de Saint-Hilarion sur l'usine de Clermont;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-11-10 de la MRC de Charlevoix-Est en appui, entre autres, aux demandes adressées par Produits forestiers Résolu au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de garantir l'approvisionnement du bois requis pour assurer le bon fonctionnement des usines de Clermont et de Saint-Hilarion et ainsi conserver les emplois, les retombées économiques et l'expertise dans la région de Charlevoix et d'en assurer la pérennité de leur fonctionnement 12 mois par année.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de réitérer la demande de la MRC de Charlevoix-Est au

ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, de garantir l'approvisionnement de l'usine de sciage de Saint-Hilarion de Produits forestiers Résolu.

- c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Pierre Cormier, vice-président aux opérations forestières,  
 Québec Produits forestiers Résolu  
 M. Roger Leroux, directeur de l'usine de Clermont, Produits forestiers Résolu  
 M. Gervais Goulet, directeur de l'usine de sciage de Saint-Hilarion, Produits forestiers Résolu  
 Mme Claudette Simard, préfète de la MRC de Charlevoix  
 M. Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

**15-06-22** **PAIEMENT À TECHSPORT INC. POUR L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer une somme de 3 710,60 \$ à Techsport inc. pour l'achat de mobilier urbain pour le siège social de la MRC.

**15-06-23** **PROJET DE BELVÈDÈRE À LA HALTE ROUTIÈRE À LA CHUTE DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT** le projet de belvédère à la halte routière à la chute de Sagard du comité de citoyens de Sagard–Lac Deschênes déposé dans le cadre de l'appel de projets de l'Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la MRC d'affecter 8 000 \$ de la somme de 49 367 \$, associée à l'appel de projets pour le territoire de la MRC, au projet de belvédère à la halte routière à la chute de Sagard du comité de citoyens de Sagard–Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des citoyens de Sagard–Lac Deschênes a réservé une somme de 4 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total du projet de belvédère à la halte routière à la chute de Sagard est de 14 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le montage financier dudit projet, une participation financière est attendue du TNO de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que la MRC participe financièrement au projet de belvédère à la halte routière à la chute de Sagard du comité de citoyens de Sagard–Lac Deschênes pour compléter le montage financier, soit un montant d'environ 2 000 \$, financé à même le surplus du TNO au 31 décembre 2014.

- c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**15-06-24** **DEUXIÈME VERSEMENT POUR LE COMITÉ DES CITOYENS ET LE COMITÉ FAMILLE DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT** la réception des états financiers du comité des citoyens et du comité famille de Sagard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de verser le deuxième et dernier versement au comité des citoyens de Sagard (9 000 \$) et au comité famille (4 000 \$) tel qu'indiqué au budget 2015.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-06-25

**AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT SUR LA MODIFICATION DES LIMITES DE LA POURVOIRIE CLUB DES HAUTEURS DE CHARLEVOIX, DE LA ZEC DU LAC-BRÉBEUF ET DU PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a avisé la MRC de Charlevoix-Est de son intention de procéder à la modification des limites de la pourvoirie Club des Hauteurs de Charlevoix, de la zec du Lac-Brébeuf et du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications sont de très petites superficies (environ un hectare) et qu'elles sont devenues nécessaires afin de corriger une irrégularité dans le secteur du lac Antlie et de sa décharge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de donner, en regard des objectifs du schéma d'aménagement et de développement, conformité à la modification des limites de la pourvoirie Club des Hauteurs de Charlevoix, de la zec du Lac-Brébeuf et du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

15-06-26

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LAC À ROCHETTE, ZEC DU LAC-AU-SABLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une propriété sise au lac à Rochette, zec du Lac-au-Sable, qui est d'autoriser une construction dans la rive à 11,5 mètres de la ligne des hautes eaux alors que le règlement de zonage numéro 247-04-14 exige 15 mètres;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun impact n'est envisagé sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT** le préjudice de tout devoir refaire la configuration intérieure du chalet, que subirait le demandeur si la demande était refusée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du demandeur n'implique pas un empiètement plus grand que son droit acquis sur la rive;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété du lac à Rochette.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO et des cours d'eau, MRC de Charlevoix-Est

15-06-27

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 1130, ROUTE 170 À SAGARD**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une propriété sise au 1130, route 170 à Sagard, qui est d'autoriser un patio à 7,6 mètres

de la ligne des hautes eaux alors que le règlement de zonage numéro 247-04-14 exige 15 mètres;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun impact n'est envisagé sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, étant nouvellement propriétaire, n'est pas celui qui a fait les travaux sans autorisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1130, route 170 à Sagard aux conditions suivantes :

- l'escalier doit être retiré de la rive;
- le patio ne pourra pas être reconstruit à la suite d'une désuétude.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO et des cours d'eau, MRC de Charlevoix-Est

15-06-28

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO VC-434-15-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VC-434-13 DE LA VILLE DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT** l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro VC-434-15-4 modifiant le règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro VC-434-15-4 modifiant le règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

15-06-29

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 154-15 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 144-13 DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

**CONSIDÉRANT** l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 154-15 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 144-13 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 154-15 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 144-13 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.



c. c. M. Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

15-06-30

**PLAN D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM), ADOPTION DU RAPPORT FINAL ET PAIEMENT À CIMA+**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a été retenue pour la réalisation d'un Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), programme géré par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le PISRMM inclut un diagnostic de sécurité routière et un plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche du PISRMM a été faite en concertation avec les municipalités et avec de nombreux partenaires en lien avec la sécurité routière dont la Sûreté du Québec et la Commission scolaire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ est venue présenter le rapport final à la séance de travail précédant ce conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter le rapport final du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal de la MRC de Charlevoix-Est.

Il est également résolu de procéder à un paiement de 26 904,15 \$ taxes incluses auprès de CIMA+ pour la réalisation des étapes franchies dans le mandat, portant à 60 % la portion payée; les 40 % restants seront déboursés lors de l'approbation du document par le ministère des Transports du Québec.

c. c. Mme Catherine Berthod, ministère des Transports du Québec

15-06-31

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 197 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement de lotissement numéro 197 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement de lotissement numéro 197 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

15-06-32

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 198 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement de construction numéro 198 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement de construction numéro 198 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

15-06-33

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 194 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 194 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement sur le plan d'urbanisme numéro 194 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

15-06-34

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 196 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement de zonage numéro 196 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement de zonage numéro 196 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

15-06-35

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 195 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement relatif à l'émission de permis et certificats numéro 195 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 195 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

15-06-36

**APPEL DE PROJETS, ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DE PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets lancé en juin 2015 dans le cadre de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'analyse des dossiers devait inclure une analyse des projets à l'interne, à la MRC, avant d'acheminer les projets à la CRÉ pour le 12 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet a été acheminé directement à la CRÉ par la Municipalité de Saint-Siméon et qu'il n'a pas été analysé par la MRC comme les autres projets sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite encourager les initiatives structurantes quant à la mise en valeur du paysage sur son territoire et qu'à ce titre le projet de Saint-Siméon est appréciable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que l'ensemble des projets prévus dans la MRC, incluant celui de Saint-Siméon, voient les sommes demandées revues à la baisse afin d'octroyer des sommes à chacun des projets sans dépasser l'enveloppe totale dédiée à l'appel de projet de 49 367 \$, et ce, de la façon suivante :

- Parcours géologique de Charlevoix : 3 000 \$
- Aide-mémoire de sensibilisation : 3 000 \$
- Entrées de ville à Clermont : 7 000 \$
- Aménagement de la halte Pélican à La Malbaie : 15 000 \$
- Halte de la chute de Sagard : 8 000 \$
- Aménagement d'une halte rang Terrebonne à Saint-Irénée : 9 000 \$
- Aménagement de la halte des bouleaux à Saint-Siméon : 4 367 \$

c. c. M. Patrice Routier, CRÉ de la Capitale-Nationale

15-06-37

#### **EMBAUCHE D'UN DEUXIÈME PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC assume le volet prévention en sécurité incendie pour toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et de la Ville de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la présence d'un coordonnateur régional-préventionniste à la MRC pour assumer le volet prévention en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 242-06-15 de la Ville de La Malbaie par laquelle elle cède son volet prévention à la MRC pour une année, renouvelable;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la charge de travail en matière de prévention en sécurité incendie avec l'ajout de la Ville de La Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de procéder à l'embauche d'un deuxième préventionniste en sécurité incendie à la MRC, soit monsieur Tobie Jean, à compter du 13 juillet 2015, et ce, conditionnellement à l'obtention de son diplôme de préventionniste à la suite de la formation qu'il vient de compléter par un stage à la MRC et conditionnellement au maintien de la délégation du volet prévention par la Ville de La Malbaie à la MRC pour les années subséquentes.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

15-06-38

**VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 13-12-27 relative à l'acceptation d'une offre de services pour une étude d'avant-projet pour la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition;

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une plate-forme de gestion de résidus de construction, rénovation et de démolition;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 29 juin 2015 à 14 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total de la soumission incluant les taxes
Fernand Harvey & Fils inc.	569 126,25 \$
Aurel Harvey & Fils	364 470,75 \$
Simon Thivierge & Fils	412 636,62 \$
PointCo inc.	617 156,50 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	436 239,92 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Aurel Harvey & Fils, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme Consultants Enviroconseil concernant le projet en titre datée du 29 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 prévoit la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le contrat pour la construction d'une plate-forme de gestion de résidus de construction, rénovation et de démolition à Aurel Harvey & Fils au coût de 364 470,75 \$ taxes incluses;
- **QUE** ces travaux soient payés à même le budget de valorisation au poste « Infrastructure et équipements de traitement des résidus de CRD phase 1 » pour 300 000 \$ et à même le surplus de la valorisation pour le reste de la dépense (64 470,75 \$).

c. c. M. Guillaume Harvey, Aurel Harvey & Fils  
M. Benoît Coté, vérificateur externe de la MRC

15-06-39

**VALORISATION, RÉOLUTION DU CONSEIL DES MAIRES POUR CONFIRMER AU MDDELCC QUE LA MRC RESPECTERA LES CRITÈRES ÉTABLIS POUR L'OPÉRATION DE LA PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-38 relative à l'octroi du contrat de construction d'une plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition;

**CONSIDÉRANT** les conditions établies par monsieur Julien Fortier, coordonnateur des secteurs agricole et municipal, secteur de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du MDDELCC dans ses courriels du 10 juillet 2014, 3 juillet et du 6 juillet 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC aménagera et opérera la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition selon les conditions suivantes :

- Moins de 200 tonnes de résidus de construction, rénovation et de démolition seront reçus par semaine;
- La quantité de résidus de construction, rénovation et de démolition présente sur le site en tout temps n'excédera pas 300 mètres cubes;
- Aucun conditionnement des résidus de construction, rénovation et de démolition (sauf le compactage) ou tri des matières ne sera effectué;
- Décharger et recharger sur une surface étanche les résidus de CRD; les opérations peuvent se faire à l'extérieur;
- Empêcher les eaux des terrains adjacents de venir en contact avec les installations;
- Capter les eaux en provenance de la surface étanche et traiter au besoin avant rejet;
- Installer des puits d'observation au pourtour du lieu, si nécessaire;
- Installer une affiche avec les heures d'ouverture et matières acceptées;
- Prévoir des mesures pour limiter les odeurs, les envols et les animaux nuisibles;
- Tenir un registre comprenant : nom du transporteur, nature des matières, provenance, quantité en poids, date d'admission, lieu expédition, suivis des plaintes.

c. c. M. Julien Fortier, coordonnateur des secteurs agricole et municipal, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MDDELCC  
M. Pier-Olivier Laflamme, Consultants Enviroconseil

15-06-40

**OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX CORRECTIFS DU RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) ET TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET), PHASE 3**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-04-32 relative à l'acceptation de l'offre de services professionnels de Consultants Enviroconseil pour la réalisation des plans et devis pour la phase 1 de la mise en place d'un recouvrement final sur le lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux correctifs de recouvrement final doivent être faits au LES et au lieu d'enfouissement technique (phase 3);

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 29 juin 2015 à 14 h 30, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total de la soumission incluant les taxes
Les Entreprises GNP	1 099 817,51 \$
Excavations Lafontaine	1 197 628,79 \$
Construction Polaris	1 283 121,00 \$
Simon Thivierge & Fils	883 497,07 \$
Fernand Harvey & Fils inc.	1 391 197,50 \$
Aurel Harvey & Fils	924 399,00 \$
Allen Entreprises	1 246 329,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Simon Thivierge & Fils, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme Consultants Enviroconseil concernant les travaux en titre datée du 29 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO n'ont pas enfoui de déchets au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et n'ont donc pas à contribuer aux dépenses reliées au LES;

**CONSIDÉRANT QUE** les calculs des quotes-parts de la gestion des matières résiduelles sont basés sur la population équivalente;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie des travaux concernant le lieu d'enfouissement technique (LET) est payable par l'ensemble des municipalités et le TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour les travaux correctifs de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire et au lieu d'enfouissement technique (phase 3) à l'entreprise Simon Thivierge & Fils au coût de 883 497,07 \$ taxes incluses et que le financement sera effectué de la façon suivante pour couvrir l'ensemble des dépenses, incluant les honoraires professionnels, laboratoire et autres :

- 600 000 \$ à même le surplus réservé pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement au LET faisant référence à la résolution numéro 15-03-31;
- 100 000 \$ sera payé à même le budget 2015 de la GMR au poste « Réserve pour le recouvrement final des cellules »;
- 300 000 \$ sera financé à même les dépenses d'investissement pour les cellules comme indiqué aux prévisions budgétaires 2015;

- Advenant le cas où il y aurait des avenants au contrat, ils seront financés à même le surplus accumulé de la GMR au 31 décembre 2014.

Il est également résolu de verser un remboursement, à même le surplus accumulé de la GMR au 31 décembre 2014, aux municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine et au TNO de la MRC étant donné que les investissements effectués au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ne les concernent pas et de mandater le vérificateur externe de la MRC pour accompagner la direction générale afin de déterminer le coût de ce remboursement.

c. c. M. Bruno Simard, Simon Thivierge & Fils  
M. Benoît Coté, vérificateur externe de la MRC

**15-06-41 AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pierre Boudreault qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général de tarification numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

**15-06-42 CAMÉRAS DE SURVEILLANCE, RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES CAMÉRAS POUR L'AÉROPORT ET LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'une durée d'un an pour l'entretien des caméras pour l'Aéroport et le lieu d'enfouissement technique (LET) présentée par l'entreprise MJS inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est aux mêmes conditions que celle de 2014-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entreprise est déjà responsable des systèmes de caméras de surveillance, dont elle a aussi fait l'installation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler les contrats d'entretien des caméras auprès de MJS inc., pour le LET et l'Aéroport au coût mensuel de 89,99 \$ plus taxes pour une durée d'un an, payé à parts égales au budget GMR et de l'Aéroport.

Il est également résolu que l'entente ne se renouvelle pas automatiquement à la fin du contrat.



- 15-06-43**      **STATION DE TRAITEMENT DU LES, VIDANGE DES BOUES DU TROISIÈME BASSIN**
- CONSIDÉRANT QUE** des boues pelletables doivent être retirées du troisième bassin de traitement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES);
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat sur une base horaire à l'entreprise Sani-Charlevoix pour le pompage des boues du troisième bassin de traitement du LES.
- 15-06-44**      **STATION DE TRAITEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, REMPLACEMENT ET POSE D'UNE SONDE À OXYGÈNE PAR ENDRESS+HAUSER**
- Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de faire l'achat et l'installation d'une sonde à oxygène auprès de l'entreprise *Endress+Hauser* au coût de 3 427,72 \$ plus taxes payé à même le budget GMR au poste « Entretien des équipements de traitement LET ».
- 15-06-45**      **STATION DE TRAITEMENT DU LET : RÉPARATION DES DEUX POMPES DE SP-2 PAR SOLUTIONS D'EAU XYLEM**
- Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer l'entretien sur une base horaire de deux pompes de la station de traitement du LET par l'entreprise Solutions d'eau Xylem payé à même le budget GMR au poste « Entretien des équipements de traitement LET ».
- 15-06-46**      **AUTORISER LE DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À FAIRE UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME DE BORNES ÉLECTRIQUES GRATUITES**
- CONSIDÉRANT** l'offre de l'Éco Route Québec pour la fourniture gratuite de trois bornes de recharge de voitures électriques;
- CONSIDÉRANT** les retombées économiques potentielles provenant de la fréquentation régionale des utilisateurs de voitures électriques;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC réalisera des travaux de construction d'un stationnement supplémentaire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à faire une demande auprès d'Éco Route Québec pour l'obtention de trois bornes de recharge gratuites dans le cadre du programme Anxiété zéro de cet organisme.
- 15-06-47**      **ACHAT D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION SUBVENTIONNÉS**
- CONSIDÉRANT QUE** la Table pour la récupération hors foyer offre un programme très avantageux d'achat d'îlots de récupération multimatières;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC a consulté l'ensemble des municipalités de son territoire pour profiter de ce programme;
- CONSIDÉRANT QUE** la Table pour la récupération hors foyer a constitué une liste d'îlots autorisés par le programme de subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** le contrat de fourniture de 4 îlots de récupération multimatières subventionnés à l'entreprise NI corporation pour une somme de 6 407,55 \$ taxes et transport inclus;
- **QUE** l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'acceptation par la Table pour la récupération hors foyer de la demande par la MRC de la subvention admissible maximale de 840 \$ par îlot.

15-06-48

**DEMANDE À L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA POUR ÉVALUER L'AMÉLIORATION DE SERVICES DE DÉDOUANEMENT À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** les nombreux visiteurs internationaux qui ont comme destination la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que seul le service de dédouanement CANPASS est offert à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les visiteurs n'ayant pas de permis CANPASS doivent se faire dédouaner dans les aéroports limitrophes occasionnant des inconvénients pour ceux-ci et des pertes de retombées économiques pour la région;

**CONSIDÉRANT** l'octroi récent à l'Aéroport de Saguenay-Bagotville d'une désignation permanente « AOE 30 » pour les vols de 30 personnes et moins;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau statut « AOE 30 » de l'Aéroport de Saguenay-Bagotville entraînera une migration des vols internationaux ayant pour destination la partie centre-nord de Charlevoix vers Bagotville au détriment de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les douaniers en provenance de Québec se déplacent déjà dans Charlevoix pour le port de Pointe-au-Pic et que les nouveaux déplacements pour l'Aéroport de Charlevoix s'effectueraient de mai à novembre excluant l'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** le type de vols à dédouaner serait principalement des vols nolisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité d'accueil et les installations actuelles à l'Aéroport de Charlevoix favorisent une désignation « AOE 15 »;

**CONSIDÉRANT** le projet de l'Aéroport de Charlevoix d'allonger la piste d'atterrissage de 4 500 à 6 000 pieds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander à l'Agence des services frontaliers du Canada, de réviser la désignation actuelle de l'Aéroport de Charlevoix « CYML » pour obtenir un service amélioré de dédouanement « AOE 15 ».

- c. c. M. Marc Banville, chef des opérations, Agence des services frontaliers du Canada  
 M. Éric Lapierre, directeur, Agence des services frontaliers du Canada, district Saint-Laurent  
 M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency–Charlevoix–Haute-Côte-Nord

**15-06-49**      **AUTORISATION À UNE ENTREPRISE POUR UNE PRATIQUE DE VOLS AÉRIENS LORS DE L'ACTIVITÉ DU 29 AOÛT 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser une entreprise pour une pratique de vols aériens lors de l'activité du 29 août 2015, organisée par monsieur Sylvain Touchette.

- c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

**15-06-50**      **SÉPARATEUR D'HYDROCARBURES À L'AÉROPORT, PAIEMENT FINAL À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer un montant final de 2 299,50 \$ taxes incluses à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le projet de séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix.

**15-06-51**      **PACTE RURAL, ACCEPTATION DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets effectuée lors de la séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les recommandations du comité d'évaluation des projets du pacte rural telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Projets	Coût total	Porteurs	Montants recommandés
<b><i>Projets régionaux</i></b>			
Réfection de la toiture de l'aréna de Clermont (phase 1)	301 000 \$	Ville de Clermont	100 000 \$ *voir note Déjà recommandé
		<b>Sous-total</b>	<b>100 000 \$</b>
<b><i>Projets municipaux</i></b>			
Infrastructures Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	72 000 \$	Ville de La Malbaie	Ville de La Malbaie 33 542 \$
Terrain de soccer	57 526 \$	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	Notre-Dame-des-Monts 21 326 \$
Mise à niveau de la base de plein air du	48 500 \$	Municipalité de Saint-Aimé-des-	Saint-Aimé-des-Lacs

lac Nairne		Lacs	27 118 \$
Sentiers pédestres	29 824 \$	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	Baie-Sainte-Catherine 20 522 \$
		<b>Sous-total</b>	<b>102 508 \$</b>
		<b>Total</b>	<b>202 508 \$</b>

\*Le projet de l'aréna de Clermont a déjà été accepté (résolution numéro 14-10-30) pour un financement de 50 000 \$ par année durant 4 ans pour le projet global. Ce nouveau montant correspond à la phase 1 et devrait annuler la décision de réserver 50 000 \$ pour 4 ans par 50 000 \$ pour 2014 et 50 000 \$ pour 2015.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est  
Membres du comité d'évaluation des projets

15-06-52

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU PACTE RURAL**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2014 du pacte rural ainsi que les fiches de projet, tel que présentés par monsieur Stéphane Charest, membre du comité d'évaluation des projets lors de la séance de travail.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional au Secrétariat à la Capitale-Nationale

15-06-53

**ADOPTION DU RAPPORT QUINQUENNAL SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DÉCENTRALISÉES 2011-2014**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter le rapport quinquennal sur la gestion des activités décentralisées 2011-2014 tel que présenté par madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, lors de la séance de travail.

15-06-54

**DEMANDE D'APPUI POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DU MAPAQ À SAINT-HILARION ET DU POSTE D'AGRONOME**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en février 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agronome à temps plein est affecté au bureau de Saint-Hilarion dans le but de desservir le territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agronome du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de même que l'équipe du bureau de Saint-Hilarion, offrent divers services destinés à soutenir l'action des agriculteurs et des promoteurs de l'industrie agricole et agroalimentaire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est préoccupé par l'avenir du bureau du MAPAQ alors que les services offerts diminuent graduellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est souhaitent rappeler à nouveau aux dirigeants du MAPAQ l'importance du bureau situé à Saint-Hilarion, de même que l'importance du poste d'agronome qui offre divers services-conseils dans notre région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer la MRC de Charlevoix et de rappeler au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Pierre Paradis, l'importance que les élus municipaux accordent au maintien du bureau du MAPAQ de Saint-Hilarion et à la présence d'un agronome dans Charlevoix.

Il est également résolu que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est rappelle également l'importance que ce poste d'agronome puisse offrir suffisamment d'heures pour accompagner efficacement les agriculteurs de Charlevoix.

- c. c. M. Pierre Paradis, ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
 M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M<sup>me</sup> Jacynthe Gagnon, présidente, Fédération de l'UPA Capitale-Nationale–Côte-Nord  
 M<sup>me</sup> Renée Caron, directrice régionale de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, MAPAQ  
 M. Michel Dufour, président, syndicat de l'UPA de Charlevoix-Est  
 M<sup>me</sup> Claudette Simard, préfète, MRC de Charlevoix

15-06-55

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 43.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'août 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième jour d'août deux mille quinze (25/08/2015) à 15 h 5, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absente :**

Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional.

15-08-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Lettre de la SPCA, non-respect de contrat et suivi médiatique;
- b) Projet de parc de la Côte-de-Charlevoix, suivi;
- c) Comité de réorganisation du volet développement économique, retour sur la rencontre du 3 août 2015 :
  - Reddition de compte au conseil des maires;
  - Société de gestion de Charlevoix-Est;
  - Espaces et bureaux nécessaires;
  - Lancement et publication d'un concours pour l'embauche d'un directeur/directrice du développement économique (achat de publicité);
  - Compte rendu de la première rencontre du 3 août 2015.
- d) Adoption de l'Entente pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires et pour la mise en œuvre d'actions prioritaires;
- e) Domaine Forget, demande de financement d'une somme de 15 000 \$;
- f) Demande de financement pour la pérennité de l'Approche territoriale intégrée, demande d'appui de la MRC à titre de partenaire;
- g) Mandat de recherche sur les crédits d'impôt.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Programmes de la Société d'habitation du Québec, analyse de conformité;
- b) Siège social de la MRC, octroi du contrat de construction du stationnement supplémentaire;
- c) Évaluation foncière, demande d'extension au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour le dépôt des rôles des municipalités de Saint-Irénée, Saint-Siméon et du TNO;
- d) ADGRMCQ, demande de commandite pour de la visibilité au coût de 500 \$;
- e) Évaluation foncière, embauche de deux nouveaux employés, monsieur Bernard Fortin, comme technicien en évaluation foncière et, madame Mélanie Gauthier, à titre d'inspectrice en évaluation foncière;
- f) Lettre d'entente numéro 9 concernant ces deux nouveaux employés, suivi;
- g) Évaluation foncière, demande d'autorisation pour effectuer des heures supplémentaires pour tous les employés du service;
- h) Ouverture du poste de technicien/technicienne juridique, suivi;
- i) Travaux pour la mise en place d'un groupe électrogène (génératrice), suivi;
- j) Aéroport, commentaire sur le prix de l'essence;
- k) Remplacement d'un véhicule à la MRC;
- l) Plage publique au lac Deschênes, suivi;
- m) Aménagement paysager au centre communautaire de Sagard, recommandation de Normand Desgagnés, architecte;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, augmentation des baux de villégiature, suivi et présentation par madame Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale;
- b) Développement de la villégiature, suivi;
- c) Mise en place du nouveau Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, suivi;
- d) Modification de la contribution pénale aux victimes d'actes criminels;
- e) Obtention officielle du certificat de reconnaissance MADA (Municipalité amie des aînés);
- f) Traverse de VTT sur la route 170, demande du Domaine Laforest pour l'installation d'une signalisation;
- g) Visites de prévention en sécurité incendie, suivi de l'application des deux règlements;
- h) Intervention des services de sécurité incendie en territoires non organisés versus conformité au schéma de couverture de risques;
- i) Réglementation relative aux animaux, installation de panneaux dissuasifs dans certains quartiers résidentiels;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 PRÉSENTATION DE MONSIEUR MARC HUDON, PRÉSIDENT DU COMITÉ ZIP SAGUENAY, DE MONSIEUR GHISLAIN SYLVAIN, DIRECTEUR DU COMITÉ ZIP SAGUENAY, ET DE MONSIEUR JEAN-ÉRIC TURCOTTE, DIRECTEUR DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT****S.T.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Recouvrement final du LES suivi;
- b) Avenants au contrat pour les travaux de recouvrement final au LES;
- c) Recouvrement final du LES et du LET, octroi du mandat de surveillance à Consultants Enviroconseil au coût de 21 743,85 \$ plus taxes;
- d) Recouvrement final du LES et du LET, offre de services de Sagéos pour le contrôle qualitatif des matériaux au coût de 8 600 \$ plus taxes;
- e) Construction d'une plate-forme de CRD, suivi;
- f) Distribution aux inspecteurs municipaux d'un outil d'aide aux demandes de permis d'installation de traitement des eaux usées des résidences isolées;
- g) Compensation pour la collecte sélective : rencontre avec monsieur Bernard Harvey le 27 juillet 2015;
- h) Autoriser le transfert de 3 000 m<sup>3</sup> supplémentaires de lixiviat du LES au LET;
- i) Planification d'une rencontre du comité GMR pour le projet d'adoption du nouveau PGMR;
- j) Vidange des fosses septiques, accroche-porte (Sani-Charlevoix);
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Rencontre avec le MFFP concernant les campings et les zecs, suivi;
- b) Entente avec l'Association des trappeurs de Charlevoix, suivi;
- c) Négociations avec la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, suivi de la rencontre du 2 juin 2015;
- d) Information sur le Comité de bassin versant de la rivière Jean-Noël;
- e) Entente de développement culturel, renouvellement;
- f) Plan d'intervention en infrastructures routières locales, suivi de la rencontre du 18 août 2015;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Michel Couturier, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-08-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2015.

**15-08-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2015**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Juillet/Août 2015 », et ce, pour les mois de juillet et d'août 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Juillet/Août 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Juillet/Août 2015 », et ce, pour les mois de juillet et d'août 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-08-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 JUIN 2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Avril à Juin 2015 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Avril à Juin 2015 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'avril, mai et juin 2015.

**15-08-05**      **ADOPTION DE L'ENTENTE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES ET POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS PRIORITAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration d'une Stratégie de développement des activités agroalimentaires et à la mise en œuvre d'actions prioritaires, et ce, pour que le secteur tende vers son plein potentiel et génère ainsi de nouvelles opportunités d'affaires pour les producteurs et les transformateurs;



**CONSIDÉRANT QUE** les élus de l'agglomération, de la Ville de Lévis, des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans, de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf se sont réunis afin de former le Forum régional des élus de la Capitale-Nationale (ci-après « Forum des élus »);

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus œuvre à la concertation en matière de développement régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus a identifié, pour ses actions régionales prioritaires, la mise en valeur des activités agroalimentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus souhaite confier à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) la gestion administrative de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC entendent soutenir le Forum des élus dans la mise en valeur des activités agroalimentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la CMQ a notamment pour compétence de voir à la mise en valeur des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAPAQ a pour mission de soutenir l'essor de l'agriculture québécoise dans une perspective de développement durable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter l'Entente pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires et pour la mise en œuvre d'actions prioritaires et de déléguer le préfet pour signer ladite entente.

Il est également résolu de verser une somme de 1 500 \$ à la Communauté métropolitaine de Québec pour la mise en œuvre de l'entente.

c. c. M. Régis Labeaume, Communauté métropolitaine de Québec  
M. François Allaire, Ville de Québec

15-08-06

**ÉVALUATION FONCIÈRE, DEMANDE D'EXTENSION AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2015 POUR LE DÉPÔT DES RÔLES DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-IRÉNÉE, SAINT-SIMÉON ET DU TNO**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles de Saint-Irénée, Saint-Siméon et du TNO sans excéder le 1<sup>er</sup> novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau.

c. c. M. Pierre Moreau, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

**15-08-07**      **ÉVALUATION FONCIÈRE, DEMANDE D'AUTORISATION POUR QUE TOUS LES EMPLOYÉS DU SERVICE EFFECTUENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT** le surplus de travail pour les employés du service d'évaluation foncière en raison de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à exiger que tous les employés du service d'évaluation foncière effectuent des heures supplémentaires.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

**15-08-08**      **ÉVALUATION FONCIÈRE, EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX EMPLOYÉS, MONSIEUR BERNARD FORTIN, COMME TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, ET MADAME MÉLANIE GAUTHIER, À TITRE D'INSPECTRICE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail au service d'évaluation foncière notamment en raison de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'embaucher monsieur Bernard Fortin comme technicien en évaluation foncière et madame Mélanie Gauthier comme inspectrice en évaluation foncière à titre d'employés temporaires conformément à la lettre d'entente numéro 9 pour une période de 12 mois.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

**15-08-09**      **ÉVALUATION FONCIÈRE, ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 9 ET DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** les absences prolongées pour différentes raisons qui ont causé un retard important au sein du service d'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle norme (20.1) de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) en matière d'évaluation municipale exige une visite complète des propriétés dans un délai maximum de 8 ans;

**CONSIDÉRANT** le retard significatif accumulé en ce qui a trait aux visites des propriétés dans le délai demandé par l'OEAQ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter un redressement au service d'évaluation foncière pour se conformer à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses discussions avec les représentants syndicaux et l'Employeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la lettre d'entente numéro 9 dans le cadre de la convention collective et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de la lettre d'entente numéro 9 relative à l'embauche de deux salariés temporaires au service de l'évaluation foncière.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-08-10

**PROJET DE PARC NATIONAL DANS LE SECTEUR CÔTIER DE CHARLEVOIX-EST INCLUANT LE SECTEUR DE BAIE-DES-ROCHERS ET LE SECTEUR DES PALISSADES, DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, MONSIEUR LAURENT LESSARD**

**CONSIDÉRANT QU'**avec sa forêt, sa faune et ses falaises, le secteur côtier de Charlevoix-Est et le secteur des Palissades constituent des milieux naturels d'une grande beauté et d'une grande richesse, qu'il convient de protéger pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique visant à créer un parc national dans chacune des régions naturelles du Québec afin d'y assurer la conservation d'un échantillon représentatif et de favoriser la découverte par la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la région naturelle de la Côte-de-Charlevoix n'est pas encore représentée par un parc national;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur côtier de Charlevoix-Est et le secteur des Palissades ont été reconnus comme les sites les plus représentatifs de la région naturelle de la Côte-de-Charlevoix pour l'établissement d'un parc national (réf. : Lepage, Hélène. 1996. « Identification d'un site potentiel pour la création d'un parc de conservation dans la région naturelle B-21 : La Côte-de-Charlevoix »);

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur côtier de Charlevoix-Est et le secteur des Palissades constituent des territoires à fort potentiel récréotouristique et leur mise en valeur pourrait contribuer à créer de nouveaux emplois pour la population de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 1996 le gouvernement, à travers les actions de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), investit massivement dans son réseau de parcs nationaux pour en faire un des principaux attraits touristiques du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un parc national entraînerait des investissements de plusieurs millions de dollars sur le territoire de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement, division du patrimoine écologique et des parcs, a étudié le territoire de Baie-des-Rochers et des Palissades en vue d'y établir un parc national et que le secteur à l'étude a été cartographié;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a procédé par le décret 1199-2013 à protéger le territoire à l'étude en tant que réserve de

biodiversité projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (chapitre C-61.01);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement avait informé la MRC de l'échéancier de réalisation du parc national de la Côte-de-Charlevoix et que selon celui-ci, le parc devait être créé au plus tard en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a participé à plusieurs réunions de travail concernant la mise en place du futur parc et que la dernière remonte au 5 février 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, de relancer le dossier afin que le parc de la Côte-de-Charlevoix soit créé selon l'échéancier discuté.

Il est également résolu de demander, dans les plus brefs délais, une rencontre à ce sujet avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, et la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
M. Marc Alain, attaché politique du ministre

15-08-11

**SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 24 août 2015 à 11 h sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total de la soumission incluant les taxes
PointCo	185 729,50 \$
Les Constructions St-Gelais inc.	155 216,25 \$
Fernand Harvey & Fils inc.	164 414,25 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	149 457,69 \$
EJD Construction inc.	190 858,44 \$
Aurel Harvey & Fils	189 708,75 \$
Simon Thivierge & Fils	164 348,66 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.)	245 078,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Philippe Harvey d'HARP Consultant datée du 24 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Jocelyn Harvey Entrepreneur inc., est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la construction du stationnement supplémentaire à Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. pour une somme de 149 457,69 \$ payée au budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements du nouveau stationnement ».

c. c. Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.  
M. Philippe Harvey, ingénieur, HARP Consultant

15-08-12

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE, APPUI DE LA MRC À TITRE DE PARTENAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Approche territoriale intégrée découle de la « Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » du gouvernement du Québec déposée en 2006, qui résulte de l'adoption de la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a toujours assuré son développement social et qu'elle le fait depuis 2007 avec la démarche ATI afin d'améliorer les conditions de vie des personnes issues des milieux défavorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a toujours assuré son développement social et qu'elle le fait depuis 2013 avec la démarche ATI;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires ATI de la MRC de Charlevoix-Est et de la MRC de Charlevoix ont uni leurs efforts en 2014 afin de travailler ensemble les enjeux suprarégionaux suivants :

- Favoriser l'harmonisation des *leadership*, des initiatives de développement et des concertations;
- Favoriser l'accès à une nourriture de qualité en quantité suffisante;
- Favoriser la persévérance scolaire;
- Favoriser l'accès aux logements sains et abordables;
- Favoriser l'accès aux transports;

- Favoriser l'accès à des emplois qui permettent de sortir de la pauvreté;
- Favoriser l'accès aux loisirs culturels et sportifs.

**CONSIDÉRANT** la courbe démographique préoccupante, la hausse des inégalités sociales de santé (ISS), la forte défavorisation sociale et matérielle, la rareté des ressources versus des besoins grandissants, la sursollicitation des acteurs de première ligne qui ont moins de temps pour la concertation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Approche territoriale intégrée (ATI) sert de moteur pour contrer ces constats;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ATI est une démarche complémentaire aux initiatives existantes sur le territoire et qu'elle implique tous les acteurs de la communauté : les élus, les acteurs socioéconomiques publics, privés ou communautaires et les citoyens et les citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche est basée sur le partage du leadership entre tous les partenaires en ce qui concerne l'analyse de la situation, de la planification de l'action et de l'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des partenaires a un rôle-clé à jouer et qu'il doit mettre de l'avant ses forces pour que les objectifs du groupe soient atteints;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente sera bientôt négociée entre cinq partenaires du développement des collectivités, qui souhaitent soutenir la poursuite des travaux de l'ATI dans une perspective de développement territorial intégré;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux MRC ont mandaté leurs coordonnatrices ATI pour explorer ces opportunités, préparer cette demande, en collaboration avec leurs partenaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'appuyer la demande de financement structurante de l'ATI à titre de partenaire pour soutenir les travaux de lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales de santé dans une perspective de développement territorial intégré pour les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix.

c. c. Mme Nancy Tremblay, agente de développement social et coordonnatrice de la démarche ATI, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-08-13

**LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LE POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-08 relative à l'intégration du CLD à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite du directeur général du CLD, monsieur Guy Néron;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de réorganisation du volet développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu, le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, ayant voté contre, de lancer le concours pour le poste de directeur/directrice du développement économique.

Il est également résolu de nommer les membres du comité de sélection suivants : monsieur Sylvain Tremblay, préfet, monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie, monsieur Pierre Girard, directeur général, et madame Caroline Dion, directrice générale adjointe.

15-08-14

**TRANSFERT DES DROITS, OBLIGATIONS, ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FTQ**

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue le 9 juin 2015 des Fonds locaux de solidarité FTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a décidé d'intégrer les activités du CLD à la MRC lors de la séance ordinaire du 30 juin 2015 (résolution numéro 15-06-08);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC mettra fin aux activités du CLD le 30 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de confirmer que la MRC de Charlevoix-Est prend sous sa gouverne le développement économique de son territoire et qu'elle administrera les ententes contractuelles reliées au Fonds local de solidarité FTQ.

Il est également résolu de mandater le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer au nom de la MRC, tous les documents reliés au Fonds et de le nommer en tant que personne d'autorité représentant la MRC et comme responsable du Fonds jusqu'à l'embauche du directeur ou de la directrice du service de développement économique, qui entrera en fonction vers le 2 novembre 2015.

15-08-15

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la conclusion du Pacte fiscal transitoire, le 5 novembre 2014, il avait été convenu que le gouvernement du Québec mettrait en place un programme de soutien au développement des territoires doté d'une enveloppe budgétaire gouvernementale de 100 millions de dollars en transferts inconditionnels;

**CONSIDÉRANT QU'**il avait été également convenu que les modalités du programme reposeraient sur des principes de souplesse et d'autonomie qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de réaliser des projets sur leur territoire en lien avec le développement économique régional, la concertation, l'aménagement et la ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Pacte fiscal transitoire confirmait l'engagement du gouvernement à simplifier les redditions de comptes;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (L.Q., 2015, chapitre 8), sanctionnée le 21 avril dernier, a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ);

**CONSIDÉRANT QUE** cette même loi met en place et transfère la gestion des Fonds de développement des territoires (FDT) aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad, par la résolution numéro 15-06-20;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier cette entente étant donné que le Fonds de développement des territoires introduit un manque à gagner important pour les MRC, le financement de celui-ci étant pour une période de 12 mois alors que la période couverte est de 15 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** les surplus des centres locaux de développement (CLD) proviennent notamment d'investissements municipaux au sein desdits organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente sur le FDT stipule que les surplus des CRÉ et des CLD sont réputés être reçus par les MRC au titre dudit Fonds, ce qui est inconciliable avec le Pacte fiscal transitoire, qui stipulait que lesdits surplus seraient retournés aux MRC sans aucune obligation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est également inconcevable de demander aux MRC de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des CRÉ et des CLD, car ceux-ci devaient être retournés aux MRC sans aucune obligation en fonction du Pacte fiscal transitoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente contient plusieurs demandes, dont la production de politiques, des redditions de comptes, des rapports d'activités, le respect de délais de rigueur, le dépôt de rapports sur le site web, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente stipule que certaines dépenses d'administration sont non admissibles, ce qui va à l'encontre des principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner le FDT, soit un Fonds qui devait être inconditionnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, ce qui suit :

- **DE REVOIR** le protocole d'entente du Fonds de développement des territoires (FDT) afin que celui-ci respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ce fonds, soit d'être inconditionnels;
- **DE RETIRER** toutes clauses demandant aux MRC de disposer, dans une période déterminée, les surplus des conférences régionales des élus et des centres locaux de développement;
- **D'OCTROYER**, dans le cadre du Fonds de développement des territoires, des crédits adéquats pour financer la période couverte par l'entente, soit 15 mois plutôt que 12 mois;
- **DE CONFIRMER** la contribution financière du Fonds de développement des territoires pour l'année 2016 avant l'élaboration des prévisions budgétaires, soit avant le début du mois de novembre 2015.

c. c. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire



**15-08-16**      **PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 1 À ALEXANDRE COUTURIER & FILS POUR LA MISE EN PLACE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-18 relative à l'octroi du contrat pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC de Charlevoix-Est à Alexandre Couturier & Fils au coût de 154 969,05 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer le décompte numéro 1 à Alexandre Couturier & Fils pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC pour la somme de 19 545,75 \$ taxes incluses à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres ».

**15-08-17**      **PAIEMENT D'UNE PARTIE DES HONORAIRES À HARP CONSULTANT POUR LE PROJET DE STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-17 relative à l'octroi à la firme HARP Consultant du mandat de réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet de construction du stationnement supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer une partie des honoraires à HARP Consultant pour le projet de stationnement supplémentaire au coût de 8 048,25 \$ taxes incluses payé au budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements du nouveau stationnement ».

**15-08-18**      **VERSEMENT DE LA DEUXIÈME PORTION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT** la réception des états financiers du comité des loisirs de Sagard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser le deuxième et dernier versement au comité des loisirs de Sagard (4 000 \$) comme indiqué au budget 2015.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-08-19

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAGARD, ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DE NORMAND DESGAGNÉS, ARCHITECTE, POUR L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE « LE SPÉCIALISTE DU PARTERRE »**

**CONSIDÉRANT** les deux offres de service reçues de l'entreprise Pépinière Charlevoix et l'entreprise « Le Spécialiste du parterre » pour l'aménagement paysager au centre communautaire de Sagard pour la somme de 8 720,85 \$ pour Pépinière Charlevoix et au coût de 6323,63 \$ pour « Le spécialiste du parterre »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de l'entreprise « Le Spécialiste du parterre » est la plus basse et qu'elle est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Normand Desgagnés, architecte, pour l'octroi du contrat d'aménagement paysager au Centre communautaire de Sagard au plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de l'entreprise « Le Spécialiste du parterre » pour l'aménagement paysager au centre communautaire de Sagard.

c. c. M. Bernard Gaudreault, Le Spécialiste du parterre  
Normand Desgagnés, architecte

15-08-20

**PLAGE PUBLIQUE AU LAC DESCHÊNES, CESSION DU BÂTIMENT SANITAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS AU COMITÉ DES CITOYENS DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT** le projet du comité des citoyens de Sagard d'implanter un nouveau bâtiment sanitaire à la plage du lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** la plage du lac Deschênes se trouve sur un bail des terres du domaine de l'État appartenant au comité des citoyens de Sagard;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a offert au comité des citoyens de Sagard de gérer l'appel d'offres et la construction du bâtiment sanitaire à la plage du lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du projet a fait l'objet d'un montage financier entre le comité des citoyens de Sagard, la MRC et le CLD de la MRC de Charlevoix-Est via le Pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est maintenant complété;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est recommande au comité des citoyens de Sagard de contracter une assurance feu/vol/vandalisme et une assurance responsabilité civile pour la couverture du nouveau bâtiment et de ses équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC avise le comité des citoyens de Sagard d'indiquer sur la plage, à l'aide d'une signalisation adéquate : « Plage non surveillée, baignade à vos risques »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de céder le bâtiment sanitaire et ses équipements au Comité des citoyens de Sagard.

c. c. M. Lucien Tremblay, Comité des citoyens de Sagard

**15-08-21**      **PAIEMENT À MORNEAU TREMBLAY CONSTRUCTION-EXCAVATION POUR LE BÂTIMENT SANITAIRE DE LA PLAGE À SAGARD**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-15 relative à l’octroi, au nom du comité des citoyens de Sagard, du contrat de construction du bâtiment sanitaire à la plage publique du lac Deschênes à Sagard;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-16 relative à l’octroi, au nom du comité des citoyens de Sagard, du contrat pour la construction des installations septiques et du puits d’eau de surface à la plage publique du lac Deschênes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer la somme de 92 767 \$ taxes incluses à Morneau Tremblay construction-excavation pour la construction du bâtiment sanitaire et la construction des installations septiques et du puits d’eau de surface à la plage publique du lac Deschênes.

**15-08-22**      **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA PLAGE PUBLIQUE DU LAC DESCHÊNES, MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L’AJOUT D’UNE PASSERELLE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour faire réaliser des travaux supplémentaires à la plage publique du lac Deschênes, qui consistent en l’ajout d’une passerelle d’environ 30 pieds pour faciliter l’accès au bâtiment sanitaire.

**15-08-23**      **AVIS SUR LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L’ABROGATION DE L’ANNEXE 24 DU DÉCRET NUMÉRO 573-87 DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) désire procéder à l’abrogation de l’annexe 24 du décret numéro 573-87 puisque celle-ci, qui représente un plan délimitant des parties des terres du domaine de l’État, a été incluse à l’annexe 25 du même décret;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l’article 152 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* le ministre doit obtenir l’avis de la MRC sur la conformité au schéma d’aménagement et de développement lors d’une telle opération;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la description de l’intervention fournie par le MFFP on peut lire que l’abrogation de l’annexe 24 n’entraînera aucun changement dans les limites des droits octroyés sur les terres du domaine de l’État et qu’il s’agit d’une correction administrative sans impact sur les usages sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de donner un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement pour l'abrogation de l'annexe 24 du décret numéro 573-87.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

15-08-24

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), DÉTERMINATION DU RÉSEAU LOCAL PRIORITAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a entrepris la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ayant pour but d'optimiser l'entretien de son réseau routier local prioritaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une des premières étapes de la réalisation du PIIRL consiste à déterminer le réseau prioritaire parmi tout le réseau routier local de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les règles du ministère des Transports du Québec le réseau prioritaire doit représenter entre 25 % et 27 % maximum de tout le réseau routier local de catégorie 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la détermination du réseau prioritaire le choix doit reposer sur les seuls critères socioéconomiques et les routes retenues doivent être essentielles à l'activité socioéconomique de la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de désigner les tronçons suivants à titre de réseau prioritaire dans le cadre du PIIRL :

Tronçon	Identification des axes	Municipalité	Facteur de priorité	Longueur <sup>2</sup> (km)
1	Chemin du golf / Chemin Mailloux	La Malbaie	(1) Lien inter municipal et connexion au réseau supérieur (1) Route de contournement (3) Accès centre de ski de fond <i>Les sources Joyeuses</i>	4,18
2	Rang Saint-Charles	La Malbaie	(1) Lien inter municipal et connexion au réseau supérieur	7,03
3	Rang Sainte-Madeleine	La Malbaie	(1) Lien inter municipal (3) Accès centre de ski de fond <i>Les sources Joyeuses</i>	2,52
		Saint-Irénée	(1) Lien inter municipal (2) Accès à l'aéroport	1,27
4	Rang Saint-Pierre	Saint-Irénée	(1) Lien inter municipal (accès au noyau municipal) (2) Accès à l'aéroport	2,64
5	Chemin du Lac-Naime	Saint-Aimé-des-Lacs	(1) Lien inter municipal (3) Accès villégiature (Lac Naime)	3,90
	Rang des Lacs	Notre-Dame-des-Monts		0,87
6	Rue Principale	Notre-Dame-des-Monts	(1) Lien inter municipal (accès au noyau villageois)	1,11
7	Chemin de la Vallée	La Malbaie	Chemin à double vocation reconnu par le Ministère (accès ressources) (1) Route de contournement (3) Accès au lieu LET et à la ZEC Lac-au-Sable (3) Accès à plusieurs carrières et sablière (3) Accès à plusieurs site récréotouristiques et de villégiature	4,93
	Chemin des Lacs	Clermont		3,00
	Chemin Snigole	Clermont		4,11
8	Chemin de Port-au-Persil	La Malbaie	(1) Route de contournement	2,08
		Saint-Siméon	(2) Quai Port-au-Persil (3) Accès au pôle de découverte du parc marin et à la rampe de mise à l'eau de la route bleue de Charlevoix	4,17
<b>Total</b>				<b>41,81</b>

c. c. Mme Camille Gélinas, ingénieure, CIMA+

15-08-25

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT, POSITION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement du gouvernement du Québec modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour objet, entre autres, la révision des valeurs de référence permettant de déterminer les loyers des baux en villégiature, ce qui aura comme conséquence une augmentation majeure de ces loyers;

**CONSIDÉRANT QUE** les loyers ont déjà été augmentés de façon significative en 2011, juste avant le transfert par le gouvernement aux MRC de la délégation de la gestion des baux de villégiature et de l'exploitation du sable et du gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles envisage d'augmenter de 69 % en novembre 2015 la valeur du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie servant de base de calcul pour déterminer les loyers des terrains en location sur les terres du domaine de l'État dans notre MRC et que d'autres augmentations sont prévues chaque année, et ce, jusqu'en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation de la valeur du pôle d'attraction aura une incidence directe sur le loyer le faisant majorer d'environ 41 % annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité des loyers augmenteront de 206 % sur cinq ans et que de 2011 à 2020 ceux-ci auront quadruplés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement aura comme conséquence d'alourdir le fardeau financier des détenteurs de baux qui, dans certains cas, n'auront plus les moyens de conserver leur chalet;

**CONSIDÉRANT QUE** les Charlevoisiens n'auront plus le luxe d'acquérir ces chalets et que ceux-ci seront donc rachetés par des gens de l'extérieur de notre région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est s'oppose à l'augmentation du loyer des baux de villégiature prévue dans le cadre de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

- c. c. M. Mario Gosselin, sous-ministre associé au territoire, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 M. Serge Lachance, directeur, Direction de la connaissance et des affaires régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
 M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

15-08-26

**INSCRIPTION D'UN PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC (ATPIQ)**

**CONSIDÉRANT** la tenue du colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) du 24 au 26 septembre 2015 à Rivière-du-Loup;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire un des deux préventionnistes en sécurité incendie de la MRC, soit monsieur Tobie Jean, au colloque de l'ATPIQ, qui se tiendra à Rivière-du-Loup, du 24 au 26 septembre prochains, au coût de 200 \$ taxes incluses.

15-08-27

**INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CLERMONT LORS D'UN INCENDIE SUR LA ZEC LAC-AU-SABLE, PAIEMENT DE LA FACTURE À LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** l'intervention du service de sécurité incendie de la Ville de Clermont lors d'un incendie survenu le 11 juillet 2015 sur le territoire de la Zec Lac-au-Sable, en territoire non organisé (TNO);

**CONSIDÉRANT** la facture pour cette intervention (11 pompiers pendant quatre heures) transmise par la Ville de Clermont à la MRC, gestionnaire du TNO;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC va transmettre une facture au même montant au propriétaire du bâtiment où a eu lieu l'intervention afin de se faire rembourser la somme demandée par la Ville de Clermont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer la somme de 1 467,40 \$ à la Ville de Clermont pour l'intervention de son service de sécurité incendie lors d'un incendie sur la Zec Lac-au-Sable le 11 juillet 2015 et de refacturer le propriétaire du bâtiment où a eu lieu l'intervention.

15-08-28

**RECOUVREMENT FINAL DU LES ET DU LET, OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-40 relative à l'octroi du contrat pour les travaux correctifs de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire et au lieu d'enfouissement technique (phase 3) à l'entreprise Simon Thivierge & Fils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de surveillance pour les travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire et du lieu d'enfouissement technique (phase 3) à la firme Consultants Enviroconseil pour une somme de 21 743 \$ plus taxes payé à même le surplus accumulé du budget GMR 2014.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-08-29

**RECOUVREMENT FINAL DU LES, AVENANTS AU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) doit être la solution définitive permettant l'arrêt de la production de lixiviat par le LES;

**CONSIDÉRANT** le résultat des consultations de divers intervenants, dont Consultants Enviroconseil, du chantier en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser l'avenant numéro 1 au contrat de recouvrement final du LES avec l'entreprise Simon Thivierge & Fils pour une somme de 55 000 \$ plus taxes.

15-08-30

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Charlevoix-Est, la MRC souhaite valoriser les matériaux de construction, rénovation et démolition acheminés sur sa plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD) située au 119, chemin Snigole à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC complètera bientôt la construction de sa plate-forme de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un appel d'offres public pour le contrat d'une durée de deux ou trois ans pour le transport et la valorisation des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD).

15-08-31

**ACHAT DE 10 BACS ROULANTS VERTS DE 1 100 LITRES CHEZ GESTION USD**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter 10 bacs roulants verts de 1 100 litres chez Gestion USD au coût de 4 865,19 \$ taxes et livraison incluses payé à même le budget GMR au poste « Divers ».

15-08-32

**CONSTRUCTION DE LA PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION, OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-38 relative à l'octroi du contrat pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à Aurel Harvey & Fils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de surveillance pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à la firme Consultants Enviroconseil pour une somme de 8 600 \$ plus taxes à même le budget de valorisation au poste « Infrastructure et équipements de traitement des résidus de CRD phase 1 ».

c. c. M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil

15-08-33

**CONSTRUCTION DE LA PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION, OCTROI DU MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX À ENGLOBE CORPORATION**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de construction d'une plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à *Englobe Corporation* au coût de 4 781,25 \$ à même le budget valorisation au poste « Infrastructures et équipements de traitement des résidus CRD phase 1 ».

15-08-34

**PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES À AUREL HARVEY & FILS APRÈS PAIEMENT DE RECYC-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est récupère annuellement environ 2 000 tonnes métriques de matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de tri de la Société V.I.A. demande une compensation de 15 \$ par tonne métrique à partir de mars 2014 à l'ensemble de ses clients;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de tri de la Société V.I.A. est en difficultés financières à la suite des problèmes en matière de revente et la disposition du papier journal, du verre et des plastiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas de contrat direct avec la Société V.I.A.;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a un contrat avec l'entreprise Aurel Harvey & Fils inc. pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 14-02-30 prévoit la fin du paiement de la compensation à Aurel Harvey & Fils à la fin du contrat de la collecte sélective, soit le 4 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement de cette compensation n'est pas prévu au contrat de collecte actuelle avec l'entreprise Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT QUE** cette compensation est remboursable selon le programme de remboursement, à 92,7 % en 2015, des coûts de la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :



- **DE PROCÉDER** au paiement à Aurel Harvey & Fils inc. d'une compensation pour le centre de tri de la Société V.I.A. de 15 \$ par tonne métrique à partir du 5 juillet 2015 pour le traitement des matières recyclables de la MRC;
- **QUE** l'entreprise Aurel Harvey & Fils inc. devra fournir à la MRC la preuve du paiement entier de la compensation annuelle à la Société V.I.A.;
- **QUE** les paiements de la compensation seront faits annuellement à l'entreprise Aurel Harvey & Fils à la réception du remboursement de la collecte sélective par Recyc-Québec;
- **QUE** le paiement de cette compensation prendra fin si Recyc-Québec cesse de rembourser celle-ci à la MRC ou à la fin du contrat actuel de collecte avec l'entreprise Aurel Harvey & Fils inc. selon la première éventualité.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.  
M. André Poitras, Société V.I.A.

15-08-35

**PAIEMENT PROGRESSIF NUMÉRO 1 À AUREL HARVEY & FILS POUR LA CONSTRUCTION DE LA PLATE-FORME DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-38 relative à l'octroi du contrat pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 21 août 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer le paiement progressif numéro 1 à Aurel Harvey & Fils pour la construction de la plate-forme des résidus de construction, rénovation et de démolition à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD ».

15-08-36

**PAIEMENT PROGRESSIF NUMÉRO 1 À SIMON THIVIERGE & FILS POUR LES TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL AU LES ET AU LET**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-40 relative à l'octroi du contrat pour les travaux correctifs de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire et au lieu d'enfouissement technique (phase 3) à l'entreprise Simon Thivierge & Fils

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 21 août 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer le paiement progressif numéro 1 au coût de 476 588,04 \$ taxes incluses à Simon Thivierge & Fils à même le surplus réservé pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement au LET faisant référence à la résolution numéro 15-03-31.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**15-08-37**      **TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL AU LES ET AU LET, ACCEPTATION DE L'OFFRE DU GROUPE CTT POUR LE CONTRÔLE DES MEMBRANES GÉOSYNTHÉTIQUES**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'offre du groupe CTT pour le contrôle des membranes géosynthétiques au coût approximatif de 2 424 \$ plus taxes pour les travaux de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire et au lieu d'enfouissement technique payé à même le surplus accumulé du budget GMR en 2014.

c. c.    M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 JUILLET 2015**

Le directeur général, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 juillet 2015.

**15-08-38**      **PÉPINIÈRE CHARLEVOIX, PAIEMENT POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE ET AUTRES À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer la somme de 715 \$ plus taxes à Pépinière Charlevoix inc. pour l'entretien de la pelouse, l'entretien des plates-bandes et autres à l'Aéroport de Charlevoix.

**15-08-39**      **MAINTENANCE DU SYSTÈME SOLTEK, ACCEPTATION DU CONTRAT ANNUEL AVEC PROMOTEK**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'entente de délégation de gestion de l'exploitation du sable et du gravier avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles la MRC a fait l'acquisition conjointe, avec la Ville de Clermont, il y a quatre ans, du système de caméras Soltek auprès de Promotek afin d'aider la MRC et la Ville au calcul des redevances dues par les détenteurs de baux non exclusifs (BNE) à la gravière/sablière de Snigole située à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas couverte actuellement par une garantie prolongée ou par un contrat d'entretien pour ce système de caméras;

**CONSIDÉRANT QU'**en cas de bris du système, les disques durs et autres pièces ne seront plus remplacés aux frais de Promotek;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le contrat annuel pour la maintenance du système Soltek avec Promotek, pour une somme de 500 \$, dont 250 \$ sera payé par la MRC à même le budget de la gestion des baux de villégiature et de l'exploitation du sable et du gravier et 250 \$ sera payé par la Ville de Clermont.

c. c.    Mme Isabelle Martin, Promotek Canada  
Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

**15-08-40**      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015-2016 À CIHO-FM CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC pour l'année 2015-2016 à CIHO-FM Charlevoix au coût de 250 \$ taxes incluses.

**15-08-41**      **TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE CHARLEVOIX-EST AU PROFIT DES MAINS DE L'ESPOIR**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter deux billets au coût de 95 \$ chacun pour le tournoi de golf de la Sûreté du Québec de Charlevoix-Est, qui aura lieu le 11 septembre 2015 au profit de l'organisme les Mains de l'espoir.

**15-08-42**      **TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX, DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRONÇON RELIANT LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET LA MRC DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection de deux passerelles qui sont en mauvais état et qui s'avèrent une menace pour la sécurité des randonneurs entre le kilomètre 13 et le kilomètre 8 du jour 2 de la Traversée de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est indispensable afin d'offrir aux utilisateurs des installations permanentes sécuritaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tronçon de la Traversée de Charlevoix est un véritable lien entre la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est importante dans l'offre en matière de plein air pour la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Traversée de Charlevoix dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 de Développement économique Canada;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière au sentier Transcanadien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer les démarches de la Traversée de Charlevoix afin de mettre aux normes les deux passerelles qui sont en mauvais état entre le kilomètre 13 et le kilomètre 8 du jour 2 de la Traversée de Charlevoix.

c.c. Mme Johanne Leduc, directrice générale, La Traversée de Charlevoix

**15-08-43**      **ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC, DEMANDE DE COMMANDITE POUR DE LA VISIBILITÉ LORS DU COLLOQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGRMCQ) se tiendra dans la région de Charlevoix du 21 au 23 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer la somme de 500 \$ pour de la visibilité lors du

colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, qui aura lieu dans Charlevoix du 21 au 23 octobre 2015.

c. c. Mme Sylvie Harvey, Association des directeurs généraux des MRC du Québec

**15-08-44**      **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter deux billets au coût de 80 \$ chacun pour le tournoi de golf au profit de la Fondation prévention suicide Charlevoix, qui se tiendra le 18 septembre 2015.

**15-08-45**      **MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE À LA MRC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour lancer un appel d'offres auprès des deux concessionnaires Chrysler de Charlevoix pour l'acquisition d'une camionnette à quatre roues motrices (4 x 4) en remplacement d'un véhicule Jeep Patriot 4 x 4 et de financer cet achat de la façon suivante :

- 25 % à même le surplus 2014 des lots intramunicipaux;
- 25 % à même le surplus 2014 de la MRC;
- 25 % à même le surplus 2014 de la gestion foncière;
- 25 % à même le surplus 2014 du TNO.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**15-08-46**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 34.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de septembre 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-neuvième jour de septembre deux mille quinze (29/09/2015) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent**

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et Madame Lisianne Tremblay, agente en administration.

**15-09-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Présentation de madame Catherine Gagnon, présidente de Place aux jeunes Charlevoix, et de madame Céline Boily, directrice des Centres locaux d'emploi de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul;
- b) Résolution numéro 15-06-21 relative à la garantie d'approvisionnement pour Produits forestiers Résolu, correspondance du ministre, M. Laurent Lessard, reçue le 21 août 2015;
- c) Cercles d'emprunt, demande de soutien financier de 5 000 \$ et contribution non monétaire de près de 5 000 \$;
- d) Retour sur les rencontres du comité de transition relatif au volet économique du 3 et du 23 septembre 2015;
- e) Rencontre avec la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard le 16 octobre 2015;
- f) Rencontre avec l'équipe de Québec International le 5 novembre 2015 à 13 h 30 à la MRC de Charlevoix;
- g) Rencontre avec la SPCA, suivi;
- h) Demande d'utilisation de l'Aéroport pour le FestiDrag, information.

**S.T.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Collecte des encombrants à l'automne, report à la mi-septembre ou à la fin septembre;
- b) Octroi du contrat de transport et de valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition;
- c) Retour sur la proposition de terrain de la Ville de La Malbaie pour l'écocentre;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.3 PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAMARD****S.T.4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Embauche d'une technicienne juridique;
- b) Acquisition d'une camionnette de marque RAM 1500 à quatre roues motrices (4X4) en remplacement du Jeep Patriot, suivi;
- c) Mandat à l'évaluateur professionnel agréé, M. Carl Provencher, pour analyser les coûts de location des espaces de bureaux pour le service de développement économique;
- d) Reconstitution du poste pour le conducteur du transport collectif et transport adapté et de son remplaçant (\*CLD);
- e) Plage publique à Sagard, travaux supplémentaires requis pour terminer l'aménagement, recommandation de Normand Desgagnés, architecte;
- f) Compte rendu de la rencontre d'information du programme La Ruche, suivi;
- g) Mandat à l'actuel comité d'investissement (FLI et FLS) afin qu'il continue d'analyser les demandes de prêts jusqu'au 27 novembre 2015 (\*CLD);
- h) Adoption des priorités d'intervention de la MRC 2015-2016 pour le Fonds de développement des territoires;
- i) Pacte rural, demande d'avance de fonds (\*CLD);
- j) Engagement de la MRC à respecter le protocole d'entente ATI jusqu'à la fin février 2016 et à assumer le transfert de responsabilités pour les projets financés par l'Alliance pour la solidarité de la CRÉ de la Capitale-Nationale;
- k) Aide financière demandée par le Domaine Forget (entente CALQ), suivi (\*CLD);
- l) CPE Pignons sur Rue, demande d'aide financière pour leur projet d'agrandissement à Clermont;
- m) Insonorisation de la salle de conférence, acceptation de l'offre de Vitrierie Côté au coût de 1 362,67 \$ plus taxes;
- n) Invitation à adhérer au service PerLE, qui contribue au développement des entreprises dans les municipalités en facilitant les démarches des entrepreneurs sur leur territoire;
- o) Demande d'aide financière de 3 500 \$ pour Place aux jeunes Charlevoix et prêt en services;
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Comité de sécurité incendie, suivi de la rencontre du 15 septembre 2015;
- b) Intervention en sécurité incendie sur le TNO, demande de la municipalité de Saint-Siméon;
- c) Vente de terres du domaine de l'État, nouvelle directive du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- d) Suivi de la rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 2015 portant sur la villégiature avec le MERN;
- e) Mise à jour de la politique familiale (projet conjoint avec la MRC de Charlevoix et l'ATI);
- f) Radars photo, suivi du projet du MTQ;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Plan d'action, entente de développement culturel;
- b) Pacte rural, suivi;
- c) Dépôt de projet, caractérisation des accès au fleuve, ZIP Saguenay, information;
- d) Demande de la Zec Buteux, réfection des chemins;
- e) Procès Port-au-Persil, information;
- f) Mise en demeure, camping sur zec;

- g) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- h) Lettre du ministre du MAPAQ, M. Pierre Paradis, concernant les abattoirs;
- i) Demande d'avis du MFFP sur la gestion d'un secteur de la Zec Lac-au-Sable;
- j) Accusé réception du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, relatif à la demande de rencontre concernant le projet de parc national dans le secteur côtier de Charlevoix-Est (résolution numéro 15-08-10);
- k) Projet d'électrification du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, correspondance du ministère du Tourisme;
- l) Demande d'adhésion pour la Fondation villes et villages d'art et de patrimoine (\*CLD);
- m) Réflexion sur la participation aux rencontres du comité pour le projet de la Piste du Rorqual (\*CLD);
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-09-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2015.

**15-09-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Septembre 2015 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Septembre 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Septembre2015 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-09-04**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 AOÛT 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR et Aéroport) au 31 août 2015.

15-09-05

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE JURIDIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de technicienne juridique est vacant à la suite du départ de madame Jessica Savard;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de *combler* ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées par la direction générale avec des candidates potentielles parmi lesquelles un choix a été fait et soumis au présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de la technicienne juridique retenue et recommandée par la direction générale, et ce, à compter du 19 octobre prochain.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-09-06

**MANDAT À L'ÉVALUATEUR PROFESSIONNEL AGRÉÉ, M. CARL PROVENCHER, POUR ANALYSER LES COÛTS DE LOCATION DES ESPACES DE BUREAUX POUR LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de transition relatif au volet économique de la MRC recommande à court et moyen terme au conseil des maires d'installer les bureaux du nouveau service de développement économique à l'emplacement actuel des bureaux de son CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité souhaite connaître le juste coût des espaces à louer par la MRC auprès de la Société de gestion de Charlevoix-Est, propriétaire de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de transition relatif au volet économique de la MRC recommande au conseil des maires de mandater un évaluateur pour analyser les coûts de location des espaces de bureaux dans l'immeuble de l'actuel CLD pour le service de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater monsieur Carl Provencher, évaluateur professionnel agréé, pour analyser les coûts de location des espaces de bureaux dans l'immeuble de l'actuel CLD pour le nouveau service de développement économique.

c. c. M. Carl Provencher, évaluateur professionnel agréé



15-09-07

**CERCLES D'EMPRUNT DE CHARLEVOIX, RÉPONSE À LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET À LA DEMANDE DE SOUTIEN NON FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** la demande des Cercles d'emprunt de Charlevoix adressée par correspondance à la MRC de Charlevoix-Est en date du 8 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concernait deux volets, soit un volet financier (5 000 \$/an) et un volet non financier (prêt de locaux, téléphonie, Internet et impressions pour une valeur d'environ 5 000 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles d'emprunt occupent des espaces à l'intérieur de l'immeuble où est situé le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas encore statué sur la quantité d'espaces à conserver dans l'immeuble du CLD afin d'y installer son nouveau service de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 5 000 \$ aux Cercles d'emprunt de Charlevoix pour l'année 2015 et de répondre ultérieurement à sa demande d'aide non monétaire.

c. c. M. Martin Vallières, coordonnateur, Cercles d'emprunt de Charlevoix

15-09-08

**MANDAT À L'ACTUEL COMITÉ D'INVESTISSEMENT (FLI ET FLS) AFIN QU'IL CONTINUE D'ANALYSER LES DEMANDES DE PRÊTS JUSQU'AU 27 NOVEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du projet de loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi stipule, entre autres, l'abolition des centres locaux de développement (CLD);

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des prêts FLI/FLS initiés au CLD de la MRC de Charlevoix-Est sont transférés à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est pourra mettre sur pied, selon la loi, un comité pour la seconder dans les attributions d'argent à des bénéficiaires;

**CONSIDÉRANT QUE** d'ici à ce que ce comité soit formé le comité d'investissement actuel peut continuer à siéger;

**CONSIDÉRANT QUE** des dossiers de demande de prêts sont en attente au CLD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est mandate l'actuel

comité d'investissement commun FLI/FLS afin qu'il continue de recevoir des demandes de prêts et d'en disposer, et ce, jusqu'au 27 novembre 2015.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-09-09

**ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR 2015-2016 RELATIVES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 9 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires conclue entre le ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad, et la MRC de Charlevoix-Est, la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** ces priorités d'intervention pour 2015-2016 ont été déposées et présentées par la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion, lors de la séance de travail précédant ce conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter les priorités d'intervention de la MRC de Charlevoix-Est pour 2015-2016, telles qu'elles sont ci-dessous listées, de les publier sur le site Internet de la MRC et de les transmettre pour information au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad :

- La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement (réalisation des mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire) et celle du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- La mise sur pied du nouveau service de développement économique, duquel découlent, notamment :
  - le démarchage;
  - la promotion de l'entrepreneuriat;
  - l'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux organismes.
- La mobilisation des communautés et le financement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- L'établissement et le financement de la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

c. c. M. Alain Kirouac, sous-ministre associé au Secrétariat à la Capitale-Nationale, représentant du ministre M. Sam Hamad  
M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale

15-09-10

**APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE, ENGAGEMENT DE LA MRC À ASSUMER LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS POUR LES ONZE (11) PROJETS ISSUS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a appuyé en tant que partenaire de l'Approche territoriale intégrée les 11 projets déposés à l'Alliance pour la solidarité sociale de la CRÉ de la Capitale-Nationale le 15 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets doivent être complétés au plus tard le 26 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets sont coordonnés, réalisés et/ou supervisés par l'agente de développement social du CLD de la MRC de Charlevoix-Est en tant que coordonnatrice de l'Approche territoriale intégrée sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** plus spécifiquement le CLD de la MRC de Charlevoix-Est est mandataire pour la réalisation des projets suivants :

- Diversification du transport collectif pour l'inclusion sociale;
- Communiquons les changements souhaités;
- La lecture en tout temps.

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Charlevoix-Est est comandataire et/ou superviseur pour les projets suivants :

- Améliorons les conditions de vie des familles par municipalité;
- CADJ-12-17 ans phase 2;
- CADJ 18-35 ans-révisé.

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est cesseront le 27 novembre prochain et qu'elles seront intégrées à la MRC à compter du 30 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, ce qui suit :

- **ASSUMER** le transfert de responsabilités pour les projets financés par l'Alliance pour la solidarité sociale de la CRÉ de la Capitale-Nationale;
- **CONFIRMER** l'embauche de l'agente de développement social jusqu'à la fin février 2016.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-09-11

**CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT INTERMODAL, AUTORISATION DE DIVULGATION D'INFORMATION DU MTQ À LA FIRME VECTEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est se sont vu accorder un financement permettant de poursuivre leur réflexion quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport intermodal sur leur territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée auprès de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Vecteur5 a reçu le mandat d'accompagnement en tant qu'expert-conseil dans l'atteinte des résultats pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Vecteur5 a besoin d'information pour compléter l'état de la situation actuelle et que cette information est détenue par le ministère des Transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que la MRC autorise madame Jocelyne St-Pierre, chargée de projet au MTQ, à divulguer et/ou à remettre tous documents requis par monsieur Stéphan Demers de Vecteur5 ou son représentant, soit les rapports d'exploitation annuels pour les années 2012, 2013 et 2014 tant pour le transport adapté que pour le transport collectif ainsi que tous autres documents concernant le transport inter-MRC (Expressbus de Charlevoix) impliquant la MRC de Charlevoix-Est et/ou son mandataire le Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Mme Catherine Gagnon, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-09-12

**INSONORISATION DE LA SALLE DE CONFÉRENCE, ACCEPTATION DE L'OFFRE DE VITRERIE CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'améliorer l'insonorisation de la salle de conférence du siège social de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de Vitrierie Côté pour l'insonorisation de la salle de conférence au coût de 1 362,67 \$ plus taxes.

15-09-13

**INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE (GÉNÉRATRICE) AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, ACCEPTATION DE L'AVENANT NUMÉRO 1 D'ARCHITECTURE ET DE L'AVENANT NUMÉRO 2 D'ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines pièces électriques et certains éléments de finition extérieure n'étaient pas inclus au contrat initial de l'installation d'un groupe électrogène au siège social de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts des avenants ont été négociés avec l'entreprise Alexandre Couturier & Fils;

**CONSIDÉRANT QUE** les avenants sont recommandés par les firmes collaborant au projet en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'avenant numéro 1 d'architecture au coût de

2 727,06 \$ taxes incluses et d'accepter l'avenant numéro 2 d'électricité au coût de 1 955,74 \$ taxes incluses.

**15-09-14**      **INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE (GÉNÉRATRICE) AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, PAIEMENT DU DEUXIÈME DÉCOMPTÉ PROGRESSIF À ALEXANDRE COUTURIER & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-18 relative à l'octroi du contrat pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC de Charlevoix-Est à Alexandre Couturier & Fils au coût de 154 969,05 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Gestion Aérotech datée du 17 septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer le deuxième décompte progressif à Alexandre Couturier & Fils pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC pour la somme de 13 577,65 \$ taxes incluses à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres ».

**15-09-15**      **INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE (GÉNÉRATRICE) AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, ACCEPTATION DE L'OFFRE DE COMMUNICATIONS CHARLEVOIX POUR L'INSTALLATION D'UN CONDUIT ET LE DÉPLACEMENT DES CÂBLAGES DES ANTENNES**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'installation d'une génératrice au siège social de la MRC nécessite l'installation d'un conduit et le déplacement des câblages des antennes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de Communications Charlevoix pour l'installation d'un conduit et le déplacement des câblages des antennes au coût maximal de 3 052,59 \$ taxes incluses payé à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres ».

c. c. M. Pascal Tremblay, Communications Charlevoix

**15-09-16**      **CONFIRMATION DU POSTE DE CHAUFFEUR ET DE SON REMPLAÇANT POUR LE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces activités il y a l'opération du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre-Gagnon et résolu unanimement, de confirmer le poste de l'actuelle chauffeuse et de son remplaçant pour le transport collectif au sein de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

**15-09-17**      **APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI), DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT DES SOMMES RÉSIDUELLES DE L'ALLIANCE POUR LA**

## **SOLIDARITÉ SOCIALE DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE VERS LA MRC-2015**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de sommes résiduelles dans le volet soutien financier aux projets des mobilisations locales de l'Alliance pour la solidarité sociale de la CRÉ de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de transition de la CRÉ de la Capitale-Nationale prendra une décision concernant l'attribution de ces sommes dans les prochaines semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a toujours assuré son développement social et qu'elle le fait depuis 2007, entre autres, avec la démarche ATI en collaboration avec l'ensemble des partenaires du milieu;

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QU'**un total de 11 projets sont en cours sur le territoire de la MRC dans le cadre du volet soutien financier aux projets des mobilisations locales de l'Alliance pour la solidarité sociale de la CRÉ de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets doivent être complétés au plus tard le 26 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets sont coordonnés, réalisés et/ou supervisés par l'agente de développement social du CLD de la MRC de Charlevoix-Est en tant que coordonnatrice de l'Approche territoriale intégrée sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est dépose une demande à la CRÉ de la Capitale-Nationale pour recevoir sa juste part des sommes résiduelles de l'Alliance pour la solidarité sociale de la CRÉ de la Capitale-Nationale.

c. c. Mme Nancy Tremblay, agente de développement social, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-09-18

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX, PARRAINAGE DES ACTIVITÉS ET PRÊT EN SERVICES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière et la demande d'aide non financière (parrainage, prêt d'un local) de Place aux jeunes Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu et Place aux jeunes Charlevoix contribuent depuis maintenant 25 ans au développement de la stratégie de recrutement charlevoisienne;

**CONSIDÉRANT** l'apport financier important de Place aux jeunes en région permettant le maintien des agents de migration sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention de cet apport financier est conditionnelle à une implication financière et une volonté du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux démographiques figurent encore en tête de liste des priorités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins des municipalités rurales en matière de recrutement et de maintien de la main-d'œuvre sont importants;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Charlevoix-Est a toujours assuré la supervision de Place aux jeunes Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes occupe des espaces à l'intérieur de l'immeuble de l'actuel CLD de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas encore statué sur la quantité d'espaces à conserver dans l'immeuble du CLD afin d'y installer son nouveau service de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 3 500 \$ à Place aux jeunes Charlevoix pour l'année 2015 et de parrainer l'organisme, mais de répondre ultérieurement à sa demande d'aide non monétaire qui comprenait, entre autres, le prêt d'un local.

c. c. Mme Catherine Gagnon, présidente, Place aux jeunes Charlevoix

15-09-19

**STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-11 relative à l'octroi du contrat pour la construction du stationnement supplémentaire au siège social de la MRC à Jocelyn Harvey entrepreneur au coût de 149 457,69 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 29 septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de payer le premier décompte progressif à Jocelyn Harvey entrepreneur pour le stationnement supplémentaire au siège social de la MRC au coût de 60 846,97 \$ taxes incluses payé à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements stationnement supplémentaire ».

15-09-20

**CONSERVATION DES ACTIFS RÉSIDUELS DE LA CRÉ DE LA  
CAPITALE-NATIONALE, RECOMMANDATION DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu dans l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad, et la MRC de Charlevoix-Est, qu'un montant résiduel provenant de la liquidation de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale serait versé à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant servira, comme le stipule ladite entente, à prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** le souhait exprimé par le Forum des élus de la Capitale-Nationale de récupérer le montant destiné aux MRC qui en font partie, dont celle de Charlevoix-Est, afin de s'en servir pour ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de sa création, il n'a jamais été question que la MRC ait à déboursé un montant d'argent pour faire partie du Forum des élus, la Ville de Québec ayant annoncé qu'elle assumerait entièrement les frais reliés à la gestion et aux activités du Forum;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de refuser que soit accordé au Forum des élus le montant résiduel provenant de la liquidation de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale destinée à la MRC de Charlevoix-Est, telle que le stipule l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

c. c. M. Mario Leblanc, Forum des élus de la Capitale-Nationale  
Mme Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
Mme Josée Frenette, directrice générale, MRC de Portneuf  
Mme Chantale Cormier, directrice générale, MRC de l'Île-d'Orléans  
M. Michel Bélanger, directeur général, MRC de la Côte-de-Beaupré  
Mme Francine Breton, directrice générale, MRC de la Jacques-Cartier

15-09-21

**RÉPARTITION DES ACTIFS RÉSIDUELS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS  
DE LA CAPITALE-NATIONALE, RECOMMANDATION DU CONSEIL DES  
MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant résiduel découlant de la liquidation des actifs de la Conférence des préfets de la Capitale-Nationale sera disponible à la suite de la dissolution de cette dernière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le montant résiduel découlant de la liquidation des actifs de la Conférence des préfets de la Capitale-Nationale soit réparti équitablement entre les MRC concernées.

c. c. Mme Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
Mme Josée Frenette, directrice générale, MRC de Portneuf  
Mme Chantale Cormier, directrice générale, MRC de l'Île-d'Orléans  
M. Michel Bélanger, directeur général, MRC de la Côte-de-Beaupré  
Mme Francine Breton, directrice générale, MRC de la Jacques-Cartier



**15-09-22**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 31 AOÛT 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels du TNO au 31 août 2015.

**15-09-23**      **ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL PORTANT SUR LE RENFORCEMENT D'ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE CHARLEVOIX AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) avait une entente signée avec la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉCN) visant notamment à financer le Festival international du Domaine Forget;

**CONSIDÉRANT** la disparition de la CRÉCN;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la disparition de la CRÉCN le Domaine Forget se trouve à court de financement pour la réalisation de son Festival international;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une situation exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est reconnaît l'apport essentiel du Domaine Forget à titre d'organisme œuvrant à la réalisation d'un événement international et sa contribution à la vie culturelle et économique sur le territoire de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, pour la signature d'une entente de partenariat territorial portant sur le renforcement d'événements nationaux et internationaux de Charlevoix avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) visant à soutenir le Festival international du Domaine Forget en octroyant une contribution régionale non récurrente de 7 500 \$.

c. c. Mme Ginette Gauthier, directrice générale, Domaine Forget

**15-09-24**      **AVIS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) CONCERNANT LE DOSSIER NUMÉRO 410510**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Vidéotron désire implanter une tour de télécommunications sur le lot numéro 3 256 311 de la ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas ailleurs sur le territoire et hors zone agricole d'espace approprié disponible qui permet d'assurer la continuité et le fonctionnement optimal du réseau de communication;

**CONSIDÉRANT QUE** le site choisi sur le lot est de moindre impact sur les activités agricoles qui s'y trouvent étant donné qu'il y a déjà un chemin d'accès et que la tour sera située sur un monticule inutilisable pour l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'altèrera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;

**CONSIDÉRANT QU'**une tour de télécommunications n'est pas considérée comme un immeuble protégé dans le Schéma d'aménagement et de développement (SAD);

**CONSIDÉRANT QU'**une tour de télécommunications est considérée comme un usage d'utilité publique dans le SAD;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'est pas en opposition avec les objectifs et les dispositions du document complémentaire du SAD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de donner un avis favorable au projet de tour de télécommunications du dossier numéro 410510 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

c. c. Mme Marie-Josée Rivard, CPTAQ

### **GRANDE SECOURSSE DU QUÉBEC, INVITATION À LA POPULATION**

Le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, invite la population à participer à La Grande Secousse du Québec, qui aura lieu le 15 octobre prochain à 10 h 15. Il invite les gens à « se baisser, s'abriter et s'agripper » lors de cet exercice comportemental relatif aux séismes.

### **SEMAINE DE LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE, INVITATION À LA POPULATION**

Le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, invite la population à participer aux activités organisées par les services de sécurité incendie de la MRC dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention en sécurité incendie, qui se tiendra du 4 au 10 octobre 2015.

15-09-25

### **OCTROI DU CONTRAT DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION À L'ENTREPRISE EDDY FUGÈRE INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 28 septembre 2015 à 11 h sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût de l'option 1 (contrat de deux ans) par tonne métrique	Coût de l'option 2 (contrat de trois ans) par tonne métrique
Aurel Harvey & Fils inc.	111 \$	114 \$
Services Matrec	120 \$	130 \$
Eddy Fugère inc.	97,21 \$	98,19 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Eddy Fugère inc., est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a choisi l'option 2;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour le transport et la valorisation des résidus de construction, rénovation et de démolition à l'entreprise Eddy Fugère inc. pour une somme de 98,19 \$ par tonne

métrique pour une durée de trois ans, excluant les taxes et les redevances payé au budget valorisation au poste « Valorisation des résidus de CRD ».

c. c. M. Daniel Labrie, Eddy Fugère inc.

15-09-26

**ADOPTION DU PROJET DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Charlevoix-Est est en vigueur depuis 2003 et qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 30 septembre 2014 la résolution numéro 14-09-29 amorçant le processus de révision de son PGMR;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

**QUE** la MRC adopte le projet de PGMR présenté au comité de la gestion des matières résiduelles lors d'une rencontre de travail le 10 septembre 2015 et au conseil de la MRC à la séance de travail précédent ce conseil;

**QUE** le projet de plan de gestion des matières résiduelles sera soumis à deux consultations publiques dans un délai de 45 jours à la suite de la publication du sommaire du projet de ce plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de ces consultations;

**QUE** le projet de plan de gestion des matières résiduelles peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par ce projet de PGMR.

c. c. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, secteur redevances

15-09-27

**PAIEMENT À DERYTELECOM POUR LE BRANCHEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE PAR VOIE SOUTERRAINE**

**CONSIDÉRANT** que le projet d'installation d'une génératrice nécessite le branchement de la fibre optique par voie souterraine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de *Derytelecom* pour le branchement souterrain de la fibre optique au montant maximal de 3 400 \$ taxes incluses payé à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres ».

15-09-28

**AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Mélissa Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général de tarification numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

15-09-29

**RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-40 relative à l'octroi du contrat pour les travaux correctifs de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire et au lieu d'enfouissement technique (phase 3) à l'entreprise Simon Thivierge & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 24 septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer la somme de 400 628,71 \$ taxes incluses à Simon Thivierge & Fils pour le paiement progressif numéro 2 à même le surplus de la gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2014 et le budget 2015 de la gestion des matières résiduelles au poste « Recouvrement final des cellules ».

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

15-09-30

**PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION, PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-38 relative à l'octroi du contrat pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 21 septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer la somme 162 344,50 \$ à Aurel Harvey & Fils pour le paiement progressif numéro 2 du projet de construction de la plate-forme des résidus de construction, rénovation et de démolition à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD ».

**15-09-31**      **ÉCOCENTRE DE SAINT-SIMÉON PHASE 2, PAIEMENT DES ESSAIS DE LABORATOIRE À ENGLOBE CORP.**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer les essais de laboratoire à *EnGlobe Corp.* dans le cadre de la phase 2 du projet d'écocentre à Saint-Siméon au coût de 4 383,10 \$ taxes incluses à même le budget de la valorisation au poste « Écocentre Saint-Siméon phase 2 ».

**15-09-32**      **RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, PAIEMENT D'UNE PARTIE DES HONORAIRES À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-28 octroyant le mandat de surveillance pour les travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire et du lieu d'enfouissement technique (phase 3) à la firme Consultants Enviroconseil pour une somme de 21 743 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de payer une partie des honoraires pour le mandat de surveillance à Consultants Enviroconseil pour la somme de 15 000 \$ taxes incluses à même le surplus de la gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2014 et le budget de la gestion des matières résiduelles 2015 au poste « Recouvrement final des cellules ».

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**15-09-33**      **PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION, PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-32 relative à l'octroi du mandat de surveillance à la firme Consultants Enviroconseil pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer une partie des honoraires professionnels à Consultants Enviroconseil au coût de 9 289,98 \$ taxes incluses à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD ».

**15-09-34**      **PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION, CONSTRUCTION D'UNE RAMPE EN BÉTON PAR CONSTRUCTION ÉCLAIR**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de construire une rampe en béton pour le projet de plate-forme de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à Aurel Harvey & Fils et à Construction Éclair pour le projet en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Éclair est le plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de construction d'une rampe en béton à Construction Éclair au coût de 12 072,38 \$ taxes incluses payé à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD ».

c. c. Mme Lorraine Bergeron, Construction Éclair

**15-09-35**      **MANDAT À L'ENTREPRISE DÉNEIGEMENT CLÉMENT NÉRON SUR UNE BASE HORAIRE POUR LA COLLECTE AUTOMNALE DES RÉSIDUS VERTS**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater l'entreprise Déneigement Clément Néron sur une base horaire pour la collecte automnale des résidus verts sur le territoire des municipalités de Clermont et de La Malbaie. Les collectes auront lieu le 28 octobre 2015 et le 4 novembre 2015 pour la ville de Clermont et les 26-27 octobre et les 2-3 novembre pour la ville de La Malbaie.

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 AOÛT 2015**

La directrice générale adjointe, madame Caroline Dion, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2015.

**15-09-36**      **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL AVEC RÉGULVAR À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler pour trois ans le contrat d'entretien pour le système de climatisation à l'Aéroport de Charlevoix avec Régulvar au coût annuel de 1 575 \$ plus taxes.

**15-09-37**      **DÉBROUSSAILLAGE DES AIRES ADJACENTES À LA PISTE D'ATTERRISSAGE PAR L'ENTREPRISE PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer du débroussaillage sur les aires adjacentes à la piste d'atterrissage de l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT** la superficie à débroussailler, soit 4,35 hectares, échelonnée sur trois ans;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de l'entreprise Pépinière Charlevoix inc., pour un montant de 1 250 \$ plus taxes l'hectare;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Pépinière Charlevoix pour le débroussaillage des aires adjacentes à la piste d'atterrissage au coût de 6 251,76 \$ taxes incluses.

c. c. M. Jean-Claude Bernier, Pépinière Charlevoix inc.

**15-09-38**      **RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX POUR LES PRODUITS PÉTROLIERS AUPRÈS DE GROUPE PETROSOL**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler le permis de l'Aéroport de Charlevoix pour les produits pétroliers auprès de Groupe Petrosol.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations de l'Aéroport de Charlevoix

15-09-39

**AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX POUR LE PROJET TRIOOMPH**

**CONSIDÉRANT** le projet *Trioomph* qui récompense, depuis quatre ans, une quinzaine d'élèves de l'école secondaire du Plateau qui se sont démarqués par leurs efforts;

**CONSIDÉRANT QUE** des gens d'affaires de la région de Montréal viennent se joindre à des acteurs locaux afin de partager leur passion pour les voitures sport haut de gamme;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Trioomph* est particulièrement impliqué auprès de 70 jeunes inscrits en cheminement particulier et ayant de graves difficultés académiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde des voitures sport devient ainsi signifiant pour ces jeunes et que ce projet peut les accrocher et les amener à rester plus longtemps à l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste de l'Aéroport a été utilisée l'an passé pour le projet *Trioomph* et que cela a été très apprécié des jeunes et des propriétaires de véhicules;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le projet *Trioomph* à utiliser la piste de l'Aéroport de Charlevoix, le 27 mai 2016, durant environ une heure.

c. c. M. Gilles Duguay, projet *Trioomph*

15-09-40

**PACTE RURAL, ACCEPTATION D'AVANCE DE FONDS**

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** le solde de subvention à remettre par la MRC au CLD pour le Pacte rural au coût de 164 728,50 \$ pour les projets relatifs à cette enveloppe;

**CONSIDÉRANT** la demande d'avance de fonds du CLD pour la somme de 164 728,50 \$ qui reste à recevoir pour le Pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'avance de fonds demandée à la MRC par le CLD pour le Pacte rural au coût total de 164 728,50 \$.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-09-41

**MANIFESTATION DE L'INTÉRÊT DE LA MRC POUR LA PRISE EN CHARGE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 28 juillet 2015 de madame Cécile Tremblay, directrice générale au ministère des Forêts, de la Faune et des

Parcs (MFFP), qui annonçait la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) dont la responsabilité de la mise en œuvre est transférée aux MRC, et ce, par région administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération de Québec et les MRC de la région devront désigner parmi eux un mandataire pour administrer les sommes consenties et agir à titre de répondant auprès du MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme comprend deux volets dont le premier est la contribution au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement intégré (PAFI) visés par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, plus spécifiquement la coordination du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), la documentation des enjeux régionaux et les consultations publiques et le deuxième volet est la réalisation d'interventions ciblées selon des critères précis;

**CONSIDÉRANT** l'expertise dans le domaine forestier, dans la compréhension de la dynamique des TGIRT et dans le fonctionnement des programmes antérieurs (volet 2, PDRF) ainsi que dans les champs d'intervention en lien avec les délégations de gestion de 2011 (baux de villégiature, OSD, sable et gravier) au sein du personnel de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l'expertise développée dans le cadre de la mesure des laboratoires ruraux avec le projet piloté par le Groupe des partenaires pour le développement forestier durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est qui portait sur le développement de nouvelles approches de gestion et de concertation sur les territoires forestiers;

**CONSIDÉRANT** les échéances pour la mise en place de ce programme et la nécessité selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* que les processus liés aux TGIRT se mettent en place rapidement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est signifie aux autres MRC de la région de la Capitale-Nationale, au conseil d'agglomération de Québec et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), son intérêt, selon des conditions à préciser par une entente de délégation, pour prendre en charge le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

c. c. Mme Cécile Tremblay, directrice générale, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Conseil d'agglomération de Québec  
Mme Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
Mme Josée Frenette, directrice générale, MRC de Portneuf  
Mme Chantale Cormier, directrice générale, MRC de l'Île-d'Orléans  
M. Michel Bélanger, directeur général, MRC de la Côte-de-Beaupré  
Mme Francine Breton, directrice générale, MRC de la Jacques-Cartier

15-09-42

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME CENTR'HOMMES CHARLEVOIX, DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser une somme de 100 \$ à l'organisme Centr'Hommes Charlevoix afin de contribuer à leur campagne de financement.



**15-09-43**      **DOMAINE FORGET, DÉJEUNER-BÉNÉFICE ANNUEL, ACHAT DE DEUX BILLETS**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter deux billets au coût de 195 \$ chacun pour le déjeuner bénéfice annuel du Domaine Forget, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu et d'y déléguer le préfet et le préfet suppléant.

**15-09-44**      **OPÉRATION NEZ ROUGE DE CHARLEVOIX-EST, DEMANDE DE PRÊT DES DEUX VÉHICULES DE LA MRC POUR LES NEUF SOIRÉES D'OPÉRATION, DU 27 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de prêter les deux véhicules de marque Toyota Prius de la MRC à l'organisme Opération Nez rouge de Charlevoix-Est durant les fins de semaine afin qu'ils servent de véhicules de raccompagnement lors des soirées d'opération qui auront lieu les 27-28 novembre 2015, les 4-5 décembre, les 11-12 décembre, les 18-19 décembre et le 31 décembre 2015.

c. c. Mme Marlène Simard, Opération Nez rouge de Charlevoix-Est

**15-09-45**      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CALACS DE CHARLEVOIX POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC pour l'année 2015-2016 au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Charlevoix au coût de 100 \$.

**15-09-46**      **SOUPER-BÉNÉFICE DU FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) DE CHARLEVOIX, ACHAT DE DEUX BILLETS**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructure de loisirs (FRIL), qui se tiendra le 19 novembre 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu au coût de 100 \$ chacun et d'y déléguer le préfet et le préfet suppléant.

15-09-47

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 24.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'octobre 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour d'octobre deux mille quinze (27/10/2015) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et Madame Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**15-10-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 PRÉSENTATION DE MADAME DANIELLE OUELLET SUR LA VIRÉE NORDIQUE**

**S.T.2 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Suivi de la rencontre du 16 octobre 2015 avec la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard;
- b) Suivi du comité de transition à l'exception du processus d'embauche;
- c) Enseignes Charlevoix;
- d) Résolution concernant le service essentiel de la Société des traversiers du Québec pour le secteur Tadoussac;
- e) Nom du nouveau service du développement économique;
- f) Commission scolaire de Charlevoix, suivi sur la démocratie;
- g) Divers.

**S.T.3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Embauche du directeur ou de la directrice du service de développement économique;
- b) Transport adapté, nomination du directeur ou de la directrice du service du développement économique à titre de responsable et d'utilisateur des services électroniques aux partenaires du ministère des Transports du Québec et de la secrétaire-répartitrice à titre d'utilisatrice de ces services électroniques;

- c) Transport adapté, transfert du contrat entre le CLD et Autobus Jean-Yves Audet à la MRC;
- d) Crédit-bail Services Financiers CIT, transfert à la MRC du contrat pour l'achat du photocopieur Canon IRC5250 pour un montant annuel de 3 236 \$ plus taxes;
- e) Contrat de service entre le CLD et Équipements GMM, transfert du contrat de service pour le photocopieur IRC5250 du CLD au nom de la MRC;
- f) Transfert du contrat de location de la timbreuse avec Service Prêts-bails Neopost Canada Ltée au nom de la MRC de Charlevoix-Est;
- g) Déchiquetage sur place des documents avec *Shred-it*, transfert de l'entente de service automatique du CLD au nom de la MRC;
- h) Transfert du budget du salaire des archives pour la somme de 23 000 \$ prévu au budget 2015 au service d'évaluation foncière;
- i) Ouverture de comptes et noms des signataires pour le transfert du FLI, FLS et le transport adapté;
- j) Offre d'achat d'une publicité dans le journal Destination Charlevoix, édition printemps/été 2016;
- k) Aéroport de Charlevoix, utilisation du surplus de remblai du ministère des Transports du Québec (suivi des démarches et mandat à un laboratoire et à une firme d'ingénieurs pour l'estimation des besoins et de la quantité pour les tests de sol);
- l) Famille Desmarais : demande d'accès à l'information;
- m) Suivi des demandes du Centre local d'emploi;
- n) Subvention potentielle au programme de diversification et de développement pour la somme de 55 000 \$;
- o) Suivi des travaux (bâtiment, stationnement, génératrice et borne de recharge électrique);
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC, du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015;
- b) Équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien sur les TNO de la MRC, suivi;
- c) Suivi du dossier « SPCA » :
  - Demande découlant du conseil d'administration du 15 septembre;
  - Application du *Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, présentation de différents scénarios.
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- b) Réseau Charlevoix, suivi;
- c) Négociations dans le cadre de l'article 59 de la LPTAA, suivi;
- d) Projet en patrimoine religieux, information;
- e) Gestion administrative du Carrefour des savoirs, suivi;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **S.T.6 PRÉSENTATION PAR LA FIRME LEADING EDGE (DÉGIVRAGE).**

#### **S.T.7 DIVERS**

#### **S.T.8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Présentation nouveau site Web GMR;
- b) Installation de la borne de recharge électrique;
- c) Problématique de la fréquence de collecte des déchets ICI à Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine;
- d) Permission à M. Pierre Jean pour l'installation d'un garage toile à l'entrée du Lieu d'enfouissement technique (LET);
- e) Distribution de copie du projet de PGMR 2015-2019;
- f) Conformité des installations septiques; projet de note de service aux inspecteurs;
- g) Contrat collectes jumelées : utilisation d'un camion antérieur à 2010;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**15-10-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015.

**15-10-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Octobre 2015 », et ce, pour les mois de septembre et d'octobre 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Octobre 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Octobre 2015 », et ce, pour les mois de septembre et d'octobre 2015.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**15-10-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Juillet à Septembre 2015 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Juillet à Septembre 2015 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de juillet, d'août et de septembre 2015.

**15-10-05**      **EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (NOUVEAU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC)**

**CONSIDÉRANT** l'abolition du CLD de la MRC de Charlevoix-Est et l'intégration de ses activités économiques au sein de la MRC à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la création, à la MRC, d'un nouveau service de développement économique qui s'ajoutera aux services existants et qui portera le nom de Mission développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** le concours lancé par la MRC pour trouver un directeur ou une directrice qui sera à la tête de Mission développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de ce concours, vingt-neuf personnes ont posé leur candidature et que parmi ces personnes, le comité de sélection en a retenu sept pour les entrevues;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande au conseil des maires de la MRC l'embauche de Mme Catherine Gagnon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de Mme Catherine Gagnon à titre de directrice de Mission développement Charlevoix, le nouveau service de développement économique de la MRC, et ce, à compter du 16 novembre 2015, avec une période probatoire d'un an.

**15-10-06** **TRANSPORT ADAPTÉ, NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À TITRE DE RESPONSABLE ET D'UTILISATEUR DES SERVICES ÉLECTRONIQUES AUX PARTENAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de nommer madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, à titre de responsable et d'utilisatrice des services électroniques aux partenaires du ministère des Transports du Québec.

**15-10-07** **TRANSPORT ADAPTÉ, NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE-RÉPARTITRICE À TITRE D'UTILISATRICE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES AUX PARTENAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer la secrétaire-répartitrice à titre d'utilisatrice des services électroniques aux partenaires du ministère des Transports du Québec.

**15-10-08** **TRANSPORT ADAPTÉ, TRANSFERT DU CONTRAT ENTRE LE CLD ET AUTOBUS JEAN-YVES AUDET À LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de maintenir l'efficacité et l'efficience des services en développement économique pour les entreprises et les citoyens du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces services aux citoyens il y a notamment celui du transport adapté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer le contrat entre le CLD de Charlevoix-Est et Autobus Jean-Yves Audet au sein de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Roberto Audet, président

- 15-10-09**      **CRÉDIT-BAIL SERVICES FINANCIERS CIT, TRANSFERT À LA MRC DU CONTRAT POUR L'ACHAT DU PHOTOCOPIEUR CANON IRC5250**
- CONSIDÉRANT** la loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de transférer le contrat crédit-bail conclu entre le CLD de Charlevoix-Est et Services Financiers CIT pour l'achat du photocopieur Canon IRC5250 pour un montant annuel de 3 236 \$ taxes incluses à la MRC de Charlevoix-Est.
- 15-10-10**      **CONTRAT DE SERVICE ENTRE LE CLD ET ÉQUIPEMENTS GMM, TRANSFERT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR IRC5250 DU CLD AU NOM DE LA MRC**
- CONSIDÉRANT** la loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de transférer le contrat de service conclu entre le CLD de Charlevoix-Est et Équipements GMM au nom de la MRC de Charlevoix-Est.
- 15-10-11**      **TRANSFERT DU CONTRAT DE LOCATION DE LA TIMBREUSE AVEC SERVICE PRÊTS-BAILS NEOPOST CANADA LTÉE AU NOM DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**
- CONSIDÉRANT** la loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de transférer le contrat de location de la timbreuse avec service prêts-bails *Neopost Canada Ltée* et le CLD au nom de la MRC de Charlevoix-Est.
- 15-10-12**      **DÉCHIQUETAGE SUR PLACE DES DOCUMENTS AVEC SHRED-IT, TRANSFERT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUTOMATIQUE DU CLD AU NOM DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**
- CONSIDÉRANT** la loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de transférer l'entente de service automatique conclu entre *Shred-it* et le CLD au nom de la MRC de Charlevoix-Est.

15-10-13

**TRANSFERT DU BUDGET DU SALAIRE DES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** le surplus de travail pour les employés du service d'évaluation foncière en raison de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer du budget du salaire des archives la somme de 23 000 \$ prévue au budget 2015 au service d'évaluation foncière.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

15-10-14

**OUVERTURE ET/OU TRANSFERT DE TROIS (3) COMPTES ET NOMS DES SIGNATAIRES POUR LE FLI, FLS ET LE TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du projet de loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi stipule, entre autres, l'abolition des centres locaux de développement (CLD);

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des prêts FLI/FLS et transport adapté initiés au CLD de la MRC de Charlevoix-Est sont transférés à la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est et monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Charlevoix-Est à procéder à l'ouverture et/ou au transfert des 3 comptes pour le FLI/FLS ainsi que le transport adapté.



15-10-15

**DÉMOCRATIE SCOLAIRE; APPUI DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 avril 2015, dans le cadre d'une entrevue dans un quotidien de Montréal, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes d'élus scolaires pour les remplacer par un autre mode de gouvernance à définir;

**CONSIDÉRANT** la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la démocratie est un des fondements de notre société;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des commissions scolaires du Québec a reçu, des conseils et commissions scolaires francophones et anglophones du Canada, un appui au maintien de la démocratie scolaire au Québec;

**CONSIDÉRANT** le faible 4,2 % de frais administratifs des commissions scolaires permettant ainsi de consacrer le maximum d'argent à la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** le taux moyen de vote provincial pour les dernières élections scolaires qui s'établit à 4,87 % à l'échelle de la province, comparativement à un taux de votation nettement supérieur en Charlevoix de 13,44 % aux élections scolaires de 2014 et de 33 % à celles de 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique, une priorité;

**CONSIDÉRANT QUE** même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) est composé de dix élus auxquels s'ajoutent trois représentants de parents nommés, et ce, pour représenter l'ensemble du territoire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** les résultats enviables de la CSDC tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de :

- **MAINTENIR** l'actuel système de démocratie scolaire;
- **APPUYER** le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales;

- **COMMUNIQUER** le texte de cette résolution au conseil des commissaires de la CSDC avec autorisation d'en faire la diffusion.

c. c. M<sup>me</sup> Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec  
 M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport  
 M. Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
 M. Pierre Moreau, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
 M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M<sup>me</sup> Claudette Simard, préfète de la MRC de Charlevoix  
 M. Sylvain Tremblay, maire, Municipalité de St-Siméon et préfet de la MRC de Charlevoix-Est  
 M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale de la Commission scolaire de Charlevoix  
 M. Pierre Girard, président de la Commission scolaire de Charlevoix  
 M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
 M. Pierre Boudreault, maire, Municipalité de Saint-Irénée  
 M. Michel Couturier, maire, Ville de La Malbaie  
 M<sup>me</sup> Claire Gagnon, mairesse, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
 M. Jean-Pierre Gagnon, maire, Ville de Clermont  
 M<sup>me</sup> Mélissa Girard, mairesse, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts  
 M. Donald Kenny, maire, Municipalité  
 Maires, MRC de Charlevoix

15-10-16

**GRUPE ÉLECTROGÈNE : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 3 À ALEXANDRE COUTURIER ET FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-18 relative à l'octroi du contrat pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC de Charlevoix-Est à Alexandre Couturier & Fils au coût de 154 969,05 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Gestion Aérotech datée du 22 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de payer le décompte numéro 3 à Alexandre Couturier & Fils pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC pour la somme de 90 310,37 \$ taxes incluses à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres ».

15-10-17

**TRANSFERT DU VÉHICULE DE FONCTION DU CLD AU NOM DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET NOM DU SIGNATAIRE**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier à la MRC de Charlevoix-Est à procéder au transfert du véhicule de fonction du CLD au nom de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-10-18**      **SIÈGE AU SEIN DE LA TABLE DE TRANSFERT D'ENTREPRISES**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer madame Catherine Gagnon, directrice mission développement Charlevoix à siéger au sein de la Table de transfert d'entreprise de Charlevoix à titre de représentante de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-10-19**      **ENTENTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRAIN LÉGER DANS CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC de Charlevoix-Est de soutenir le développement d'un service de train léger sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'offre de train léger actuelle et projetée de Réseau Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** les ententes récemment conclues entre Réseau Charlevoix et la MRC de Charlevoix ainsi que la Ville de Québec pour un appui financier au projet de train léger;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à une entente d'appui financier avec Réseau Charlevoix pour l'opération du train léger pour les années 2016 et 2017, pour un montant de 10 000 \$ par année, et de déléguer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, pour la signature de ladite entente.

**15-10-20**      **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté une Politique culturelle en 2004 laquelle identifie la culture comme un vecteur de développement socio-économique essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis cette adoption la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en œuvre des ententes de développement culturel;

**CONSIDÉRANT** le succès de ces ententes qui se traduit par des retombées nombreuses et importantes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est en matière de culture;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de développement d'autres projets culturels sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs des projets associés à une nouvelle entente s'accorderaient au cadre de référence récemment adopté par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets devraient viser :

- La mise en valeur de l'héritage patrimonial sous toutes ses formes;
- L'accessibilité et la participation de la population à la vie et au développement culturel;
- L'accroissement de la concertation régionale en matière de développement culturel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- De transmettre au MCC l'intention de la MRC de Charlevoix-Est de voir se renouveler l'entente de développement culturel pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.
- De confirmer l'engagement financier de la MRC d'une valeur de 30 000 \$;
- D'adopter le Plan d'action tel que présenté en séance de travail du conseil par madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional;
- De mandater le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

c. c. M<sup>me</sup> Marthe Lacombe, conseillère en développement culturel, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de la Culture et des Communications

15-10-21

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT SUR LE COMITÉ DE COORDINATION DU PARC MARIN SAGUENAY-SAINTE-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est détient un siège au comité de coordination du parc marin Saguenay-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a pour mandat d'assurer le suivi du plan directeur en effectuant des recommandations aux gestionnaires du parc quant aux stratégies favorables à l'atteinte des objectifs généraux du parc marin;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les règlements de gestion du comité de coordination les représentants doivent être nommés tous les deux ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gilles Harvey et résolu unanimement, de désigner monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est sur le comité de coordination du parc marin Saguenay-Saint-Laurent ainsi que madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, à titre de substitut.

c. c. M<sup>me</sup> Chloé Bonnette, coordonnatrice au partenariat, Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

15-10-22

**POINTE-AUX-ALOUETTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite faire l'acquisition d'un territoire composé d'une partie des lots C et B du rang 3 et une partie du 1 rang 4, du canton de Saquenay, cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1 mieux connu sous le nom de Pointe-aux-Alouettes à Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT QUE** le MFFP n'a pas de projet de développement et de mise en valeur pour le site;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite que ce site détenant un haut potentiel d'interprétation et de mise en valeur soit développé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Baie-Sainte-Catherine bénéficierait grandement de l'apport économique d'un projet de développement à la Pointe-aux-Alouettes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de désigner le préfet, Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, afin de négocier une entente dans les plus brefs délais avec la MFFP visant la délégation de gestion du territoire de la Pointe-aux-Alouettes à la MRC de Charlevoix-Est dans le but d'exploiter un centre récréotouristique visant principalement la mise en valeur de l'histoire des habitants des lieux environnants, tant autochtones que non autochtones et du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

c. c. M. Serge Alain, directeur des parcs nationaux, MFFP  
M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015**

La présidente du comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est et mairesse de Notre-Dame-des-Monts, Mme Mélissa Girard, résume le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC déposé en séance de travail par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Mme Caroline Dion, en précisant que ce rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, a été élaboré conjointement par la MRC et la Sûreté du Québec et transmis au ministère de la Sécurité publique.

15-10-23

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE DIESEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de carburant diesel pour le lieu d'enfouissement technique (LET) pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mercredi 14 octobre 2015 à 9 h 30, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix par litre incluant les taxes
Desroches, groupe pétrolier	0,9982 \$
Énergies Sonic (Coop Agrivoix)	1,0084 \$*

\*Erreur de calcul dans la soumission pour le coût total; il était inscrit 1,0083 \$ au lieu de 1,0084 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les achats seront payés à même les budgets d'opération du LET et au budget valorisation au poste « achat de carburant »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la fourniture de carburant Diesel pour le LET et l'écocentre de Clermont d'une durée de deux (2) ans soit pour la période comprise entre le 30 octobre 2015 et le 31 octobre 2017 à Desroches groupe pétrolier pour 0,9982 \$ le litre taxes incluses.

c. c. Monsieur Dany Desroches, Desroches Groupe Pétrolier.

15-10-24

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DU MATÉRIEL DE RECOUVREMENT JOURNALIER DES DÉCHETS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public local pour la fourniture de matériel de recouvrement journalier des déchets pour le lieu d'enfouissement technique (LET) pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mercredi 14 octobre 2015 à 9 h 45, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission incluant les taxes (par tonne métrique)
Aurel Harvey & Fils	5,64 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur	5,75 \$
NF Excavation St-Gelais	4,60 \$
Simon Thivierge & Fils	14,38 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les achats seront payés à même les budgets d'opération du LET au poste « matériel de recouvrement journalier des déchets »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la fourniture de matériel de recouvrement journalier des déchets pour le lieu d'enfouissement technique (LET) d'une durée de deux (2) ans soit pour la période comprise entre le 1er novembre 2015 au 31 octobre 2017 à NF Excavation St-Gelais pour 4,60 \$ taxes incluses la tonne métrique.

c. c. Monsieur Nicolas St-Gelais, NF Excavation St-Gelais

**15-10-25**      **MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE WEB DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)**

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins premiers des citoyens en termes d'information sur la GMR est souvent les jours de collecte et l'horaire des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser la mise en ligne du nouveau site Web de la gestion des matières résiduelles, soit [www.mescollectes.ca](http://www.mescollectes.ca) permettant une réponse rapide au besoin d'information primaire en GMR des citoyens, et ce, sur tous les types d'appareils mobiles.

**15-10-26**      **PAIEMENT À AXE CRÉATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PROGRAMMATION DU SITE WEB DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer à Axe Création l'avenant au contrat de programmation du site WEB de la gestion des matières résiduelles pour la somme de 1 025 \$ plus taxes payée au budget de la valorisation au poste publicité et site Web.

**15-10-27**      **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2019 (PGMR 2015-2019): CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE ET FIXATION DES DATES DE CONSULTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Charlevoix-Est est en vigueur depuis 2003 et qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les MRC ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 30 septembre 2014 la résolution numéro 14-09-29 amorçant le processus de révision de son PGMR;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté la résolution 15-09-26 concernant l'adoption du projet de PGMR 2015-2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les MRC ont la responsabilité de tenir au moins deux consultations publiques sur le territoire d'application du PGMR 2015-2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les consultations publiques se tiennent par l'intermédiaire d'une commission d'au plus 10 membres que constitue le conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- Que le comité de consultation sera constitué par les membres déterminés par le conseil des maires lors de la séance de travail qui a précédé cette réunion ordinaire;
- Que les consultations auront lieu à Saint-Siméon et à Clermont;

- Qu'elles auront lieu à la fin février 2016;
- Que ces dates seront précisées par un avis dans les journaux locaux.

**15-10-28**      **FORMATION DES EMPLOYÉS DES ÉCOCENTRES : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FORMATION SUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX À NOS LOCAUX PAR LAURENTIDE RE/SOURCES INC.**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de formation sur les résidus domestiques dangereux à nos locaux par Laurentide re/sources inc. pour la somme de 1 087,50 \$ plus taxes à même le budget valorisation au poste formation.

**15-10-29**      **PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) : PAIEMENT À HARP CONSULTANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-09-34 relative à l'octroi du contrat de construction d'une rampe en béton à Construction Éclair;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux nécessitaient une surveillance et un suivi par un professionnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer à Harp Consultant les honoraires professionnels de surveillance et de suivi de la construction de la rampe de béton pour la somme de 1 080,77 \$ taxes incluses payé au budget valorisation au poste équipements de traitement des résidus CRD.

**15-10-30**      **PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) : PAIEMENT À CONSTRUCTION ÉCLAIR DE L'AVENANT AU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA RAMPE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-09-34 relative à l'octroi du contrat de construction d'une rampe en béton à Construction Éclair;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Harp Consultant a recommandé, au directeur de la gestion des matières résiduelles (GMR), d'ajouter des ancrages entre la rampe et la plate-forme;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajout a été accepté par le directeur de la GMR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer à Construction Éclair l'avenant au contrat de construction de la rampe pour la somme de 793,33 \$ taxes incluses à même le budget valorisation au poste équipements de traitement des résidus CRD.

**15-10-31**      **STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE À LA MRC : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-11 relative à l'octroi du contrat pour la construction du stationnement supplémentaire au siège social de la MRC à Jocelyn Harvey Entrepreneur au coût de 149 457,69 \$ taxes incluses;



**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Harp Consultant datée du 26 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer le second décompte progressif à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le stationnement supplémentaire au siège social de la MRC au coût de 63 711,17 \$ taxes incluses payé à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements stationnement supplémentaire ».

**15-10-32**      **FORMATION DES EMPLOYÉS DES ÉCOCENTRES : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FORMATION SUR LE NOUVEAU SYSTÈME SIMDUT À NOS LOCAUX PAR LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de formation sur le nouveau système SIMDUT à nos locaux par la Société mutuelle de prévention pour la somme de 1 113,50 \$ plus taxes payé à même le budget de la valorisation au poste formation.

**15-10-33**      **PLATE-FORME DE GESTION DES CRD : DEUXIÈME PAIEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-04-22 relative à l'octroi à la firme Consultants Enviroconseil du mandat de réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance complète pour le projet de construction d'un poste de transbordement des résidus de construction, de rénovation et de démolition au lieu d'enfouissement technique pour la somme de 21 740 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-32 relative à l'octroi du mandat de surveillance à la firme Consultants Enviroconseil pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition d'un montant de 8 600 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de payer une partie des honoraires professionnels à Consultants Enviroconseil au coût de 14 049,95 \$ taxes incluses à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD ».

**15-10-34**      **RECOUVREMENT FINAL DU LES ET DU LET : DEUXIÈME PAIEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-28 octroyant le mandat de surveillance pour les travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire et du lieu d'enfouissement technique (phase 3) à la firme Consultants Enviroconseil pour une somme de 21 743 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de payer la seconde partie des honoraires pour le mandat de surveillance à Consultants Enviroconseil pour la somme de 10 000 \$ taxes incluses à même le surplus réservé de la gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2014 et le budget de la gestion des matières résiduelles 2015 au poste « Recouvrement final des cellules ».

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**15-10-35** **PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS CRD : PAIEMENT À ENGLOBE POUR LES ESSAIS DE LABORATOIRE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de payer à Englobe les essais de laboratoire au montant de 7 865,44 \$ taxes incluses à même le budget de la valorisation poste équipements de traitement des résidus de CRD.

**15-10-36** **RECOUVREMENT FINAL LES ET LET : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 3 À SIMON THIVIERGE ET FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-40 relative à l'octroi du contrat pour les travaux correctifs de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire et au lieu d'enfouissement technique (phase 3) à l'entreprise Simon Thivierge & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 24 septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer la somme de 101 771,86 \$ taxes incluses à Simon Thivierge & Fils pour le paiement progressif numéro 3 à même le surplus réservé de la gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2014 et le budget 2015 de la gestion des matières résiduelles au poste « Recouvrement final des cellules ».

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**15-10-37** **AUTORISER LE DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'INSTALLATION DE CLÔTURE PARE-PAPIER À LA PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CRD**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier, d'autoriser monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de clôture pare-papier à la plate-forme de gestion des résidus de CRD.

**15-10-38** **PLATE-FORME DE GESTION DES CRD : PAIEMENT À AUREL HARVEY ET FILS DU DÉCOMPTE NUMÉRO 3**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-38 relative à l'octroi du contrat pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 26 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de payer la somme 25 464,40 \$ à Aurel Harvey & Fils pour le paiement progressif numéro 3 du projet de construction de la plateforme des résidus de construction, rénovation et de démolition à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD ».

**15-10-39**

**FERMETURE HIVERNALE DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour procéder à la fermeture hivernale de l'Aéroport de Charlevoix en date du 1<sup>er</sup> novembre 2015, les aides navigations restant opérationnels jusqu'à la présence de neige permanente sur la piste.

Il est également résolu de répondre aux appels de service après cette date si les conditions météorologiques le permettent (neige, etc.).

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations de l'Aéroport de Charlevoix

**15-10-40**

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX: INSTALLATION DU SÉPARATEUR D'HYDROCARBURES, AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> PAIEMENT (PAIEMENT FINAL) À BVA YVON THÉBERGE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-08-41 par laquelle le conseil des maires a octroyé un contrat à BVA Yvon Théberge pour la confection des plans et devis pour les travaux d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, au coût de 18 965,13 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier paiement d'une somme de 16 096,50 \$ a été fait après avoir été autorisé par le conseil des maires (résolution numéro 15-02-25);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont réalisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder au 2<sup>e</sup> paiement (paiement final) d'une somme de 2 868,63 \$, taxes incluses, à BVA Yvon Théberge pour les travaux d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, à même les sommes prévues au budget 2014 de l'Aéroport, au poste « dépenses d'investissement ».

**15-10-41**

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX, INSTALLATION DU SÉPARATEUR D'HYDROCARBURES, AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> PAIEMENT (PAIEMENT FINAL) À LÉVEILLÉE-TANGUAY**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-10-26 par laquelle le conseil des maires a octroyé un contrat à Léveillée-Tanguay pour le projet d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, au coût de 24 943,83 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier paiement d'une somme de 22 449,44 \$ a été fait après avoir été autorisé par le conseil des maires (résolution numéro 14-12-18);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont réalisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder au 2<sup>e</sup> paiement (paiement final) d'une somme de 2 494,37 \$, taxes incluses, à Léveillé-Tanguay pour le projet d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, à même les sommes prévues au budget 2014 de l'Aéroport, au poste « dépenses d'investissement ».

**15-10-42**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : INSTALLATION DU SÉPARATEUR D'HYDROCARBURES, AUTORISATION DU PAIEMENT À PÉTRO-MAX**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-10-27 par laquelle le conseil des maires a octroyé un contrat à Pétro-Max pour le projet d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, au coût de 24 616,15 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont réalisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de procéder au paiement d'une somme de 24 616,15 \$, taxes incluses, à Pétro-Max pour le projet d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à l'Aéroport de Charlevoix, à même le surplus accumulé de l'Aéroport au 31 décembre 2014.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**15-10-43**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, UTILISATION DU SURPLUS DE REMBLAI DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-32 adopté le 26 mai 2015 par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est relativement à une demande au ministère des Transports du Québec pour recevoir une quantité de 500 000 mètres cubes de remblai à l'Aéroport de Charlevoix pour un éventuel projet d'allongement de la piste d'atterrissage de 4500 à 6000 pieds;

**CONSIDÉRANT** les dernières discussions tenues le 16 octobre 2015 en compagnie de madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire du premier ministre aux volets jeunesse et petite enfance et lutte contre l'intimidation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler notre demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti visant à recevoir 500 000 mètres cubes de remblai provenant du projet de réfection de la côte à Matou à titre gracieux;

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est pour octroyer un mandat à une firme d'ingénieur et à un laboratoire pour analyser la recevabilité des remblais si le ministère des Transports du Québec accepte notre requête;

Il est aussi résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est pour octroyer un contrat à un entrepreneur pour la mise en place des matériaux de remblai et de financer ses dépenses à même le surplus accumulé de l'aéroport au 31 décembre 2014.

- c. c. M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec  
 M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Jean-François Saulnier, directeur général à la Direction de la Capitale-Nationale  
 M. Rémi Guay, chef de centre de services, service de l'entretien et de l'exploitation du réseau, Direction de la Capitale-Nationale  
 M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée

**15-10-44**      **CORPS DE CADET 1239 LA MALBAIE-CLERMONT, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN ÉCHANGE DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser une somme de 100 \$ à l'organisme Corps de cadet 1239 La Malbaie-Clermont afin de contribuer à leur campagne de financement.

- c. c. Mme Josée Godin, présidente du comité de soutien

**15-10-45**      **RENDEZ-VOUS EN GESTION DE RESSOURCES HUMAINES DE CHARLEVOIX, DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser une somme de 300 \$ pour la quatorzième édition du Rendez-vous en Gestion de ressources humaines de Charlevoix qui aura lieu en février 2016 suivant la demande du Centre local d'emploi de La Malbaie et Baie-Saint-Paul.

**15-10-46**      **SÉMINAIRE DE GESTION POUR LES ENTREPRISES : DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser une somme de 300 \$ pour le Séminaire de gestion pour les entreprises suivant la demande du Centre local d'emploi de La Malbaie et Baie-Saint-Paul.

**15-10-47**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 54

---

Sylvain Tremblay  
 Préfet

---

Pierre Girard  
 Directeur général  
 et secrétaire-trésorier



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de novembre 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième jour de novembre deux mille quinze (25/11/2015) à 15 h 8, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et Madame Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**15-11-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures trente ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Québec International, retour sur la rencontre du 5 novembre;
- b) Réunion des préfets, rencontre du 2 et 3 décembre.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2016;
- b) Règle de procédure pour l'élection du préfet;
- c) Demande de locaux pour les Cercles d'emprunt et Place aux jeunes, décision du conseil des maires;
- d) Entente avec Emploi-Québec et nom du signataire;
- e) Souper de Noël des maires, choix du lieu, de la date et contribution des maires au souper des Fêtes;
- f) Bonification du budget pour le party de Noël des employés de la MRC;
- g) Conditions d'emploi de madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix;
- h) Intégration des employés du CLD au sein de la MRC : avantages sociaux (fonds de retraite, vacances), autorisation à monsieur Pierre Girard de signer toute lettre d'entente avec le syndicat des employés de la MRC;
- i) Renouvellement de l'entente pour les services juridiques avec Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats;

- j) Chambre des notaires du Québec : paiement des cotisations professionnelles de la technicienne juridique de la MRC de Charlevoix-Est pour la somme de 675,84 \$ pour 2015-2016 et les années postérieures;
- k) Contrat de diversification et de développement : demande au CLD le transfert d'une somme de 55 000 \$ pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et modification du plan d'action;
- l) Projet Champs de tirs sur le territoire de la MRC;
- m) Programme d'aménagement durable des forêts 2015-2018;
- n) Aéroport, résolution 15-05-32 : réponse du ministère concernant la demande de déblais;
- o) Aéroport : Demande d'accès à l'information : suivi;
- p) Aéroport : Rencontre avec les promoteurs de Festidrag;
- q) Transport collectif : problématique;
- r) Transport adapté, territoire de Sagard-Lac Deschênes : contribution de 2000 \$;
- s) Approche territoriale intégrée (ATI) : répartition de l'enveloppe résiduelle, 9839,50 \$;
- t) Coopérative jeunesse de services La Malbaie-Clermont : plan de commandite 2016;
- u) La Caravane 2.0 de la MRC de Charlevoix-Est : demande de partenariat financier pour la somme de 1 000 \$;
- v) Renouvellement de l'adhésion 2015-2016 à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc., frais de 25 \$;
- w) Moncharlevoix.net : publication de vœux de Noël et du Nouvel An pour une somme de 200 \$;
- x) CIHO-FM : proposition numéro 4 (plan Vœux unique double) pour la diffusion des vœux des fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, pour une somme de 298 \$ plus taxes;
- y) Stationnement supplémentaire : Présentation de monsieur Philippe Harvey sur la conformité des matériaux;
- z) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Entente relative à la protection contre l'incendie dans le secteur de Sagard-Lac Deschênes (TNO), modification proposée par la Municipalité de Saint-Siméon;
- b) Modification du territoire d'application de la convention de gestion territoriale, demande d'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- c) Renouvellement provisoire de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, résolution à adopter;
- d) Renouvellement de la Convention de gestion territoriale (lots intramunicipaux), commentaires généraux à formuler au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- e) Ventes de terres du domaine de l'État, levée du gel temporaire sur la vente de terres publiques;
- f) Hausse des loyers des baux de villégiature, suivi;
- g) Mise à jour des politiques familiales des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, suivi;
- h) Proposition de coûts pour la prévention en sécurité incendie à la Ville de La Malbaie pour 2016, 2017 et 2018;
- i) Inspections périodiques des risques élevés et très élevés en sécurité incendie, bilan;
- j) SPCA, suivi;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Traitement lixiviat : fin de la saison de traitement;
- b) Assurance plate-forme de gestion des résidus de CRD;
- c) Reprise par le MTQ du pont de la rivière Snigole;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Projet de parc national, La Côte-de-Charlevoix : présentation de Caroline et France;
- b) Infractions sur le TNO, suivi de la rencontre avec M<sup>e</sup> André Lemay;
- c) Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), suivi;
- d) Rencontre avec les représentants de la communauté Essipit, suivi;
- e) Plan d'affectation des terres publiques, information;
- f) Carrefour des savoirs de Charlevoix, suivi;
- g) Aménagement d'un cours d'eau à Saint-Aimé-des-Lacs, information;
- h) Entente de participation : Programme de cartes communautaires dans ArcGIS Online;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Avance de fonds pour le fonctionnement du CLD qui se termine le 30 novembre prochain;
- b) Rencontre avec monsieur Normand Dallaire de la FTQ pour les comptes FLI/FLS;
- c) Comité d'investissement commun pour les comptes FLI/FLS, suivi;
- d) Politique d'investissement du FLI/FLS : adoption ou transfert au nom de la MRC de Charlevoix-Est;
- e) Ajout ou modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC pour inclure les membres du comité d'investissement commun (CIC) FLI/FLS-FTQ;
- f) Souscription d'une assurance responsabilité pour les membres du comité d'investissement commun FLI/FLS-FTQ;
- g) Souscription d'une assurance locataire pour les locaux utilisés par le CLD;
- h) Inscription d'une déclaration au Registre foncier et au Registre des droits personnels et réels mobiliers du Québec pour le transfert des garanties du CLD au nom de la MRC et nom du signataire;
- i) Transport collectif, transfert du contrat entre le CLD et le Cégep de Jonquière au sein de la MRC;
- j) Modification du règlement sur la tarification pour inclure les modalités financières du FLI/FLS;
- k) Délégation de signature à la direction générale et la préfecture;
- l) Mandater *Mission développement Charlevoix* à titre de responsable local au concours québécois en entrepreneuriat;
- m) Transfert du contrat entre Amiral et le CLD pour la gestion du site Internet du CLD à la MRC;
- n) Horaire du temps des Fêtes pour le transport collectif et le transport adapté;
- o) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Michel Couturier, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

15-11-02

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015.

15-11-03

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DU TNO POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :



1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Nov. 2015 », et ce, pour les mois d'octobre et de novembre 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Nov. 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Nov. 2015 », et ce, pour les mois d'octobre et de novembre 2015.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

#### **DISCOURS BUDGÉTAIRE DU PRÉFET**

Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, présente son discours budgétaire en faisant un retour sur l'année 2015 et en présentant ensuite les prévisions budgétaires 2016.

15-11-04

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la MRC de Charlevoix-Est pour une somme de 9 504 130 \$ telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard, à la séance de travail du 25 novembre 2015, qui a précédé le présent conseil.

#### **CESSION DE LA PRÉSIDENTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le préfet cède la présidence au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard pour l'élection à la préfecture.

15-11-05

#### **ACCEPTATION DES RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉFET ET DE NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à l'acceptation des règles d'élection du préfet telles que présentées par le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard ainsi que des règles de nomination des membres du comité administratif.

#### **ÉLECTION DU PRÉFET**

Le président d'élection, monsieur Pierre Girard, procède à l'élection du préfet. À la mise en candidature, seul monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon, dépose sa candidature.

Conformément à la procédure d'élection, le président d'élection, monsieur Pierre Girard, déclare monsieur Sylvain Tremblay élu préfet pour les deux prochaines années.

15-11-06

#### **NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant pour les deux prochaines années.

- 15-11-07**      **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**
- Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, et le maire de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, à titre de membre du comité administratif de la MRC avec le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le préfet suppléant, monsieur Jean-Pierre Gagnon.
- 15-11-08**      **SOUPER DE NOËL DES MAIRES, CHOIX DU LIEU, DE LA DATE ET CONTRIBUTION DES MAIRES**
- Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que chaque élu renonce à une somme de 100 \$ sur sa rémunération totale du mois de décembre 2015 pour financer le souper de Noël des maires qui se tiendra le 17 décembre prochain au Bistro Le Refuge.
- c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est
- 15-11-09**      **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS, AUTORISATION BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DU LIEU**
- CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;
- CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre de ressources humaines en raison de la création d'un nouveau service au sein de la MRC, soit *Mission développement Charlevoix*;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de participer financièrement au souper de Noël des employés de la MRC de Charlevoix-Est, de bonifier le budget des prévisions budgétaires 2015 d'une somme de 1000 \$ et d'autoriser la tenue de l'activité à l'Auberge Bistro Chez Truchon.
- c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est
- 15-11-10**      **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DURANT LE TEMPS DES FÊTES**
- Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des bureaux de la MRC durant le temps des Fêtes, soit du 23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement.
- 15-11-11**      **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2016**
- CONSIDÉRANT** l'article 148 du *Code municipal* qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'établir le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal, tel que présenté au tableau suivant :

Calendrier 2016	
Séances ordinaires du conseil des maires	
Janvier	Mardi 26 janvier
Février	Mardi 23 février
Mars <u>Adoption états financiers MRC et TNO</u>	Mardi 29 mars
Avril	Mardi 26 avril
Mai	Mardi 31 mai
Juin	Mardi 28 juin
Août	Mardi 30 août
Septembre	Mardi 27 septembre
Octobre	Mardi 25 octobre
Novembre <u>Séance du budget de la MRC</u>	Mercredi 23 novembre
Décembre <u>Séance du budget du TNO</u>	Mardi 20 décembre

**15-11-12      RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités au coût de 459,90 \$ taxes incluses.

**15-11-13      RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES JURIDIQUES AVEC TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraires à prix forfaitaire pour les services juridiques de Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2015 avec deux options de renouvellement, pour lesquelles le prix sera indexé de 2 % si elles sont exercées, notamment pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties pourront confirmer le renouvellement en échangeant des avis en ce sens avant le 31 décembre de chaque année concernée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre comprend tout service juridique et toute opinion verbale ou écrite sur tout sujet concernant la MRC et les mandats qu'elle doit exécuter;

**CONSIDÉRANT QUE** sont exclues de cette offre les représentations devant les tribunaux, celles-ci devant faire l'objet de mandats spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires pour l'année 2015 de Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L. ont tous été justifiés par M<sup>e</sup> André Lemay, avocat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services juridiques forfaitaires de Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L au coût de 16 000 \$ plus indexation de 2 % pour l'année 2016, représentant la somme de 16 320 \$;

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L.

**15-11-14**      **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC : PAIEMENT DES COTISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA TECHNICIENNE JURIDIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement complet des cotisations professionnelles de la technicienne juridique auprès de la Chambre des notaires du Québec d'un montant de 675,84 \$ pour l'année 2015-2016. Il est également résolu de payer cette cotisation lors des années postérieures.

**15-11-15**      **CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'abolition du CLD de la MRC de Charlevoix-Est et l'intégration de ses activités économiques au sein de la MRC à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la création, à la MRC, d'un nouveau service de développement économique qui s'ajoutera aux services existants et qui portera le nom de Mission développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 15-10-05 par laquelle le conseil des maires de la MRC procède à l'embauche de la directrice de Mission Développement Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, et monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Charlevoix-Est, à signer l'annexe 3 à la Politique sur les conditions d'emploi des employés cadres aux fins d'y établir les conditions d'emploi de la directrice de Mission développement Charlevoix.

**15-11-16**      **TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ DES MATRICES GRAPHIQUES AU PROFIT DU BUDGET FONCTIONNEMENT 2016 DU SERVICE D'ÉVALUATION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement de transférer l'excédent de fonctionnement affecté pour une somme de 43 021 \$ pour les matrices graphiques au budget fonctionnement 2016 du service d'évaluation.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**15-11-17**      **LABORATOIRE RURAL : UTILISATION EN 2015 DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT** les dépenses effectuées pour la réalisation du laboratoire rural;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté pour la somme de 20 831 \$ pour le laboratoire rural afin de finaliser ce projet.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**15-11-18**      **PROJET AXE CRÉATION : UTILISATION EN 2015 DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté pour la somme de 6 845 \$ pour la banque de fournisseurs réalisé par Axe Création en 2015 considérant les dépenses faites pour la somme de 8 821 \$ pour ce projet.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**15-11-19**      **TRANSFERT TOTAL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ DE L'ÉCOCENTRE AINSI QUE LE MONTANT D'AFFECTATION POUR LES MATIÈRES PUTRESCIBLES DANS LE SURPLUS NON AFFECTÉ DU GMR, AFIN DE L'UTILISER POUR LE BUDGET LES 2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de transférer totalement l'excédent de fonctionnement affecté de l'écocentre pour la somme de 781 798 \$ ainsi que le montant d'affectation pour les matières putrescibles pour la somme de 25 000 \$ dans le surplus non affecté du GMR, afin de financer les travaux de recouvrement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) pour le budget les 2016

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**15-11-20**      **DEMANDE DE LOCAUX POUR LES CERCLES D'EMPRUNT ET PLACE AUX JEUNES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière et la demande d'aide non financière (parrainage, prêt d'un local) de Place aux jeunes Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 15-09-18 prévoyant l'octroi d'une somme de 3 500 \$ à Place aux jeunes Charlevoix pour l'année 2015 et de parrainer l'organisme, mais de répondre ultérieurement à sa demande d'aide non monétaire qui comprenait, entre autres, le prêt d'un local.

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière et la demande d'aide non financière (prêt d'un local) des Cercles d'emprunt de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 15-09-07 prévoyant l'octroi d'un montant de 5 000 \$ aux Cercles d'emprunt de Charlevoix pour l'année 2015 et de répondre ultérieurement à sa demande d'aide non monétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas encore statué sur la quantité d'espaces à conserver dans l'immeuble du CLD afin d'y installer son nouveau service de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de contribuer à la demande de Place aux jeunes et des Cercles d'emprunt de Charlevoix en leurs accordant une aide non monétaire, soit le prêt d'un local dans la mesure du possible, et ce, pour une période d'une année, soit 2016.

**15-11-21**      **CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT : DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a reçu des sommes, octroyées par le MAMOT, provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'action 2013-2014 avait été soumis par la MRC où des sommes étaient associées à des projets précis;

**CONSIDÉRANT QU'**un de ces projets visait la production de bioplastique pour lequel un montant de 55 000 \$ était réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'a pas été développé durant la période 2013-2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au MAMOT la possibilité de transférer le montant de 55 000 \$ à la MRC, réservé pour la production de bioplastique, vers le projet de mise en valeur de la Pointe-aux-Alouettes.

c.c. M. Jean-Philippe Robin, conseiller en aménagement du territoire, Direction régionale de la Capitale-Nationale au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

**15-11-22**      **MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER TOUTE LETTRE D'ENTENTE RELATIVEMENT À L'INTÉGRATION DES EMPLOYÉS DU CLD PAR RAPPORT À LEURS CONDITIONS D'EMPLOIS**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est à signer toute lettre d'entente relativement à l'intégration des employés du CLD par rapport à leurs conditions d'emploi s'il y a lieu.

**15-11-23**      **EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE CHAREST, INGÉNIEUR FORESTIER, EN DATE DU 30 NOVEMBRE PROCHAIN**

**CONSIDÉRANT** l'intégration, dès le 30 novembre prochain, des activités du CLD de la MRC de Charlevoix-Est au nouveau service de développement économique de la MRC, appelé Mission Développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste actuel d'ingénieur forestier au sein du CLD, occupé par M. Stéphane Charest, ne fera pas partie du nouveau service de développement économique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'intégrer ce poste au service de l'aménagement du territoire et du développement régional;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans ses fonctions d'ingénieur forestier au CLD, M. Stéphane Charest travaillait déjà sur plusieurs dossiers en collaboration avec la MRC, notamment celui de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier, de la convention de gestion territoriale (lots intramunicipaux) et de l'inspection des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Charest travaillera aussi sur les dossiers relatifs au domaine de la culture, et ce, en collaboration et sous la supervision de la directrice du service de l'aménagement du territoire et du développement régional, Mme France Lavoie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'embauche, au sein de la MRC, de M. Stéphane Charest, ingénieur forestier, à compter du 30 novembre 2015.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-11-24

**EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE-RÉPARTITRICE POUR MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est cesseront le 27 novembre prochain et qu'elles seront intégrées à la MRC à compter du 30 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la nécessité du poste de secrétaire-répartitrice au sein de *Mission développement Charlevoix*;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées par la direction générale avec des candidates potentielles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de la secrétaire-répartitrice qui sera retenue et recommandée incessamment par la direction générale, pour un poste au sein de *Mission développement Charlevoix*.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-11-25

**EMBAUCHE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est cesseront le 27 novembre prochain et qu'elles seront intégrées à la MRC à compter du 30 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la nécessité du poste d'adjointe administrative au sein de *Mission développement Charlevoix*;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées par la direction générale avec des candidates potentielles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de madame Élise Tremblay, à titre d'adjointe administrative sein de *Mission développement Charlevoix*.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

15-11-26

**ENTENTE AVEC EMPLOI-QUÉBEC ET NOM DU SIGNATAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure Soutien au travail autonome vise à fournir à un promoteur un soutien technique et financier afin de lui permettre d'atteindre l'autonomie sur le marché du travail en démarrant son entreprise ou en devenant travailleur autonome;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Charlevoix-Est avait une entente pour assurer les services techniques d'encadrement et de suivi des personnes participantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement de transférer l'entente du CLD avec Emploi-Québec au sein de la MRC de Charlevoix-Est et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier à la MRC de Charlevoix-Est pour la signature de ladite entente.

15-11-27

**GROUPE ÉLECTROGÈNE : PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA CAUTION D'EXÉCUTION À ALEXANDRE COUTURIER ET FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-18 relative à l'octroi du contrat pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC de Charlevoix-Est à Alexandre Couturier & Fils au coût de 154 969,05 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une caution d'exécution pour le projet en titre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Gestion Aérotech datée du 17 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- De payer le décompte final à Alexandre Couturier & Fils pour la mise en place d'un groupe électrogène au siège social de la MRC pour la somme de 36 218,09 \$ taxes incluses à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements génératrice et raccordement poteau et autres »;
- De libérer la caution d'exécution déposée et début de contrat pour la somme de 77 500 \$.

c. c. M. Guy Lussier, Gestion Aérotech



M. François Couturier, Alexandre Couturier & Fils

**15-11-28**      **STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE; PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 3 À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR CONDITIONNEL À L'APPROBATION DE L'INGÉNIEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-11 relative à l'octroi du contrat pour la construction du stationnement supplémentaire au siège social de la MRC à Jocelyn Harvey Entrepreneur au coût de 149 457,69 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 17 novembre 2015 est conditionnelle à la conformité du sable utilisé dans le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de payer la somme de 15 709,40 \$ à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le décompte numéro 3 pour le stationnement supplémentaire au siège social de la MRC payé à même le budget de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements stationnement supplémentaire » et ce, conditionnellement à l'approbation de l'ingénieur de HARP Consultant.

c. c. M. Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur  
M. Philippe Harvey, HARP Consultant

**15-11-29**      **ADJUDICATION POUR NON-PAIEMENT DE TAXES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT PARTIES DES LOTS CINQUANTE-SIX, CENT CINQ ET CENT SIX (P.56, P.105 ET P.106) AU CADASTRE OFFICIEL DE LA « PAROISSE DE SAINTE-AGNÈS », CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHARLEVOIX 1, AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, à signer l'acte de vente de l'adjudication pour non-paiement de taxes pour l'immeuble connu et désigné comme étant parties des lots cinquante-six, cent cinq et cent six (P.56, P.105 et P.106), cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agnès, dans la circonscription foncière de Charlevoix 1.

c. c. M<sup>e</sup> Geneviève Bilodeau, notaire

**15-11-30**      **INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE DES MRC DU 2 ET 3 DÉCEMBRE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire messieurs Pierre Girard et Jean-Pierre Gagnon, pour la prochaine assemblée des MRC qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2015 à l'Hôtel Delta Québec au coût de 172,46 \$ taxes incluses par personne.

**15-11-31**      **TRANSPORT ADAPTÉ POUR LE SECTEUR SAGARD ET LAC DESCHÊNES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- De reconnaître la municipalité de L'Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;

- De contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour l'année 2016;
- De contribuer financièrement à tout déficit d'opération du Transport adapté du Fjord inc. pour l'exercice financier 2016;
- D'accepter de financer 20 % des coûts avec les autres municipalités participantes;
- De faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c. c. M<sup>me</sup> Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

15-11-32

**OCTROI D'UN MANDAT POUR UN CHARGÉ DE PROJET EN PATRIMOINE RELIGIEUX ET TRANSFERT DES SOMMES PRÉVUES POUR LE PROJET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est, dans son plan d'action de l'Entente de développement culturel 2013-2015, a prévu un montant de 8 000 \$ afin de réaliser un projet permettant une réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera développé conjointement avec la MRC de Charlevoix qui elle aussi a prévu un montant de 8 000 \$ dans le cadre de son plan d'action de l'Entente de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification du projet a été réalisée au cours du mois de novembre et que celui-ci consistera en un forum d'une journée où les intervenants régionaux auront l'occasion de :

- Prendre connaissance de la situation actuelle concernant les défis de sauvegarde du patrimoine religieux;
- Découvrir des initiatives inspirantes réalisées dans des localités comparables;
- Permettre l'échange d'idées et de solutions sur des projets possibles;
- Produire un bottin de référence pour outiller les participants;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à bien ce mandat, un chargé de projet est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de trouver le meilleur chargé de projet, les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est ont choisi de procéder à un appel d'offres sur invitation bien que l'estimé du mandat était en deçà de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été rédigé conjointement par les deux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les 5 professionnels invités ont déposé une offre de services;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection composé de représentants des deux MRC a évalué les offres de services en regard des critères établis au devis et en appliquant la formule de calcul établie par la loi pour l'octroi de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse les résultats sont les suivants :

Établissement du pointage final/soumissionnaire	Brigitte Lavoie	Julie Campeau	Eventum	Habitat Consultants	Francine Dubé
Pointage intérimaire reporté – Offre de service (au moins 70 points)	70,0/100	76,3/100	83,3/100	73,3/100	75,0/100
Prix de la soumission	5 392,33 \$	14 084,44 \$	16 901,32 \$	18 568,46 \$	22 520 \$
Pointage final (pointage intérimaire + 50) x 10 000 prix proposé	222,54	89,67	78,87	66,40	55,50
Rang de chaque soumissionnaire	1	2	3	4	5

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat sera octroyé au professionnel ayant obtenu le meilleur pointage, soit madame Brigitte Lavoie;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres dépenses s'ajouteront notamment pour les frais de salle, de graphisme, d'impression, d'allocation pour des présentateurs, etc.;

**CONSIDÉRANT QU'**il est plus facilitant qu'une seule MRC prenne en charge les dépenses et les contrats en lien avec le projet de patrimoine religieux;

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers culturels étaient gérés par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de faire transiter les sommes réservées au projet de patrimoine religieux de l'Entente de développement culturel, établies à 8 000 \$ et détenue par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, vers la MRC de Charlevoix afin que celle-ci administre les sommes de ce projet conjoint et procède à l'embauche du chargé de projet. Il est également résolu d'octroyer le mandat de chargé de projet au professionnel ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'évaluation du comité de sélection, soit madame Brigitte Lavoie.

15-11-33

**DÉLÉGATION DE MADAME CATHERINE GAGNON À TITRE DE REPRÉSENTANTE DU MILIEU ÉCONOMIQUE SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARREFOUR DES SAVOIRS DE CHARLEVOIX (CSC)**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Catherine Gagnon était déléguée par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est sur le conseil d'administration du Carrefour des savoirs de Charlevoix (CSC);

**CONSIDÉRANT** la dissolution du CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil d'administration du CSC de procéder à la dissolution de l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer madame Catherine Gagnon à titre de représentante du milieu économique sur le conseil d'administration afin de mener à bien la dissolution du Carrefour des savoirs de Charlevoix.

15-11-34

**ENTENTE DE PARTICIPATION : PROGRAMME DE CARTES COMMUNAUTAIRES DANS ARCGIS ONLINE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'application ArcGIS Online permet de produire des outils géomatiques facilement partageables et utilisables;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de géomatique de la MRC utilise ArcGIS Online pour produire des outils intéressants pour ses partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire pouvoir utiliser comme fond de carte de l'application ArcGIS Online, les ortho-images de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de désigner la directrice de l'aménagement et du territoire, madame France Lavoie, afin de signer une entente de partage dans le cadre du programme de cartes communautaires dans ArcGIS Online afin de mettre disponible les ortho-images de son territoire.

15-11-35

**ACHAT D'UN LOGICIEL EN GÉOMATIQUE ET BANQUE D'HEURES POUR DE LA FORMATION**

**CONSIDÉRANT** les besoins du service de géomatique de la MRC de traiter différentes informations dans différentes bases de données;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à l'achat du logiciel FME, permettant d'effectuer des synchronisations massives d'information d'une base de données vers une autre, ainsi qu'une banque d'heures pour de la formation au coût de 4 740 \$ plus taxes.

15-11-36

**ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LE SECTEUR DE SAGARD-LAC DESCHÊNES (TNO), ADOPTION D'UN ADDENDA ET DÉLÉGATION DE SIGNATURES (PRÉFET ET DIRECTEUR GÉNÉRAL)**

**CONSIDÉRANT** l'entente existante relative à la protection contre l'incendie dans le secteur de Sagard-Lac Deschênes, en territoire non organisé, conclue entre la MRC et la Municipalité de Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette entente, le service de sécurité incendie de Saint-Siméon dessert le secteur de Sagard-Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Municipalité de Saint-Siméon de modifier ladite entente afin d'y ajouter que les frais d'entraide impliquant d'autres services de sécurité incendie et ceux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), s'il y a lieu, seront assumés par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'addenda proposé par la Municipalité de Saint-Siméon à l'entente existante relative à la protection contre l'incendie dans le secteur de Sagard-Lac Deschênes et de mandater le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, et le préfet suppléant de la MRC, M. Jean-Pierre Gagnon (le préfet étant déjà signataire à titre de maire de Saint-Siméon), à signer l'addenda.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

15-11-37

**MODIFICATION DU TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (RÉINTÉGRATION AU TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 033-51 DE DEUX PARCELLES QUI N'ONT PAS ÉTÉ INTÉGRÉES AU TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX), AVIS AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

**CONSIDÉRANT** le territoire actuel d'application de la Convention de gestion territoriale (CGT) conclue entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT** le territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Côte-de-Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour réintégrer au territoire de l'unité d'aménagement 033-51 deux parcelles de territoire public totalisant 8,8 hectares qui n'ont pas été intégrées au territoire de la réserve de biodiversité projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** ces parcelles sont isolées de tout autre bloc faisant partie du territoire d'application de la CGT;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse fournie par le MFFP démontre que la mise en valeur de ces parcelles pourrait être considérée peu rentable pour la MRC, notamment parce qu'elles sont localisées à l'écart des autres blocs de terres publiques déléguées, dans un secteur potentiellement plus difficile d'accès, et qu'elles comptent des volumes en matière ligneuse peu importants, soit un maximum de 800 m<sup>3</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN sollicite l'avis de la MRC afin de retirer ces deux parcelles du territoire d'application de la CGT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le retrait de deux parcelles du territoire d'application de la Convention de gestion territoriale afin de les réintégrer au territoire de l'unité d'aménagement 033-51 et au territoire de la réserve de biodiversité projetée.

c. c. M. Serge Lachance, directeur régional, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

15-11-38

**RENOUVELLEMENT PROVISOIRE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 8 décembre 2010, la MRC de Charlevoix-Est exerce des pouvoirs et responsabilités en matière de gestion de certains droits fonciers et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier, et ce, selon les termes définis à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente, d'une durée de cinq ans, prendra fin le 7 décembre prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier différents paramètres de l'entente de délégation en vue de son renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a proposé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union québécoise des municipalités (UMQ) de réunir le comité de suivi et d'évaluation de l'entente de principe dont découlent les ententes de délégation;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux du comité permettront d'échanger sur les modifications à apporter aux ententes de délégation, en vue d'une nouvelle entente de principe;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans l'intervalle, afin d'assurer la continuité des activités déléguées, il est souhaitable de renouveler les ententes de délégation dans leur version actuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un renouvellement temporaire et que la MRC prendra une décision officielle quant au renouvellement ou au non-renouvellement de l'entente de délégation à la suite des résultats des travaux du comité de suivi et d'évaluation selon qu'elle soit satisfaite ou non de ces résultats et au dépôt d'une nouvelle entente par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement ce qui suit :

- D'accepter tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, et ce, de façon provisoire;
  - D'autoriser le préfet de la MRC, M. Sylvain Tremblay, à titre de représentant, à signer l'avenant à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.
- c. c. M. Serge Lachance, directeur régional, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

15-11-39

**PROPOSITION DE COÛTS POUR LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE À LA VILLE DE LA MALBAIE POUR 2016, 2017 ET 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est assume le volet prévention de la Ville de La Malbaie depuis mai 2015, en vertu de la résolution numéro 242-06-15 de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la même résolution par laquelle la Ville demande à la MRC une proposition de coûts de service pour la prévention en sécurité incendie (excluant les risques faibles et moyens) pour les années 2016, 2017 et 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement, de proposer à la Ville de La Malbaie d'assumer son volet prévention en sécurité incendie (excluant les risques faibles et moyens) pour les années 2016, 2017 et 2018 aux coûts respectifs de 57 000 \$, 59 000 \$ et 61 000 \$.

c. c. Mme Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

15-11-40

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA TÉLÉPHONIE IP, AUTORISATION À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR ALLER EN APPELS D'OFFRES CONJOINTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de maintenance pour la téléphonie IP octroyé en 2012 par la Commission scolaire en son nom et au nom des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, partenaires dans le dossier, vient à échéance au printemps 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser la Commission scolaire, qui est encore maître d'œuvre dans le dossier de la téléphonie IP, à aller en appel d'offres pour l'octroi d'un nouveau contrat de maintenance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la Commission scolaire de Charlevoix pour conduire l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de maintenance pour la téléphonie IP et pour signer ledit contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme.

c. c. M. Réjean Tremblay, Commission scolaire de Charlevoix

15-11-41

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU BUDGET DE LA VALORISATION 2015**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de fonds dans plusieurs postes du budget de la valorisation 2015;

**CONSIDÉRANT** le dépassement des coûts prévu au budget de la valorisation pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de CRD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de transférer 30 000 \$ du poste « projet collecte de troisième voie », 3 000 \$ du poste « fonctions connexes à la valorisation », 4 000 \$ du poste « divers de la valorisation », 12 000 \$ du poste « salaire écocentre La Malbaie », 2 000 \$ du poste « entretien garage », 2 000 \$ du poste « électricité écocentre La Malbaie », 4 000 \$ fournitures de bureau, 34 000 \$ du poste

« réparation du chemin d'accès » et 10 000 \$ du poste « divers des écocentres » vers le poste « infrastructure et équipements de traitement résidus CRD phase 1 »;

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

15-11-42

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU BUDGET DE LA GMR 2015**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de fonds dans le poste « Consultants-LET » du budget GMR 2015;

**CONSIDÉRANT** le dépassement des coûts prévu au budget GMR pour l'entretien des équipements de traitement LET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer 5 000 \$ du poste « Consultants-LET » vers le poste « entretien équipements de traitement LET »;

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

15-11-43

**PLATE-FORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CRD : PAIEMENT FINAL À AUREL HARVEY & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-38 relative à l'octroi du contrat pour la construction de la plate-forme de gestion des résidus de construction, rénovation et de démolition à Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 17 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- De payer la somme 36 657,98 \$ taxes incluses à Aurel Harvey & Fils pour le paiement progressif et final numéro 4 du projet de construction de la plate-forme des résidus de construction, rénovation et de démolition à même le budget de la valorisation au poste « Équipement de traitement des CRD »;
- De retenir 5 % du coût du projet soit 16 940,47 \$ plus taxes à titre de cautionnement d'entretien;
- Que ce paiement est conditionnel à la production par l'entrepreneur des documents légaux recommandés par l'ingénieur.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils  
M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil  
M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est



15-11-44

**AVIS MOTION CRÉATION RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE CELLULES D'ENFOUISSEMENT LET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC devra construire de nouvelles cellules d'enfouissement des déchets dans un horizon de 3 à 4 ans selon le degré d'atteinte des objectifs de valorisation de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 prévoit que 175 000 \$ devront être déposés dans cette réserve si elle est approuvée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter un avis de motion pour la création d'une réserve pour la construction des futures cellules d'enfouissement LET.

15-11-45

**AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QU'**il reste deux années au contrat de déneigement du siège social de la MRC avec l'entreprise Déneigement Clément Néron;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du stationnement de la MRC et la mise en place du groupe électrogène occasionnent une surcharge de travail non prévue au contrat initial de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'approuver un avenant au contrat de déneigement avec Déneigement Clément Néron de 1 500 \$ plus taxes par année pour les deux dernières années du contrat.

c. c. M. Clément Néron, Déneigement Clément Néron  
Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

15-11-46

**RECOUVREMENT FINAL DU LES PHASE 2 : OFFRE DE SERVICE DE CONSULTANTS ENVIROCONSEIL POUR LES PLANS ET DE DEVIS**

**CONSIDÉRANT que** le budget 2016 de la MRC prévoit la réalisation de la phase 2 des travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

**CONSIDÉRANT** que la firme Consultants Enviroconseil a réalisé l'étude d'avant-projet et les plans et devis de la phase 1 des travaux de recouvrement final du LES;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 24 novembre 2015 que la firme Consultants Enviroconseil a fait parvenir à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de réalisation des plans et devis et le suivi pendant la période de soumission à la firme Consultants Enviroconseil d'un montant de 10 890 \$ plus taxes payable au budget 2016 de la GMR au poste dépenses d'investissement recouvrement cellules LES phase 2.

c. c. M. Francois Bergeron, Consultants Enviroconseil

15-11-47

**PONT DE LA RIVIÈRE SNIGOLE : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le pont de la rivière Snigole à Clermont n'est présentement pas entretenu par le MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont est actuellement entretenu par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont est situé sur le chemin Snigole;

**CONSIDÉRANT** la double vocation du chemin Snigole;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude du PIIRL inclue le chemin Snigole dans le réseau routier local prioritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin permet le transport de sable et gravier;

**CONSIDÉRANT** la présence de deux (2) pourvoies et de la Zec Lac-au-Sable;

**CONSIDÉRANT** la zone de villégiature desservie par le pont;

**CONSIDÉRANT** que le chemin dessert des équipements supralocaux (écocentre, LET);

**CONSIDÉRANT** l'étude de CIMA+ concernant l'asphaltage de ce chemin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports du Québec de reprendre la gestion du pont Snigole situé sur le chemin du même nom à Clermont.

- c. c. M. Jean-François Saulnier, directeur général, Direction de la Capitale-Nationale  
 M. Rémi Guay, chef de centre de services, Service de l'entretien et de l'exploitation du réseau, Direction de la Capitale-Nationale  
 M. Patrice Foster, chef des opérations, ministère des Transports du Québec, La Malbaie

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 OCTOBRE 2015**

Le directeur général, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 octobre 2015.

15-11-48

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACQUISITION D'UN CABINET POUR LE COMPTEUR ÉLECTRONIQUE DE JET A1**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de protéger le compteur électronique de Jet A1 contre les intempéries et contre l'exposition au soleil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement d'impression doit être à l'abri;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acquérir un cabinet de protection pour le compteur électronique du Jet A1 pour la somme de 3 143,57 \$ plus taxes et installation auprès de Pétromax.

15-11-49

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE FESTIDRAG**

**CONSIDÉRANT** la demande de Festidrag pour réaliser des courses d'accélération sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les courses sont effectuées sur des pistes d'aéroport réservées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achalandage au début du mois de juin est moins élevé;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le conseil des maires, la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que monsieur André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** Festidrag s'engage à remettre les lieux dans le même état;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à négocier une entente ayant comme objectif d'obtenir une somme de 10 000 \$ et que cette entente respecte les exigences de la MRC de Charlevoix-Est, notamment quant au respect des conditions d'utilisation de l'aéroport.

c. c. M. Éric St-Gelais, Honda Charlevoix

15-11-50

**COMITÉ D'ADMISSION EN TRANSPORT ADAPTÉ, NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE-RÉPARTITRICE, À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ ET DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE À TITRE DE SUBSTITUT**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD avait comme mandat de traiter les nouvelles demandes d'admission du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du conseil des maires de maintenir l'efficacité et l'efficience du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de désigner la secrétaire-répartitrice à titre de membre du comité d'admission en transport adapté pour la MRC de Charlevoix-Est ainsi que l'adjointe administrative, à titre de substitut.

**15-11-51**      **TRANSFERT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE CLD ET LA SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (SOLIDE) AU NOM DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des prêts FLI/FLS initiés au CLD de la MRC de Charlevoix-Est est transféré à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les dossiers actifs en lien avec ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de transférer l'entente de partenariat entre le CLD et la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (solide) au sein de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-11-52**      **AVANCE DE FONDS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLD QUI SE TERMINE LE 30 NOVEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** le solde de subvention à remettre par la MRC au CLD pour son fonctionnement 2015;

**CONSIDÉRANT** la demande d'avance de fonds du CLD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'avance de fonds demandée à la MRC par le CLD pour l'agent rural pour la somme de 5 264,84 \$ et pour le fonctionnement du CLD pour la somme de 46 634,16 \$.

**15-11-53**      **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FLI/FLS : ADOPTION OU TRANSFERT AU NOM DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'investissement commune FLI/FLS du CLD de la MRC de Charlevoix-Est est transférée à la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter la politique d'investissement commune FLI/FLS de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-11-54**      **AJOUT OU MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC POUR**

**INCLURE LES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) FLI/FLS-FTQ**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de modifier le code de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est afin d'ajouter les membres du comité d'investissement commun.

15-11-55

**SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) FLI/FLS-FTQ**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'investissement est tenu d'avoir une assurance responsabilité pour chacun de ses membres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à souscrire toute police ou de modifier la police d'assurance existante de la MRC de Charlevoix-Est aux fins de couvrir les membres du comité d'investissement commun.

15-11-56

**SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE LOCATAIRE POUR LES LOCAUX UTILISÉS PAR LE CLD**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux occupés par *Mission développement Charlevoix* ne sont pas situés au siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à souscrire contre toute perte ou responsabilité quelconque, les assurances appropriées ainsi que tout avenant pour couvrir notamment, mais non limitativement tous les biens meubles ainsi que la responsabilité civile pour les activités professionnelles du service de *Mission développement Charlevoix* présentement situé au 6, rue Desbiens à Clermont.

**15-11-57**      **INSCRIPTION D'UNE DÉCLARATION AU REGISTRE FONCIER ET AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS DU QUÉBEC POUR LE TRANSFERT DES GARANTIES DU CLD AU NOM DE LA MRC ET NOM DU SIGNATAIRE**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** l'article 294 de la *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à signer tous documents utiles et nécessaires à l'effet que la MRC de Charlevoix-Est est titulaire des droits antérieurement inscrits en faveur du Centre local de développement de Charlevoix-Est pour en faire la publication au registre foncier et au registre des droits personnels et réels mobiliers.

**15-11-58**      **TRANSPORT COLLECTIF, TRANSFERT DU CONTRAT ENTRE LE CLD ET LE CÉGEP DE JONQUIÈRE AU SEIN DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de maintenir l'efficacité et l'efficience des services en transport collectif et adapté de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer le contrat de transport collectif entre le Cégep de Jonquière et le CLD de la MRC Charlevoix-Est au sein de la MRC de Charlevoix-Est.

**15-11-59**      **AVIS DE MOTION : MODIFICATION RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11 POUR INCLURE LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU FLI/FLS**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Mélissa Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général de tarification numéro 209-04-11 pour inclure les modalités financières du FLI/FLS.

15-11-60

**MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LA PRÉFECTURE POUR TOUT DOCUMENT SE RAPPORTANT AU CRÉDIT**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 qui concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la création, à la MRC, d'un nouveau service de développement économique qui s'ajoutera aux services existants et qui portera le nom de Mission développement Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la préfecture et direction générale à signer tout contrat ou autres documents se rapportant au crédit des différents fonds administrés dans le cadre des activités de *Mission développement Charlevoix*, et sans limiter la portée de ce qui précède, de signer tout contrat de crédit, avec ou sans garantie, tout acte hypothécaire, priorité d'hypothèque, cession avec ou sans considération, cession de rang, garantie additionnelle, renouvellement d'hypothèque, action ou prises en paiement, accorder tout délai pour le paiement, d'émettre tout chèque, traite, virement, de percevoir toute somme en capital, intérêts, frais et autres accessoires, percevoir toute indemnité d'assurance, produire toute réclamation auprès de tout syndic, établir la valeur des réclamations et garanties; accepter ou s'opposer à toute proposition ou arrangement, recevoir tout dividende, consentir à radiation ou à réduction d'inscription et signer avec ou sans contrepartie quittance ou mainlevée.

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, avocat

15-11-61

**MANDATER MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX À TITRE DE RESPONSABLE LOCAL AU DÉFI OSENTREPRENDRE, CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENARIAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le concours Défi OSEntreprendre vise à promouvoir l'entrepreneuriat dans les dix-sept régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le concours rejoint plus de deux mille nouveaux entrepreneurs annuellement;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de mettre en lumière les initiatives des nouvelles entreprises de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater Mission développement Charlevoix à titre de responsable local au concours Défi OSEntreprendre 2016, concours québécois en entrepreneuriat.

**15-11-62**      **HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET LE TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des services de transport collectif et adapté durant le temps des Fêtes, soit les 24, 25 et 31 décembre 2015 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**15-11-63**      **LA CARAVANE 2.0 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer financièrement l'Unité de loisir et de sport (ULS) de la Capitale-Nationale pour la tenue de l'édition 2016 de « La Caravane 2.0 de la MRC de Charlevoix-Est » pour une somme de 1000 \$.

c. c. Mme Véronique Morin, conseillère en loisirs municipale, Unité de loisir et de sport (ULS) de la Capitale-Nationale

**15-11-64**      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2015-2016 À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc., pour 2015-2016 au coût de 25 \$ taxes incluses.

**15-11-65**      **CIHO-FM : PROPOSITIONS POUR VŒUX DES FÊTES 2015-2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la proposition numéro 4 de CIHO-FM (plan Vœux uniques double) pour la diffusion des vœux des fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, pour une somme de 298 \$ plus taxes.

**15-11-66**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 59.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier





MRC DE  
**CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de décembre 2015 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le quinzième jour de décembre deux mille quinze (15/12/2015) à 15 h 20, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absents :**

Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et Madame Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**15-12-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures trente ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Assemblée des MRC organisée par la FQM, suivi;
- b) Projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix; correspondance du ministre Laurent Lessard;
- c) Gala Charlevoix reconnaît 2016 qui aura lieu au Fairmont le Manoir Richelieu, le 4 février 2016 : billet au coût de 175 \$;
- d) Souper de Noël des maires, présentation du menu;
- e) Lettre du Groupe des partenaires pour le développement forestier durable (Groupe des PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay
- f) Rencontre avec le ministre Laurent Lessard, dossier Produit forestier Résolu, scierie St-Hilarion;
- g) Électrification du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Prévisions budgétaires 2015 des TNO;
- b) Retenue du courrier au bureau de poste pendant le temps des Fêtes (du 23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement);

- c) Fonds de développement du territoire (FDT) 2016-2019, lettre de monsieur Pierre Moreau, ministre;
- d) Ajout d'une annexe à la Politique sur les conditions d'emploi du directeur général;
- e) Atelier Martin-Pêcheur inc., renouvellement du contrat pour l'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec pour l'année 2016 pour la somme mensuelle de 1 238,76 \$ plus taxes;
- f) Soutien informatique pour la MRC;
- g) Adoption du règlement numéro 263-11-15 modifiant le règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est;
- h) Requête de données par OBV Saguenay;
- i) Ratification de l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat à la suite des modifications et délégation de signature;
- j) Programme de la Société d'habitation du Québec (SHQ), RénoRégion (PRR) : Bâtiment admissible ayant une valeur uniformisée maximale de 100 000 \$;
- k) Stationnement, suivi;
- l) Tribunal administratif du Québec, suivi de la décision;
- m) Coopérative jeunesse de services La Malbaie-Clermont : plan de commandite 2016;
- n) Locaux CLD, prix de location;
- o) Retour sur les points à l'ordre du jour à la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Développement de la villégiature sur le territoire de la MRC, présentation les lacs identifiés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles comme ayant un potentiel et intentions de la MRC;
- b) Suivi de la rencontre du 2 décembre avec le président et la superviseure de la SPCA au sujet;
- c) Suivi de la rencontre du 7 décembre avec le lieutenant Benoît Morin (constats d'infraction, application du Règlement sur les animaux, champ de tir régional, etc.);
- d) Demande d'appui de l'Association bénévole de Charlevoix pour le dépôt d'un projet en lien avec la Politique des aînés de la MRC.
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour à la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Réserve de la biosphère de Charlevoix : Présentation du bilan de la première année et objectifs à long terme;
- b) Adoption du règlement 264-11-15 concernant la création d'une réserve financière pour la construction des cellules d'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements d'enfouissement nécessaires aux opérations au LET de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Versement des ristournes aux municipalités de St-Siméon, de Baie-Sainte-Catherine et le TNO » pour l'investissement du LES phase 1, recouvrement final en 2015;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **PRÉSENTATION DE MESDAMES JULIE CAMPEAU ET NANCY TREMBLAY : PLAN D'ACTION DE LA MRC POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

#### **PRÉSENTATION DE MADAME NANCY TREMBLAY : DIVERSIFICATION TRANSPORT ET PROJET PÉRENNITÉ DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)**

#### **PRÉSENTATION DE MONSIEUR ANTOINE SUZOR FORTIER, RÉSERVE DE LA BIOSPHERE CHARLEVOIX**

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), remise des documents;
- b) Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages, renouvellement;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Postes vacants au comité d'investissement commun (CIC);
- b) Convention de partage, suivi;
- c) Embauche de deux (2) agents de développement au service du développement économique;
- d) Rencontre avec monsieur Jean-François Talbot, compte FLI, suivi;
- e) Transport collectif et transport adapté, nomination de madame Claudia Bariteau à titre de secrétaire-répartitrice;
- f) Table agrotouristique, suivi de la rencontre du 8 décembre 2015;
- g) Avance de fonds d'une somme de 10 000 \$ au CLD pour l'entente de développement culturel;
- h) Rencontre annuelle avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale le 11 février 2016, à confirmer;
- i) Rencontre de présentation des priorités d'interventions de la MRC de Charlevoix-Est avec la CAR le 18 février 2016, à confirmer;
- j) Rencontre pour établir un plan d'action pour le développement économique : proposition de dates (16-23 ou 30 janvier);
- k) Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE) : permission d'utilisation du service de transport adapté à des fins de service de transport collectif;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

15-12-02

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015.

15-12-03

#### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DU TNO POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Déc 2015 », et ce, pour les mois de novembre et de décembre 2015 et les frais de déplacement portant la cote « D Déc. 2015 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Déc. 2015 », et ce, pour les mois de novembre et de décembre 2015.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

15-12-04

**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, RENOUVELLEMENT POUR 2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler, pour 2016, le contrat d'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec, auprès d'Atelier Martin-Pêcheur inc. pour la somme de 1 238,76 \$ plus taxes par mois.

c. c. Atelier Martin-Pêcheur inc.  
M. Benoît Morin, lieutenant et directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

15-12-05

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF), ACCEPTATION DE LA MRC DE PORTNEUF COMME GESTIONNAIRE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite que les rôles de développement économique et régional en matière d'aménagement durable des Forêts correspondent aux attentes de la population des municipalités régionales de comté (MRC);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 17.22 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, le ministre peut déléguer à une municipalité la gestion du programme, par le biais d'une entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente doit déterminer le gestionnaire du programme, le financement accordé aux MRC ainsi que les engagements des parties;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du MFFP et de désigner comme gestionnaire du programme la MRC de Portneuf.

c. c. M. François Allaire, Ville de Québec  
M. Bruno Lajoie, ministère Forêts, Faunes et Parcs  
M<sup>me</sup> Josée Frenette, directrice générale, MRC de Portneuf

15-12-06

**RATIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SQH) ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et/ou monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier à la MRC de Charlevoix-Est, à ratifier les modifications à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

c. c. Mme Lysa Dubé, conseillère en gestion, SHQ

**15-12-07**      **NOUVEAU PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : RÉNORÉGION (PRR)**

**CONSIDÉRANT** le nouveau programme de la Société d'habitation du Québec (SHQ), RénoRégion (PRR);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit fixer la valeur maximale des résidences qui pourront bénéficier dudit programme;

**CONSIDÉRANT** la hausse récente des rôles d'évaluation municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adhérer au nouveau programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et d'y fixer la valeur uniformisée maximale des résidences qui pourront bénéficier du programme à 100 000 \$ excluant la valeur du terrain.

c. c. Mme Lysa Dubé, conseillère en gestion, SHQ

**15-12-08**      **AJOUT D'UNE ANNEXE À LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** la Loi 28 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et vise le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD en date du 30 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement d'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, et monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Charlevoix-Est, à signer l'annexe 4 à la Politique sur les conditions d'emploi des employés cadres de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**15-12-09**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263-11-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 209-04-11 ÉTABLISSANT UNE GRILLE DE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION, LA TRANSMISSION, LA VENTE DE DOCUMENTS ET LES SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est en raison de l'indexation des coûts relatifs la gestion foncière et des modifications à apporter à certains articles relatifs à la tarification pour la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par madame Mélissa Girard à la séance ordinaire du conseil des maires du 29 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 263-11-15

deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 263-11-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, ci-après décrit :

<b>Article 1</b> <b>Titre du règlement</b>
--

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 263-11-15 modifiant le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est ».

<b>Article 2</b> <b>Modification de l'alinéa 5 de l'article 14.2 « Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) »</b>
--

L'alinéa 5 de l'article 14.2 « Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) » est abrogé par l'alinéa suivant :

« Lors de transport au lieu d'enfouissement technique par un citoyen de la MRC de Charlevoix-Est de matériaux de construction, de rénovation et de démolition avec une remorque identifiée par un entrepreneur, la tonne gratuite, une seule par transport et par permis de construction ou de démolition, s'applique si le transport est réalisé par le citoyen ou lorsque celui-ci accompagne l'entrepreneur et sur présentation du permis de construction ou de démolition fait au nom du citoyen. »

<b>Article 3</b> <b>Modification de l'article 14.4 « Les sols contaminés »</b>
--

L'article 14.4 « Les sols contaminés » est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant, à la suite aux alinéas et au tableau existant :

« Pour de grandes quantités de sols contaminés, la MRC se réserve le droit de demander **avant la réception des sols**, un paiement par chèque ou carte de crédit de 50 % du montant estimé pour la réception de ceux-ci et l'autre 50 % **dès la réception de la moitié des quantités estimées**. Les comptes seront réajustés par la suite avec le montant réel des coûts de réception. »

<b>Article 4</b> <b>Modification du titre de l'article 15 « Frais relatifs à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »</b>
---

Le titre de l'article 15 du « Frais relatif à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État » est abrogé et remplacé par le suivant : « Frais relatifs à la gestion foncière, à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et à la gestion du territoire public intramunicipal ».

<b>Article 5</b> <b>Modification de l'article 15.1</b>
--

L'article 15.1 « Frais relatifs à la gestion foncière » est abrogé et remplacé par le suivant :

<b>Bail abri sommaire</b>	108 \$ + taxes
<b>Bail de villégiature</b>	Corresponds à 5 % d'une valeur établie en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La superficie du terrain;</li> <li>▪ La proximité d'un plan d'eau;</li> <li>▪ La proximité du pôle d'attraction urbain (La Malbaie);</li> <li>▪ La valeur de référence établie au regard de ce pôle pour l'année visée.</li> </ul> Minimum de 283 \$ non taxables

<b>Frais d'administration</b>	
▪ Ouverture de dossier	108 \$ + taxes non remboursables
▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature	328 \$ + taxes
▪ Analyse d'une demande de location ou d'achat d'une terre de plus d'un hectare à des fins commerciales ou industrielles	328 \$ + taxes
▪ Nouveau bail à la suite d'une demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De modifier l'usage de la terre louée</li> <li>▪ De modifier la superficie de la terre louée</li> <li>▪ De relocaliser la terre louée</li> </ul>	328 \$ + taxes
▪ Nouveau bail à la suite de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert)	328 \$ + taxes
▪ Nouveau bail à la suite d'une demande du locataire de modifier les conditions de locations du même terrain aux fins de villégiature	328 \$ + taxes
▪ Nouveau bail résultant du renouvellement d'un bail échu	328 \$ + taxes
▪ Renonciation à une clause restrictive ou sa modification, quittance ou mainlevée	328 \$ + taxes
▪ Autorisation pour la construction d'un chemin autre que forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation	0 \$
▪ Changement d'adresse ou modification de bail à la demande du ministère ou de la MRC	0 \$
▪ Installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie et construction, aménagement, entretien et exploitation d'un sentier récréatif	1000 \$ + taxes

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de l'échanger ou d'y émettre une servitude</li> </ul>	1000 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente d'une terre, échange d'une terre ou établissement de servitude</li> </ul>	1000 \$ + taxes

<b>Vente de terrains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture de dossier</li> <li>▪ Frais d'administration (Frais pour la vente d'une terre et frais d'évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre)</li> <li>▪ Frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> <li>▪ Prix de vente du terrain correspondant à la valeur marchande établie selon les techniques généralement reconnues en évaluation foncière (taxable dans le cas où l'acheteur n'est pas un locataire), taxable sauf dans le cas où une habitation est présente sur le terrain et que l'acquéreur était locataire avant le transfert de propriété</li> </ul> <p>L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;</li> <li>▪ d'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.</li> </ul>	
<b>Tirage au sort</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscription</li> </ul>	27 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature</li> </ul>	328 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux de mise en valeur effectués par le MERN ou la MRC dans le cadre d'un développement de villégiature</li> <li>▪ Remboursement des frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> </ul> <p>L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;</li> <li>▪ d'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.</li> </ul>	761 \$ + taxes

<b>Camping</b>	Activité gratuite qui ne nécessite actuellement aucun permis
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (intérêts quotidiens) pour tout paiement effectué en retard
<b>Chèque sans provision</b>	35 \$ incluant TPS et TVQ
<b>Rachat de bâtiments, améliorations et meubles</b>	Le rachat de bâtiments, d'améliorations et de meubles confisqués par l'occupant qui en était propriétaire correspond à 10 % de la valeur marchande du bien, avec un



	maximum de 500 \$ (non taxables)
--	----------------------------------

<b>Lots intramunicipaux</b>	
▪ Droit de passage	100 \$ + taxes
▪ Baux communautaires	1 % de la valeur marchande du terrain
▪ Baux commerciaux	6 % de la valeur marchande du terrain

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éolienne</b>	
▪ Ouverture de dossier pour une demande de lettre d'intention	27 \$
▪ Étude d'une demande de lettre d'intention ▪ Demande de modification à une lettre d'intention à la demande du requérant	592 \$
▪ Émission ou renouvellement d'une lettre d'intention	4 725 \$

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières</b>	
▪ Frais d'inscription au programme	24,10 \$

\* Les frais d'administration sont ajustés le 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation établi pour le Québec par Statistiques Canada. Ils sont par la suite arrondis au dollar supérieur si la fraction est de 0,50 \$ ou plus et au dollar inférieur dans le cas contraire.

## **Article 6    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

15-12-10

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU TNO POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2016 du TNO d'une somme de 606 634 \$, le taux de taxation sera de 0,35 \$ le 100 \$ d'évaluation, telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard.

Il est également résolu de fixer les taux de taxes et autres tarifications pour l'année 2016 de la manière suivante :

#### **TAXE DE VIDANGES :**

Résidences permanentes :	160 \$
Résidences permanentes 2 logements :	320 \$
Commerce :	195 \$
Domaine Laforest :	3 680 \$

M. André Desmarais :	1 000 \$
Cueillette des déchets Sépaq :	2 250 \$
Cueillette des déchets Pourvoiries :	17,50 \$/chalet
Enfouissement déchets Sépaq :	12 470 \$
Enfouissement déchets Pourvoiries :	71 \$/chalet
Valorisation résidentielle :	21 \$
Valorisation résidentielle 2 logements :	42 \$
Valorisation Domaine Laforest :	525 \$
Valorisation M. André Desmarais :	250 \$
Valorisation Sépaq :	2 420 \$
Valorisation Pourvoiries :	14,25 \$/chalet
Vidange fosse septique, résident permanent (vidange aux 2 ans):	105,50 \$/an
Vidange fosse septique, résident saisonnier (vidange aux 4 ans):	52,75 \$/an

15-12-11

**DOSSIER DE LA PLAGE PUBLIQUE DU LAC-DESCHÊNES À SAGARD :  
RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL À MORNEAU TREMBLAY  
CONSTRUCTION-EXCAVATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-15 relative à l'octroi, au nom du comité des citoyens de Sagard, du contrat de construction du bâtiment sanitaire à la plage publique du lac Deschênes à Sagard;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-05-16 relative à l'octroi, au nom du comité des citoyens de Sagard, du contrat pour la construction des installations septiques et du puits d'eau de surface à la plage publique du lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont réalisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de procéder au paiement final d'une somme de 12 836,96 \$, taxes incluses, à Morneau Tremblay Construction-Excavation pour le projet de la plage publique du lac Deschênes.

15-12-12

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 15-11-32 RELATIVEMENT À  
L'OCTROI D'UN MANDAT POUR UN CHARGÉ DE PROJET EN  
PATRIMOINE RELIGIEUX ET TRANSFERT DES SOMMES PRÉVUES  
POUR LE PROJET**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-11-32 adoptée le 25 novembre 2015 visant à octroyer un mandat pour un chargé de projet en patrimoine religieux et le transfert des sommes prévues pour le projet;

**CONSIDÉRANT QU'** il avait été résolu de transférer l'agent prévu pour ce projet à partir du CLD de la MRC de Charlevoix-Est vers la MRC de Charlevoix qui est responsable de l'administration financière de ce projet conjoint entre la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'argent doit d'abord transiter du CLD de la MRC de Charlevoix-Est vers la MRC de Charlevoix-Est pour ensuite être acheminé à la MRC de Charlevoix, et ce, pour une raison de taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de modifier la résolution numéro 15-11-32 en indiquant que les sommes réservées au projet de patrimoine religieux, établies à 8 000 \$ et détenues par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est transiteront vers la MRC de Charlevoix-Est avant d'être remises à la MRC de Charlevoix afin que celle-ci administre les sommes de ce projet conjoint.

c. c. CLD de la MRC de Charlevoix-Est

15-12-13

**IDENTIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC QUI SERONT PRÉSENTS LORS DE LA CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE POUR LE DOSSIER 32941.476**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer les représentants suivants lors de la conférence de règlement à l'amiable pour le dossier 32941.476

- M. Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant;
- M. Pierre Girard, directeur général;
- M<sup>me</sup> France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire.

Il est également résolu de désigner monsieur Pierre Girard pour la signature du formulaire permettant d'obtenir une conférence de règlement à l'amiable.

c. c. M<sup>e</sup> Hans Bois, avocat, Langlois Kronström Desjardins

15-12-14

**DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC, SIGNIFICATION AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DES INTENTIONS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la volonté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de rendre disponibles de nouveaux emplacements de villégiature, par tirage au sort, notamment à la suite du développement de la voirie forestière, dans toute la province, y compris dans la région de la Capitale-Nationale dont la MRC de Charlevoix-Est fait partie;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la MRC, le dernier tirage au sort pour de nouveaux emplacements de villégiature remonte à 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** huit lacs ont été identifiés par le MERN comme ayant un potentiel pour le développement de la villégiature, soit six en territoire libre, un sur le territoire de la Zec Lac-au-Sable et un sur le territoire de la Zec Buteux–Bas-Saguenay;

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN va consulter la Zec Lac-au-Sable pour un des lacs pour lequel la MRC manifeste son intention d’y développer la villégiature (Lac Savard);

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 8 décembre 2010, la MRC de Charlevoix-Est exerce des pouvoirs et responsabilités en matière de gestion de certains droits fonciers et de gestion de l’exploitation du sable et du gravier, et ce, selon les termes définis à l’Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l’exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l’État;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel de développement de chaque lac ne pourra être validé qu’après la réalisation, par la MRC, d’études biophysiques et, par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, d’inventaires fauniques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit signifier ses intentions au MERN avant la fin du mois de janvier à l’égard du développement de nouveaux emplacements de villégiature sur les huit lacs identifiés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC signifie par la présente au ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN) son intention de procéder au développement de nouveaux emplacements sur les lacs suivants, si les résultats des études biophysiques et des inventaires fauniques qui seront réalisés sont concluants :

- Lac Noir, en territoire public intramunicipal, municipalité de Saint-Siméon;
- Lac Savard, en territoire non organisé, Zec Lac-au Sable.

Il est également résolu de demander au MERN de faire le suivi nécessaire auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu’il réalise des inventaires fauniques pour les deux lacs identifiés, et ce, sans frais pour la MRC.

c. c. M. Serge Lachance, directeur régional, direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles

15-12-15

**NOUVELLE TARIFICATION APPLICABLE AUX BAUX DE VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L’ÉTAT, ADOPTION D’UNE PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES**

**CONSIDÉRANT** la nouvelle tarification du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN) relative, notamment, aux baux de villégiature sur les terres du domaine de l’État, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le principal changement a pour but de mettre à jour les loyers, représentant des augmentations de 400 %;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-25 du conseil des maires de la MRC par laquelle le conseil s’oppose fermement à cette augmentation injustifiable pour les villégiateurs et plus particulièrement ceux de la classe moyenne qui risquent d’être expulsés par cette augmentation abusive;

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière révision date du 1<sup>er</sup> octobre 2010;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses plaintes que la MRC a eu à traiter il y a cinq ans lors de cette révision;

**CONSIDÉRANT** l'avis du MERN que la MRC doit inclure lors de la transmission de la prochaine facturation annuelle à l'ensemble de ses locataires, lequel avis les informant de la hausse de la tarification et des mesures d'atténuation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter la procédure de traitement des plaintes ayant trait à la hausse de la tarification des loyers de villégiature qui est de rediriger les clients insatisfaits à la direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- c. c. M. Serge Lachance, directeur régional, direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 M. Mario Tremblay, directeur général, Zec Lac-au-Sable  
 M. Francis Gravel, président, Zec Lac-au-Sable  
 Mme Linda Desrosiers, directrice générale, Zec des Martres  
 M. Harold Castonguay, président, Zec des Martres

15-12-16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-11-15 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) ET POUR MAINTENIR LA FONCTIONNALITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ENFOUISSEMENT NÉCESSAIRES AUX OPÉRATIONS DU LET DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est n'est pas dans l'obligation légale de créer un fonds pour la construction de cellules d'enfouissement de déchets au LET et pour l'entretien ou l'acquisition des équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut, malgré tout, créer un tel fonds sous forme de réserve financière pour pallier des dépenses futures et cela en vertu des articles 1094.1 à 1094.6 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par le maire de Baie-Ste-Catherine, monsieur Donald Kenny, le 25 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 264-11-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'une telle réserve financière doit être soumise pour approbation, dans le cas d'une MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT QUE** la durée de vie des cellules actuelles est estimée à 3 ou 4 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** cette estimation de 3 ou 4 ans peut varier selon le degré d'atteinte des objectifs de valorisation de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'entretenir ou d'acquérir des équipements d'enfouissement nécessaires aux opérations du LET;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'estimation, une somme annuelle de 175 000 \$ est nécessaire pour la construction des cellules d'enfouissement des déchets et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements d'enfouissement nécessaires aux opérations du LET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de créer un fonds de réserve pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement des déchets au LET et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est.

<b>Article 1</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement s'intitule : « *Règlement numéro 264-11-15 concernant la création d'une réserve financière pour la construction des cellules d'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est* ».

<b>Article 2</b>	<b>Objet de la réserve financière</b>
------------------	---------------------------------------

Le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la construction de nouvelles cellules d'enfouissement de déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est sous la juridiction de la MRC.

<b>Article 3</b>	<b>Montant projeté de la réserve financière</b>
------------------	---

La réserve financière est constituée pour un montant n'excédant pas un million de dollars (1 000 000 \$).

<b>Article 4</b>	<b>Mode de financement de la réserve financière</b>
------------------	---

Afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de la réserve financière, il sera affecté annuellement, à même le fonds général de la MRC, un montant fixé lors de l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC prévu le 4<sup>e</sup> mercredi du mois de novembre, et cela, à compter de l'exercice financier 2016.

<b>Article 5</b>	<b>Mode d'utilisation de la réserve</b>
------------------	---

Le conseil de la MRC peut, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au financement des sommes nécessaires pour assumer les dépenses de construction des cellules d'enfouissement des déchets au LET et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est.

<b>Article 6</b>	<b>Affectation de la réserve</b>
------------------	----------------------------------

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

<b>Article 7</b> <b>Durée</b>
-------------------------------

La réserve financière est d'une durée indéterminée.

<b>Article 8</b> <b>Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses</b>
--

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retournera au fonds général de la MRC.

<b>Article 9</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

c. c. M. Pierre Moreau, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

15-12-17

**MANDAT DE VÉRIFICATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES CONDUITES DE LIXIVIAT AU LET À TESTECH TEL QU'EXIGÉ PAR LE MDDELCC**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de vérification de l'étanchéité des conduites de lixiviat au lieu d'enfouissement technique (LET) à Testech pour une somme de 1 250 \$ plus taxes payé à même le budget GMR poste « entretien équipements de traitement » tel qu'exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

15-12-18

**VERSEMENT DES RISTOURNES AUX MUNICIPALITÉS DE ST-SIMÉON, DE BAIE-SAINTE-CATHERINE ET LE TNO POUR L'INVESTISSEMENT DU LES PHASE 1, RECOUVREMENT FINAL EN 2015**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-40 octroyant le contrat de travaux de recouvrement final du LES et LET;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût net total des travaux de recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) est de 874 354 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO n'ont pas enfoui de déchets au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et n'ont donc pas à contribuer aux dépenses reliées au LES;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux de recouvrement final du Lieu d'enfouissement technique (LET) effectués dans le même contrat ont été soustraits de ce calcul puisqu'ils sont qu'imputables à l'ensemble des municipalités et territoire de la MRC sans exception;

**CONSIDÉRANT QUE** les calculs des quotes-parts de la gestion des matières résiduelles sont basés sur la population équivalente;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO contribuent à ces quotes-parts;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes prévues pour payer proviennent des quotes-parts et autres revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO ont droit à un remboursement provenant des surplus accumulés grâce aux quotes-parts et autres revenus;

**CONSIDÉRANT** les montants de remboursement ont été établis à la suite des vérifications comptables réalisées à l'interne et par la firme comptable Benoît Côté datée du 8 décembre 2015-12-16;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- Les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO ont droit à un remboursement provenant des surplus accumulés grâce aux quotes-parts et autres revenus;
- De verser les remboursements suivants à même le surplus accumulé de la GMR au 31 décembre 2014 conformément à la résolution numéro 15-06-40:

Municipalité de Saint-Siméon	93 823 \$
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	24 245 \$
TNO de la MRC	26 283 \$

**15-12-19**      **AVANCE DE FONDS D'UNE SOMME DE 10 000 \$ AU CLD POUR L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**CONSIDÉRANT** l'intégration à la MRC des activités du CLD à compter du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la demande d'avance de fonds du CLD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'avance de fonds demandée à la MRC par le CLD pour l'entente de développement culturel pour la somme de 10 000 \$. Ce solde sera versé par le MCC à la suite du dépôt de la reddition de compte au début de 2016.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**15-12-20**      **SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (STCCE) : PERMISSION D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ À DES FINS DE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE) a reçu une demande ponctuelle pour permettre l'utilisation du service de transport adapté à des fins de service de transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation du ministère des Transports en regard de l'aide au transport adapté le permet sous réserve de modalités d'application et de procédures administratives particulières (articles 7.4 et suivants);



**CONSIDÉRANT QUE** la tarification en vigueur du STCCE est de 3,50 \$ le passage pour le transport collectif et de 2 \$ le passage pour le transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est analyse son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'approche territoriale intégrée (ATI);

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de cette analyse mènera au dépôt d'un plan de transition en 2016, visant l'amélioration et la modulation des services de mobilités collectives existants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est donne l'autorisation au STCCE de répondre favorablement à cette demande ponctuelle d'utilisation du service de transport adapté à des fins de service de transport collectif au tarif en vigueur pour le transport collectif, et ce, jusqu'à la mise en œuvre du plan de transition.

c. c. Mme Sylvie Breton, Association des personnes handicapées de Charlevoix

**15-12-21**      **COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES LA MALBAIE-CLERMONT : PLAN DE COMMANDITE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité « Partenaire Solidaire » au coût de 500 \$ pour la 11<sup>e</sup> édition du projet Coopérative jeunesse de services (CJS) de La Malbaie/Clermont.

c. c. Mme Claudine Labrie, agente à l'entrepreneuriat jeunesse, Carrefour jeunesse-emploi Charlevoix-Côte-de-Beaupré

**15-12-22**      **GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT 2016 QUI AURA LIEU AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU, LE 4 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, à l'édition 2016 du Gala Charlevoix reconnaît, qui aura lieu le 4 février 2016 au Fairmont le Manoir Richelieu.

**15-12-23**      **DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DES ÂÎNÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** le projet que souhaite déposer l'Association bénévole de Charlevoix au programme « Québec ami des aînés »;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui à la MRC de Charlevoix-Est de l'Association des bénévoles de Charlevoix pour ce projet de *Centre d'information et de support pour aînés*;

**CONSIDÉRANT** la mission de ce centre qui sera d'aider les aînés, de tout le territoire de la MRC, à améliorer leurs conditions de vie en les soutenant dans leurs démarches de recherche et de compréhension des divers programmes et services qui leur sont destinés et auxquels ils ont droit;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet correspond à un des besoins manifestés par les aînés dans le cadre de l'élaboration de la Politique des aînés de la MRC 2015-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Claire Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer l'Association bénévole de Charlevoix dans ses démarches afin d'obtenir un financement dans le cadre du programme « Québec ami des aînés » pour la réalisation du projet de *Centre d'information et de support pour aînés*.

Il est également résolu de faciliter la promotion de ce Centre à travers le territoire de la MRC par le biais du site Internet de la MRC et des médias sociaux et auprès des municipalités afin qu'elles puissent, elles aussi, en faire la promotion.

c. c. M. Pascal Dassylva, directeur général, Association bénévole de Charlevoix

**15-12-24**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 35.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier